

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 1977.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 33. — Excusés : 2.

**NECROLOGIE.** — M. le D<sup>r</sup> Rodolphe Desage.

**FELICITATIONS.** — M. le D<sup>r</sup> Jacques Merly, officier dans l'Ordre national du Mérite; le Père Pommarède, prix Théroine décerné par l'Académie française pour son livre sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord; M. Jean-Pierre Pouxviel, prix « Découverte des civilisations »; M. le comte Thierry de Beaumont-Baynac, chevalier de l'Ordre de Malte; M<sup>me</sup> Arlette Higounet, mention « très honorable » pour sa thèse de doctorat d'Etat sur la population médiévale de Périgueux.

**REMERCIEMENTS.** — MM. l'abbé Joseph Dublange, Raphaël Peyrat et René Vidal.

**ENTREES D'OUVRAGES.** — *Thiviers, bulletin municipal 1977* (Auch, Edi-Servica, impr. Virmouneix à Thiviers), offert par M. Robert Cruège.

*M.A.I.F. information*, n° 37, juin 1977; don de M. le Président, qui signale dans ce périodique un article de notre collègue M. Jean-Louis Galet sur les bastides du Périgord.

*Association amicale des anciens élèves du Lycée Bertran-de-Born de Périgueux*, bulletin de 1977; don de M. Maligne.

*Salon du dessin et de la peinture à l'eau* (Périgueux, Faniac, 1977); catalogue d'une exposition qui se tiendra au château de Bourdellès du 8 juillet au 18 septembre; offert par M. Secret.

Noël Becquart, *Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la série R: affaires militaires et organismes du temps de guerre (période 1800-1940)* (Périgueux, Joucla, 1977); don des Archives de la Dordogne.

Jean Secret, *Promenades littéraires en Périgord : au pays du Moulin du Frau* (Périgueux, Edt. du Périgord noir, 1977); hommage de l'auteur. M. Pierre Aublant commente ce beau livre, qui est agrémenté d'illustrations dues au talent de Julien Saraben et où l'on rencontre de façon inattendue l'ombre de Lamartine.

*Journées de Périgueux 1977. « Périgueux à la belle époque »* (Impr. Bousquet), catalogue d'une exposition qui se tiendra au Musée du Périgord du 27 août au 26 septembre et qui est l'œuvre de notre collègue M. Guy Penaud; offert par ce dernier.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — On note dans l'hebdomadaire *La vie en Dordogne*, n° 17 du 24 juin dernier, un article signé Christophe Hadrien sur le projet de démolition de la tour Mataguerre en 1876, projet qui fut abandonné grâce à l'énergique intervention de notre compagnie.

Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. CXXIII (1977), rend compte d'un livre récent de Jean Corriger, *Sainte-Foy-la-Grande. Son histoire* (Bordeaux, C.R.D.P., 1976), qui sera fort utile à nos spécialistes d'histoire religieuse.

Enfin il faut signaler au fascicule 1 des « Etudes et travaux » du *Bulletin de la*

*Société préhistorique française*, t. 74 (1977), deux mémoires relatifs au Périgord: l'un est dû à Henri Delporte, Guy Mazière et François Djindjian, qui étudient « l'Aurignacien de la Ferrassie, observations préliminaires à la suite de fouilles récentes », l'autre est un « essai d'application des techniques de l'analyse des données aux pointes à dos des niveaux aziliens de Rochereil » par Pierre Boutin, Basavanneppa Tallur et André Chollat.

*Groupe de recherche archéologique.* — La 14<sup>e</sup> réunion a eu lieu le 28 juin. MM. Secret et Penaud rendent compte sommairement de cette séance, où l'on a évoqué la poursuite des fouilles de la rue Claude-Bernard à Périgueux et le trésor de monnaies découvert à Sarlat en 1969 près de la lanterne des morts (voir le résumé de la communication faite à notre séance du 3 juillet 1969 par M. Jean-Maurice Lefort, t. XCVI du *Bulletin*, p. 170).

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président fait circuler différentes photographies qui représentent le château de Castelnaud, dont le donjon est en cours de restauration, le manoir du Châtenet à Montrem, ancienne propriété des Froidefond, et la fresque de Saint-Amand-de-Coly qui figure une curieuse descente de croix avec les chars du soleil et de la lune. Il commente d'autre part le dernier numéro d'*Archéologia* qui présente l'extraordinaire découverte des éléments sculptés de Notre-Dame de Paris, ainsi que l'article publié par Reymonde Foreville en 1976 sur la diffusion du culte de Thomas Becket dans les *Cahiers de civilisation médiévale de l'Université de Poitiers* : ce mémoire cite des cas intéressants à Bergerac et Périgueux et rétablit l'inscription de Limeuil mal publiée par l'abbé Bernaret dans notre *Bulletin* de 1875, p. 298.

Le Secrétaire général a pris connaissance d'un travail très documenté publié par Joseph Verrier dans le bulletin multigraphié du Centre marianiste de recherche et de développement, qui a son siège à Rome. Ce mémoire a pour titre *Jalons d'histoire sur la route de Guillaume-Joseph Chamnade*, les trois premiers chapitres évoquant l'enfance du fondateur des Marianistes, ses études à Mussidan et son accession à la prêtrise.

La *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, signale encore M. Becquart, publié au t. LXIII (1977), n° 170, une étude de Jean Gérard sur « Dominique Lacombe, curé constitutionnel et évêque métropolitain de Bordeaux (1788-1802) ». Ce personnage, avant de devenir évêque d'Angoulême, se fit remarquer par son attitude très hostile à l'égard des prêtres insermentés, il fut député à l'Assemblée législative en 1791 mais n'y siégea pas et publia en 1793 un libelle sur le divorce.

M. le colonel Saint-Cyr nous a fait parvenir une notice sur la famille Deville, qui s'implanta à la Martinique au XVII<sup>e</sup> siècle et s'apparenta à Maine de Biran. Une autre branche de cette famille, celle des Sainte-Claire-Deville, a fourni des noms illustres dont un médecin, un géologue et surtout le chimiste Henri-Etienne.

M. Christophe Des Bouillons apporte des précisions sur l'étymologie de Saint-Laurent-des-Hommes. Ce toponyme rappelle le souvenir des « Bons Hommes » établis au village de Lartige sous la dépendance des moines de l'Artige en Limousin.

M. René Larivière nous signale qu'il vient de solliciter une autorisation de fouilles sur le site de l'ancienne abbaye de Terrasson. Il joint à sa lettre un dossier très documenté qui laisse espérer d'intéressants résultats.

M. le Dr Delluc montre des photographies d'une croix hosannaire à Tursac et commente un livre récent de Jean-Marc Bouvier, *Un gisement préhistorique : la Madeleine* (Périgueux, Fanlac, 1977), qui constitue une monographie claire et sans prétention. Il rend compte d'autre part de ses explorations à la grotte de la Maurélie, commune de Plazac : les signes gravés et les figurations qui s'y trouvent sont modernes, mais le gisement recèle de très nombreux tessons de céramique qui mériteraient une étude détaillée.

M. Paul Vergnaud a relevé dans une plaquette de Georges Delrieu éditée à Nice, *A stacada d' Brèi. L'estacade de Breil-sur-Roya*, mention de la danse « la Périgourdine », qui était pratiquée il y a encore une trentaine d'années dans cette localité proche de

l'Italie à l'occasion de la commémoration d'une révolte des habitants contre leur bailli. On s'explique mal pour quelle raison la « Périgourdine » s'est maintenue aussi longtemps dans une région éloignée de la Dordogne.

M. René Bourland fait circuler la photographie d'une taque de cheminée datée de 1686 et représentant l'Annonciation, qui a été retrouvée lors de travaux dans une maison de la place de la Clautre à Périgueux. Il montre également différentes cartes anciennes de sa collection et rappelle comment travaillait Jean Tarde, lequel est parvenu à une remarquable précision malgré les méthodes de l'époque, en particulier dans sa 2<sup>e</sup> édition, datant de 1625, de la carte du diocèse de Sarlat qui, comparée à la carte Michelin, est beaucoup plus exacte que la 1<sup>re</sup> édition.

M. Guy Penaud montre une carte postale illustrée par Sem, qui fournit les tarifs du restaurant Prunier à Paris après la 1<sup>re</sup> guerre mondiale.

M. Jean Valette a rédigé pour notre *Bulletin*, d'après deux plans inédits de 1685, une note sur l'état des églises de Salignac et Toullou à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Enfin M. Jean Secret fait une passionnante communication sur des plans relevés par de Mourcin en 1830 pour l'église de la Cité de Périgueux. Ces documents montrent les deux coupoles disparues et le clocher-porche et révèlent l'existence d'une église à trois nefs probablement carolingienne. Ce mémoire sera publié dans une de nos prochaines livraisons.

*EXCURSION DU 26 JUIN.* — M. Aublant rend compte de notre sortie du 26 juin en Nontronnais, à laquelle participaient 61 personnes. Il adresse les remerciements du Bureau à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, particulièrement à M<sup>me</sup> Battut qui nous a offert l'apéritif sur la terrasse de sa maison, à M. Le Cam qui a magistralement présenté le site gallo-romain de Nontronneau, à M. et M<sup>me</sup> de Pange qui nous ont ouvert les portes de leur belle demeure de Beauregard et à M<sup>me</sup> Ponceau qui a commenté pour nous les portails de trois églises.

*ADMISSIONS.* — M<sup>me</sup> Henriette CHATEL, avenue du Mûrier, Brantôme; présentée par MM. Durieux et Soubeyran;

M. Maxence DICHAMP, le Logis, Monsignac; présenté par MM. Delfarges et Fetou; M<sup>me</sup> Catherine LAURENT-GUILLAUME, château de la Côte, Biras; présentée par MM. Becquart et Soubeyran;

M. Jean MESPOULEDE, le Relais, Fossemagne; présenté par M. Aublant et M<sup>me</sup> Rousset;

M. et M<sup>me</sup> Alexandre PICOT, les Maillots, Saint-Pierre-de-Chignac; présentés par M. Duverger et M<sup>me</sup> Rousset;

M. Hubert SION, 15, avenue de Lattre-de-Tassigny, Périgueux; présenté par MM. Aublant et Secret;

M. Michel LAVEIX, 33, rue Guy-Moquet, Quincy-sous-Sénart (Essonne); présenté par MM. Aublant et Zurbrugg;

M. Louis LE CAM, 4, rue des Cordeliers, Nontron; présenté par MM. Becquart et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.

## SEANCE DU MERCREDI 3 AOUT 1977.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 24.

NECROLOGIE. — M. Joseph Giraudel.

FÉLICITATIONS. — M. Maurice Dumoncel, officier de la Légion d'Honneur; M. le chanoine Goumet, pour son jubilé sacerdotal.

REMERCIEMENTS. — M. et M<sup>me</sup> Alexandre Picot, MM. Maxence D'champ, Louis Le Cam, Jean Mespoulède et Gérard Mouillac.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *Entre nous*, bulletin n° 30 du secteur paroissial de Thenon, juillet 1977; don de M. l'abbé Jourdes, qui poursuit dans ce périodique son étude sur l'œuvre de Bernard Grand.

*Le Collectionneur de Dordogne*, n° 2, bulletin de l'Amicale philatélique, offert par M. Delfarges.

Jean-Bernard Marquette, *Les Albret. II : les hommes et le patrimoine (1240-1360)*, t. II (= les Cahiers du Bazadais, n° 38, 1977); envoi de l'auteur, qui évoque notamment dans ce volume la succession de Bergerac au XIV<sup>e</sup> siècle.

Deux extraits du *Bulletin de la Société préhistorique française*, offerts par M. René Rougier : *A propos des poisons utilisés par les primitifs pour des flèches et javelots*, par le D<sup>r</sup> Stephen-Chauvet (1937) et *Discours de M. H. Desmaisons, président sortant, intronisant à la présidence M. le D<sup>r</sup> Stephen-Chauvet* (1940).

Maxence D'champ, *Remuz ou le goût de l'authentique* (Paris, la Nouvelle Edition, 1948); hommage de l'auteur.

Une carte postale éditée par Théojac à Panazol et représentant l'aqueduc soi-disant « romain » de Périgueux; don de M. Robert Girardet.

Article découpé par M. Secret dans *Sud-Ouest* du 14 juillet dernier et relatif au musée d'art installé à Sarlat dans l'ancienne chapelle des Pénitents blancs.

Extrait de *L'Homme nouveau*, n° 696 du 19 juin 1977 : feuilletton littéraire de Jacques Vier sur Léon Bloy; don de M. Pierre Aublant.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. XCVIII-2 (1977), un mémoire du regretté Henri Viers sur Masclat en Quercy, qui cite de nombreuses familles du Périgord, et une note de Jean Lartigaut sur la construction de l'église de Lissac en 1497, qui fut confiée à Pierre Sc'echa ou Esclanche, connu pour ses travaux à la cathédrale de Sarlat.

Le n° 73 de *Vieilles maisons françaises* fait une large part au Périgord avec des articles sur différents châteaux dont celui d'Hautefort, présenté par M. Jean Secret, et sur les vieilles demeures de Périgueux.

COMMUNICATIONS. — M. le Président signale des analogies entre des éléments de sculpture romane conservés en l'église de Saint-Raphaël et ceux de l'église de Saillac en Corrèze, lesquels sont étudiés par M<sup>me</sup> Macary dans le dernier numéro de la revue *Zodiaque* (juillet 1977). Il a pris connaissance d'autre part d'un livre de M. Jean Hubert, *Arts et vie sociale de la fin du monde antique au Moyen Age* (Droz, 1977), qui lui suggère des réflexions sur l'érémitisme en Périgord. Jusqu'à présent peu étudié.

M. Secret fait également circuler des photographies qui représentent une croix

de procession et un fauteuil de célébrant conservés en l'église de Saint-Michel-de-Double.

Le Père H.-G. Kramer a retrouvé dans ses papiers en Amérique un mémoire inédit de notre regretté collègue M. Raymond Estignard sur l'église Saint-Silain de Périgueux; le Bureau décidera s'il y a lieu de publier ce texte, qui sera examiné par M. Secret. M. Henri Vergnaud, de son côté, a rédigé une communication sur la grotte de Lascaux dont le Secrétaire général commente les passages essentiels.

M. Becquart a étudié la vente des biens nationaux de première origine dans le district de Bergerac de 1791 à 1793. Il commente le résultat de ses recherches qui seront publiées dans notre *Bulletin*.

Le Père Pommarède présente un intéressant manuscrit retrouvé au château du Roc, à Saint-Aquilin, qui relate l'arrestation et le séjour en prison de l'abbé Nicolas Lalanie du Grézeau de 1792 à 1794. Ce document avait déjà été utilisé par Duchazeaud en 1913 mais contient des parties inédites qui sont précieuses pour la connaissance de la vie quotidienne, d'abord à la maison de Notre-Dame de Périgueux où le prêtre fut interné, ensuite sur les pontons de Rochefort où on le transféra en avril 1794. Si la détention à Périgueux fut relativement douce, par contre les conditions de vie sur le « Washington », à Rochefort, furent extrêmement pénibles : les prisonniers souffraient de la faim et de la vermine, beaucoup d'entre eux ne résistèrent pas à ce douloureux régime.

M. le Président commente la thèse de M. Jacques Beauroy, *Vin et société à Bergerac du Moyen Age aux temps modernes* (Anna Libri, 1976, vol. IV des « Stanford French and Italian studies »). L'auteur y étudie la structure de la propriété viticole de Bergerac, les aspects sociaux et techniques de la production et le commerce local et international, principalement avec la Hollande.

Enfin, M. René Bourland fait circuler différents documents : une carte postale montrant de quelle manière on descendait autrefois en tonneau dans le gouffre de Proumeyssac, des photographies représentant une scène de lessive, un vieux moulin sur la Dronne près de Champagnac-de-Belair, des tombes mérovingiennes à Argentine et un cadran solaire sur le clocher de l'église de cette ancienne paroisse.

**ADMISSIONS.** — M. Serge SÉGUY, 6, rue de la Piscine, Haguenau (Bas-Rhin); présenté par MM. Aublant et Secret;

M<sup>me</sup> Marguerite BESSE, 14, place André-Maurois, Périgueux; présentée par M. Maligne et M<sup>lle</sup> Menut;

M. Philippe SICARD, le Pignol, Sarlat-la Canéda; présenté par MM. Roger Delmas et Secret;

M. l'abbé Pierre AFFLET, curé de Cogulot; présenté par MM. l'abbé Jourdes et Secret;

M. et M<sup>me</sup> Gabriel SIMONOFF, le Repaire, Verteillac; présentés par M<sup>lle</sup> Dupuy et M. Becquart;

M. Jacky MERLE, C.E.G. de Mareuil; présenté par MM. Becquart et Secret;

M<sup>me</sup> Edith PASQUET, rue du Treuil, Tocane-Saint-Apre; présentée par MM. Clauzure et Lebrette;

M. Norbert DUFFORT, Bas-Trigonant, Antonne-et-Trigonant; présenté par MM. Sarradet et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

## SEANCE DU MERCREDI 7 SEPTEMBRE 1977.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 38. — Excusés : 3.

NECROLOGIE. — MM. Jean Dagand et Léo Magne.

FÉLICITATIONS. — M. Marcel Fournier, lauréat de l'exposition « Art et artisanat » de Sorges pour son œuvre picturale; M. Henri-Vincent Amouroux et M<sup>lle</sup> Laure Abrial, pour leurs mariages respectifs.

REMERCIEMENTS. — M. et M<sup>me</sup> Gabriel Simonoff, M<sup>me</sup> Paul Delluc et Jean Pasquet, MM. Alain Lange et Michel Lavelx.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Deux affiches offertes par M<sup>me</sup> Robin et M. Secret : « Le Périgord d'Eugène Le Roy », relative à l'exposition organisée à la Bibliothèque municipale de Périgueux dans le cadre des « Journées » de 1977; « Musique à la Rougerie », annonçant un concert qui a eu lieu à Meyrals le 23 juillet.

*La Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, n° 28 du 23 juillet 1977; don de M. Jarrel, qui évoque dans ce périodique le centenaire de l'abbé Breuil.

*Châteaux en Périgord*, dépliant offert par M. Secret qui y signale de nombreuses erreurs; ce document constitue un supplément au journal « Demeures historiques », n° 45 de juin 1977.

Trois extraits du journal *Sud-Ouest* découpés par M. le Président et relatifs à l'inauguration de la salle Henri-Breuil au Musée du Périgord, aux fouilles récentes du quartier de la Cité et aux cercueils découverts dans l'église de Saint-Aulaya.

*La Dordogne libre*, n° 189 du 17 août 1977, qui publie sans nom d'auteur un article sur l'archéologie en Périgord où notre compagnie est quelque peu malmenée; don de M. Secret, qui indique que cet écrit anonyme ne mérite pas réponse.

Compte rendu élogieux par M. Guy Devaux de l'ouvrage de notre Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Sadouillat-Perrin, sur le médecin Jean Rey; cet article est extrait de *la Revue d'histoire de la pharmacie*, t. 24 (1977), n° 233, et offert par l'auteur.

Paul Muguet, *Trois chartes aux sources de la querelle d'Uxellodunum* (Villefranche-de-Rouergue, Salingardes, 1977); hommage de l'auteur, qui ne prend pas parti sur le fond mais réunit dans le même volume tous les textes litigieux.

Suzanne Gendry, *Les confréries de Pénitents en Périgord*, (extr. du t. CIV de notre « Bulletin »); offert par l'auteur, qui donne également 9 photographies représentant le pèlerinage de Merlande et divers aspects du vieux Périgueux (Saint-Front, les maisons des quais, le couvent de Sainte-Ursule).

Deux articles de M. Roger de Laurière relatifs, l'un au vote des députés de la Dordogne sur la mort du roi en janvier 1793 (« Populaire du Centre » du 23 juillet 1977), l'autre à Alexandre Selkirk, le Robinson Crusoé de Daniel Defoe, qui ne fut pas naufragé volontaire comme l'a dit Alain Bombard à la télévision (« Figaro » du 2 août 1977). Notre collègue donne, avec ces deux coupures, la photocopie d'un dessin populaire vendu dans les rues de Paris au moment de l'exécution de Louis XVI et représentant le monarque au pied de l'échafaud.

Jean-Louis Tilhard, *Musée archéologique de Saintes : la céramique sigillée, II, les vases à décor moulé* (Saintes, 1977); offert par l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Secret, revenant sur un tableau de Saint-Front évoqué à la séance de janvier (voir *Bulletin* de 1977, p. 5), a appris de M. l'amiral de

Presle, chez qui se trouve cette peinture, que l'auteur en est Alban de Lesgallery; le tableau date de 1857.

M. le Président signale d'autre part au château de Peyraux, commune du Lardin-Saint-Lazare, un portrait sur toile de Fénelon qui est une copie de l'œuvre bien connue de Vivien, ainsi qu'un portrait de Mgr de Royère, qui fut évêque de Castres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il fait circuler différentes photographies représentant des croix de carrefour à Tursac, le tombeau de Maine de Biran à Saint-Sauveur, un christ en croix conservé à Léguillac-de-Cercles et une cheminée à Paussac.

M. Secret a pris connaissance de deux livres récents : Daniel Rigoulet, *Beynac-Cazenac de la Révolution au début du XIX<sup>e</sup> siècle : paysans, artisans et bateliers* (Périgueux, Fanlac, 1977), qui constitue une intéressante étude économique et démographique; Georges Burgat-Degouy, *Esquisse historique de Domme, cité médiévale en Périgord* (Thiviers, Virmouneix, 1977), ouvrage-guide de fort bonne tenue.

Il existe à Saint-Saud-la-Coussière, signale encore M. Secret, une belle cheminée en pierre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec linteau à crossettes et piédroits sculptés; ce morceau se trouve dans une maison près de l'église, chez le Dr Malitte-Barateau. Notre Président vient d'apprendre par ailleurs qu'à Nadaillac un vol avait été commis il y a près de deux ans dans l'église, l'un des anges du retable ayant disparu.

M. Pierre Dollé nous a fait parvenir, pour la visite commentée du Musée des Amis de Sarlat, un guide détaillé des objets exposés dont il faut souhaiter la publication.

M. Becquart a pris connaissance de deux mémoires présentés à l'Université de Bordeaux-III. Le premier, qui date de 1974, est dû à M. Georges Legay qui a pris comme sujet d'étude l'occupation du sol et le peuplement de la châtellenie d'Ans depuis les origines jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le second, beaucoup plus récent puisqu'il est de l'année en cours, traite de la sociologie électorale dans la circonscription de Nontron sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques; il démontre, suivant son auteur, M. Bernard Lachaise, que l'on continue à voter dans ce secteur plus pour des hommes que pour des doctrines.

Le Secrétaire général a relu pendant ses vacances quelques contes de Voltaire. Il signale au chapitre XXII de *Candide* l'entrée en scène d'un « petit abbé périgourdin » qui n'est pas autrement nommé et que Voltaire décrit comme un personnage peu recommandable, à la fois entremetteur et fripon; le malheureux Candide est bien entendu la victime de l'abbé lors de son séjour à Paris.

M. Christian Chevillot a étudié pour notre *Bulletin* le mobilier provenant de la grotte sépulcrale des Ormes à Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert : fragments de vases et tessons de céramique, poinçon en os, bracelets en bronze. Cet ensemble très homogène, contemporain des éléments recueillis au camp de la Curade, appartient au 2<sup>e</sup> Age du Fer.

M. Jean-Louis Tilhard nous a remis également pour publication le second volet de son étude sur la céramique sigillée gallo-romaine conservée au Musée du Périgord. Il a dressé cette fois le catalogue des vases moulés, qui fait apparaître une nette prédominance des fabrications de la Graufesenque.

M. Jean Valette présente la communication qu'il a rédigée sur les abjurations dans les paroisses de la Conne et de Gabanelle entre 1679 et 1687. Le phénomène a été particulièrement important les 29 et 30 août 1685, sous l'évidente pression des dragonnades.

M. Jean-Paul Laurent a retrouvé les lettres de naturalité accordées en 1603 à l'architecte d'Hautefort, Nicolas Rambourg, et à son frère Jean, tous deux natifs de Saint-Mihiel. Ce très intéressant document apporte la preuve longtemps recherchée par M<sup>me</sup> Gendry, qui avait pressenti que Rambourg était originaire de l'Est.

M. Marcel Secondat fait circuler un exemplaire de la revue *Archivo espanol de arqueologia*, 1941, n<sup>o</sup> 44, où se trouve un article de l'abbé Breuil sur la grotte de Lascaux (voir le *Bulletin* de 1943, p. 10). Notre Vice-Président, revenant d'autre part

sur l'état de la tombe de Michel Hardy au Coux (*Bulletin* de 1976, p. 164), s'est rendu dernièrement sur place : après avoir enlevé lui-même les moisissures, il a constaté que les inscriptions restaient parfaitement lisibles et qu'aucune inquiétude ne pouvait subsister quant à la préservation de cette sépulture.

MM. Vergnaud et Bouriel, poursuivant leur enquête sur place sur la danse dite « la Périgourdine » qui continue d'être au programme des fêtes de Breil-sur-Roya, non loin de la frontière italienne (voir la séance de juillet dernier), ont pu se procurer une cassette contenant l'enregistrement de ce morceau. Grâce au concours technique de M. Golfier, l'assemblée peut écouter cette « Périgourdine ».

M. Michel Golfier présente une médaille récemment frappée par le Club de la Médaille, il s'agit d'un agrandissement d'une pièce d'or du frère de Louis XI, le duc Charles de Berry.

M. Claude Lacombe rend compte des fouilles effectuées par le groupe de recherche à Périgueux, soit rue Claude-Bernard sur le chantier de construction du restaurant administratif, où un matériel très homogène a été trouvé dans le domaine du gallo-romain, soit rue Romaine, près de l'église de la Cité, où malgré la dévastation du site nos jeunes ont exhumé un magnifique chapiteau pré-roman, des silos médiévaux, des murs et un puisard, ainsi qu'une fibule et des fragments de verre et de céramique.

M. Alain Lacaille décrit une chapelle à demi démolie située dans les bois à Meyrals, au lieu-dit Saint-Raphaël, ainsi qu'un château ruiné en face de Monsec, commune de Mouzens, qu'on appelle le château Roux ou encore le Cazelat : on y reconnaît encore les restes d'une tour, des caves voûtées et, du côté de la Dordogne, des vestiges de rempart. Cet édifice a probablement précédé Monsec.

Enfin, M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin signale qu'un de nos collègues belge, M. Alec Yélin, est en train de restaurer sa demeure de Boussiéral, à Saint-André-d'Alias, laquelle fut une résidence des évêques de Sarlat.

*ADMISSION.* — M<sup>me</sup> la comtesse Xavier de ROYÈRE, château de Peyraux, le Lardin-Saint-Lazare; aux lieu et place de son défunt mari;

est élue membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.



## SUR DES PLANS DE SAINT-ÉTIENNE DE LA CITÉ, RELEVÉS PAR de MOURCIN

---

Si paradoxal que cela paraisse, l'église la plus intéressante de Périgueux, l'ancienne cathédrale Saint-Étienne de la Cité, n'a pas été tellement étudiée. Deux exemples le prouvent. W. de Taillefer <sup>1</sup> a consacré 275 pages à Saint-Front contre 30 à la Cité, et J.-F. de Verneilh <sup>2</sup> n'offre que 8 pages à la Cité contre 35 à Saint-Front. Il nous a paru utile de préciser quelles ont été les monographies successivement consacrées à la Cité, avant de publier un élément capital : des plans de la Cité levés lors des fouilles exécutées par de Mourcin, vers 1830, sur la partie disparue de la Cité, sa moitié occidentale.

On sait que l'ex-cathédrale, dite plus simplement la Cité, a été partiellement ruinée par les Huguenots, en 1575. Trois de ses quatre travées furent jetées bas, ainsi que le clocher-porche occidental. Ne subsiste que la troisième travée (devenue maintenant la première). On sait aussi que, de 1615 à 1647, Mgr de la Béraudière tint à restaurer sa cathédrale : il fit relancer la coupole du chœur et tenta vainement de rebâtir les deux coupes occidentales <sup>3</sup>.

Ce que l'on ignore, c'est la disposition exacte des deux travées occidentales disparues. Au cours du XVIII<sup>e</sup> s. elles servirent de carrière aux voisins, sans que nul ait l'idée d'en relever le plan par terre et ce qui pouvait subsister des élévations. Les seules sources de renseignements que nous possédions sont les suivantes : la première date de 1669 environ, il s'agit d'un plan relevé par un géographe, J.-B. Véranas, et édité par Géraud Lavergne à l'occasion d'un article sur *L'entrée épiscopale d'Hélie Servien en 1385* <sup>4</sup>. Peu détaillé, schéma plutôt que plan, ce relevé montre le rectangle actuel de la Cité, précédé d'un « vestibule d'entrée » qu'on avait dû disposer à l'Ouest, au XVII<sup>e</sup> siècle, et que précédait le rectangle de la moitié occiden-

1. TAILLEFER, *Antiquités de Vésone*, t. II.

2. De VERNEILH, *L'architecture byzantine en France*. On y sent trop bien que la Cité n'est là que pour essayer de démontrer l'antériorité de Saint-Front, cette dernière église étant, pour de Verneilh, l'arbre qui lui cache la forêt des églises à coupes du Périgord.

3. Cf. Géraud LAVERGNE, *Les réparations de l'église de la Cité de Périgueux au XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. monumental*, 1914, p. 339.

4. *B.S.H.A.P.*, 1921, p. 77.

tale de l'église (le mur Nord en avait déjà disparu). Enfin, à l'Ouest, curieusement dessiné par un demi-cercle, est la trace du clocher démoli. Au Sud et à l'Ouest de l'église, une place publique. Au Nord, entre la cathédrale et la chapelle Saint-Jean <sup>5</sup>, une « place appartenant au chapitre » qui occupe tout l'espace du cloître disparu.

La seconde source de renseignements date de 1805. On la trouve dans le tome I des *Antiquités de Vésone*, dont l'auteur W. de Taillefer, était persuadé, suivant ainsi la tradition locale, que la Cité avait été bâtie sur un temple de Mars. « Lorsque, en 1805, écrit-il, l'acquéreur [de l'emplacement des deux travées orientales ruinées], M. Bardon fils, voulut creuser l'emplacement pour en extraire des pierres de taille et y former un jardin, quoiqu'il ne poussât pas les fouilles jusqu'au sol du temple, il fit cependant sortir de terre une énorme quantité de matériaux et d'ornements antiques parmi lesquels se trouvèrent beaucoup de fragments de colonnes de marbre et de granit ». Taillefer y reconnut deux espèces de marbres. Quant au granit, il était « d'un beau rouge sombre, tacheté de mouches brunes et blanches ». Les colonnes de granit étaient très fortes; celles de marbre avaient plus de deux pieds (0,65) de diamètre. Taillefer pensait que ces colonnes rappelaient le péristyle qui faisait le tour de ce temple « hypètre ». Pour dater ce temple de Mars, Taillefer faisait un curieux raisonnement : puisque saint Front avait fait de ce temple sa cathédrale, et cela au II<sup>e</sup> siècle, le temple de Mars datait forcément du 1<sup>er</sup> siècle ! On ne s'étonnera pas de cette chronologie fantaisiste : elle date, répétons-le, de 1805. On ne manquera pas de s'étonner, par contre, de ces colonnes de granit, car les fouilles conduites depuis tantôt deux siècles sur le territoire de la Vésone gallo-romaine n'ont jamais révélé le moindre morceau de granit.

Le tome I des *Antiquités de Vésone* datait de 1821. Le tome II parut en 1826. On en attribue communément les recherches préliminaires à W. de Taillefer. Or, ce fut de Mourcin qui fut le « fouilleur » et le documentaliste de Taillefer <sup>6</sup>. Celui-ci écrit, dans une note qu'on peut trouver un peu discrète, à la page 575 : « C'est à ce savant [M. de Mourcin] que nous devons notre travail sur la cathédrale de Saint-Etienne, de même que celui de la basilique Saint-Front ». Or, les 30 pages consacrées

5. Alors occupée par les Pénitents.

6. Cf. Suzanne GENDRY, *Joseph de Mourcin, homme curieux et curieux homme (1784-1856)*, dans *B.S.H.A.P.*, 1973, p. 81. Cette solide étude met bien en lumière la part très importante que prit de Mourcin à l'élaboration des *Antiquités de Vésone*.

à la Cité dans ce tome II ne font pas allusion à des fouilles exécutées par de Mourcin, et elles ne présentent aucun plan de la Cité. Pourtant, avant 1826, de Mourcin a pu voir, *in situ*, des traces encore apparentes de la partie ruinée de la Cité, au moins les restes du mur Sud des deux premières travées, et la base du clocher-porche <sup>7</sup>.

En 1851, de Verneilh faisait paraître *L'architecture byzantine en France*. La monographie de la Cité y était brève. Cependant, pour la première fois, un archéologue offrait au public un plan de la Cité. Il était, il est vrai, à une petite échelle, mais il était complété par une coupe transversale assez exacte, et par un dessin de la Cité vue du Nord-Est. Ces documents graphiques ne se rapportent qu'aux deux travées, encore existantes, de l'église. Sur les travées disparues, de Verneilh n'insistait guère : cinq lignes (p. 171) lui suffisaient pour répéter, d'après Taillefer, que le clocher et les deux coupes occidentales avaient disparu.

Sept ans après, en 1858, eut lieu à Périgueux le Congrès archéologique de France. Ce fut précisément de Verneilh qui, sous la présidence d'A. de Caumont, présenta la Cité aux congressistes. Il reprit exactement les termes et les conclusions de son livre, comme le rapporte le Secrétaire général de la Société française, l'abbé Le Petit. Nul plan n'accompagnait les commentaires; on se contenta de reproduire, d'après le dessin de J. de Verneilh, la Cité vue du Nord-Est. En 1897, dans le *Bulletin monumental*, Phené Spiers fit paraître une étude intitulée *Saint-Front et les édifices à coupes du Périgord*. Il donnait de la Cité un plan inexact (une seule coupole entre le clocher disparu et les deux coupes actuelles). Inexacte aussi est l'élevation d'un pendentif qu'il donne à la page 219.

Enfin, en 1914, dans le *Bulletin monumental*, Géraud Lavergne publia, d'après des documents d'archives, l'ensemble des travaux qui, de 1615 à 1647, permirent à l'évêque, Mgr de la Béraudière, de restaurer sa cathédrale semi-ruinée.

C'est donc de tous les renseignements qui précèdent que se sont inspirés ceux qui ont écrit de la Cité pendant trois-quarts de siècle. Il faudra attendre 1927 pour que le marquis de Fayolle présente une étude sérieuse et documentée sur notre

7. En 1809, eut lieu à Paris la vente aux enchères de la bibliothèque du Dr Galy. Le catalogue de cette vente (Paris, Claudin) comporte, sous le n° 820, un *Recueil de planches en épreuves et autres objets des Antiquités de Vésone; corrections et observations faites après l'impression de l'ouvrage, par M. de Mourcin, 1827, in-4*. Le volume fut vendu 16 F. On ignore ce que comportait ce recueil factice, et ce qu'il est devenu.

ex-cathédrale. Il ne se contenta pas d'étudier ce qui en subsiste actuellement, mais il fit allusion <sup>8</sup> à des fouilles récentes, pratiquées précisément à l'occasion du Congrès, avec l'appui des Monuments historiques et sous la surveillance du chanoine Roux. Ces fouilles, qui ne durèrent que six jours, révélèrent, à peu de profondeur, à l'Ouest de l'actuelle église, tout d'abord les piles communes aux travées 2 (disparue) et 3 (conservée); ensuite, le pilier Sud-Ouest de la première travée (disparue), laquelle se soudait au clocher-porche. On dégagait aussi « une partie du massif sur lequel s'élevait le clocher », avec « un blocage de petites pierres noyées dans un mortier de sable rouge mêlé de charbon, différent du mortier blanc de sable de rivière des piliers et des murs de l'église » <sup>9</sup>. Un agrandissement du *Vray pourtrait de Périgueux*, par Belleforest (1575), permettait de savoir quelle silhouette avait pu avoir ce clocher-porche. La fouille permit aussi au marquis de Fayolle de faire une hypothèse sur l'architecture du clocher, qu'il imagina comparable au clocher de Paunat, avec quatre grosses piles de base, à angles abattus, portant une coupole surmontée d'une tour.

Ce travail du marquis de Fayolle parut si important, et même si décisif à notre Société qu'elle décida de le reproduire, à peine retouché, dans son *Bulletin* (1929, pp. 115-150). L'article était accompagné de photographies, ainsi que du plan et de l'élévation qu'avait dessinés le chanoine Roux pour le Congrès. Coïncidence curieuse, c'est très peu après que le chanoine Roux fit une importante découverte dans les archives de la Société <sup>10</sup>. Il s'agissait d'un lot de plans levés par de Mourcin « alors qu'il élaborait les notices archéologiques imprimées au tome II des *Antiquités de Vésone* ». Nous passerons sous silence les très nombreux plans consacrés à Saint-Front et à quelques églises de Périgueux <sup>11</sup> et nous ne retiendrons ici que ceux qui concernent la Cité. Ces plans sont si révélateurs qu'il nous a paru utile de les publier. D'ailleurs, c'était le projet du chanoine Roux qui, dans sa communication se contentait d'énumérer ces plans « en attendant qu'il soit possible d'en faire une étude plus détaillée ou qu'on puisse les publier ».

8. *Congrès archéologique de France*, XV<sup>e</sup> session, 1927, p. 69.

9. *Id.*, p. 82.

10. *B.S.H.A.P.*, 1929, p. 226.

11. Dans notre étude, *Eglises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues* (*B.S.H.A.P.*, 1973), nous avons reproduit les plans de l'église Charles, de N.-D. de la Garde, de la chapelle Saint-Antoine à Saint-Front, de la chapelle Saint-Jean, de la crypte de Saint-Silain, ainsi que le dessin du portail de l'église Sainte-Eulalie. Tous les plans concernant l'église Saint-Front sont encore inédits.

Le plan n° 1 donne l'état actuel de la Cité, avec ses deux travées sous coupoles. Le relevé est parfaitement exact. De Mourcin a scrupuleusement noté ses mesures. Il n'a pas indiqué la petite porte située à l'Ouest de la pile médiane du Nord. Par contre, il a dessiné celle qui s'ouvrait au Sud de la première travée et qui est maintenant aveuglée. Il a indiqué aussi, en pointillé, l'encombrement de la tribune de l'orgue, ainsi que l'escalier qui y accédait. La note dit : « Cette tribune, construite en 1646, comme l'indiquait la pierre-clé de la porte, a été détruite en 1829, lorsqu'on a fait la porte actuelle ». Il n'a pas représenté non plus le portail de l'Ouest, encadré de deux portes (aveuglées maintenant mais qui vont être réouvertes). Par contre, il a nettement relevé à l'Ouest, la naissance de murs goutterots, Nord et Sud, de ce qui était autrefois la seconde travée de l'église, avec leurs arcs d'applique intérieurs, et, au Sud, la porte aveuglée qui existe encore. Pour ne point aboutir à une échelle trop petite et donc difficilement lisible, nous ne reproduirons pas la partie gauche (Nord) du plan, qui présente l'implantation, par rapport à la Cité, de la chapelle Saint-Jean, laquelle se reliait à la cathédrale par un cloître.

\*  
\*\*

Le plan n° 2 est celui de la chapelle Saint-Jean, situé au Nord de la Cité, près de l'angle Nord-Est du cloître; elle subsiste partiellement. Intacte est sa partie orientale, sa travée de chœur, épaulée à l'angle Sud-Est par un gros contrefort biais (celui qui porte la date de construction : 1521 et les armes de l'évêque bâtisseur, Mgr de Castelnaud)<sup>12</sup>. L'escalier en vis, au Sud-Ouest, existe encore partiellement. De Mourcin n'a pas dessiné le type de voûtement de cette travée qui est surmontée d'une chapelle haute. A l'Ouest, la nef barlongue de la chapelle a fait place à des bâtiments utilitaires nécessités par l'installation, en 1867, du couvent de Sainte-Marthe<sup>13</sup>. Tout à fait à l'Ouest, de Mourcin a fait figurer une travée carrée, placée comme une sorte de narthex et dont il indique le voûtement d'une façon ambiguë (arêtes ou croisée d'ogives ?). Au Sud, est indiqué le bras Nord du cloître; au Nord, un terrassement imprécis.

Au cours des années 1954-55, des travaux exécutés pour agrandir les locaux scolaires de Sainte-Marthe ont bouleversé

12. Sur cette chapelle, voir, p. 108, l'article du chanoine Roux dans le *Congrès archéologique* de 1927.

13. La congrégation acheta les premiers terrains et immeubles pour la somme de 30.000 francs à M. et M<sup>me</sup> Gollet et à M. et M<sup>me</sup> Bellisio de Murat.





la topographie de cette partie occidentale de la chapelle Saint-Jean. Sur le plan n° 2, nous avons ajouté une ligne pointillée A B; elle limite la partie alors visible de la nef (le côté Est) de la partie qui était recouverte de terre (le côté Ouest). Nous avons pu vérifier que les mensurations de de Mourcin étaient exactes :  $6,50 \times 6,20$  pour la travée de chœur;  $26,30 \times 7$  m. pour la nef, dont les angles Sud-Ouest et Nord-Ouest étaient curieusement arrondis. Le percement indiqué dans le mur Sud de la nef est sous une anse de panier (c'était probablement une reprise dans ce mur roman). Les fouilles de 1954-55 m'ont permis de vérifier certains détails dans la partie remise au jour. On pouvait tout d'abord constater que l'on avait enterré, probablement au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> s., des morceaux déjà fort bouleversés et ruiniformes <sup>14</sup>. Ainsi, la voûte de la travée située à l'Ouest de la nef s'était effondrée : il me fut impossible de savoir quelle avait été sa nature. Les angles occidentaux de cette travée avaient été contrebutés par de solides éléments, de plan carré, probablement romans. Au Nord et à l'Ouest de cette travée, on constatait qu'il y avait eu d'autres éléments voûtés, entièrement bouleversés, et sur lesquels on avait établi des jardins <sup>15</sup>. Au Sud de la nef, deux arcs plein cintre, pratiqués dans le mur épais, avaient dû communiquer autrefois avec le cloître.

Ajoutons que l'album *Le vieux Périgueux*, édité en 1867 avec vingt gravures de J. de Verneilh et Gaucherel <sup>16</sup>, présentait une eau-forte gravée en 1853 par de Verneilh et montrant précisément le « jardin Chambon », lequel occupait en gros la partie occidentale de l'actuel couvent de Sainte-Marthe, et même l'actuelle rue de l'Ancien Evêché. L'arrière-plan de cette gravure est constitué par la Cité. Le premier plan laisse voir des voûtes en berceau et, semble-t-il, une voûte d'arêtes effondrée, recouverte par un appentis dont un angle repose sur une colonne romaine, cannelée, remontée au moyen de fûts disparates. Sur la gauche sont empilés d'énormes chapiteaux romains et des fûts de colonnes. Ainsi se présentait le « jardin Chambon », vaste « fabrique » que l'on faisait visiter aux « antiquaires » et qui révélait sans doute des morceaux précieux qu'il

14. C'est la partie que le plan de Véranas appelle « appartements et caveaux attenants à la chapelle épiscopale ».

15. Sans doute le jardin Bardou. Toute cette zone, au N.-N.O. du cloître et de la chapelle Saint-Jean, avait dû, après la réforme carolingienne, être le lieu d'implantation des maisons canoniales.

16. Réédité en 1967, aux éditions Fanlac.

eût été intéressant de conserver <sup>17</sup>. Quelques pièces en subsistent dans une sorte de tumulus artificiel, conservé dans le jardin de Sainte-Marthe, et qui est constitué par un empilement de morceaux d'architraves, de colonnes, de chapiteaux. Le texte de 1867 accompagnant l'album et rédigé par de Verneilh, expliquait que c'était là le « Musée qu'un financier du Premier Empire avait formé dans son jardin... au milieu duquel il avait voulu être enseveli » <sup>18</sup>. Il ajoute qu'on chercherait maintenant en vain cet ensemble, dans la cour des religieuses.

l.\*  
\*\*

Le plan n° 3 est de beaucoup le plus intéressant du lot parce qu'il révèle que l'église à file de coupoles avait été précédée par une église de plan basilical. Les trois nefs apparaissent nettement, avec les bases des piles carrées qui recevaient la retombée des voûtes de la nef centrale et des collatéraux. Cinq travées sont ainsi parfaitement délimitées, ensemble pré-roman que remplaça au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> s. le parti des coupoles. Celles-ci furent alors lancées sur des piles massives (l'une d'elles semble avoir chemisé la pile primitive). A l'Ouest, se voit la base du clocher-porche, carré, lui-même posé sur des murs probablement romains. On devine l'émotion du chanoine Roux lors de la découverte de ce plan. Le chanoine souligna en effet <sup>19</sup> « l'intérêt de premier ordre » de ce plan. Il ajoutait : « Ce qui présente un intérêt capital dans le plan complet des fouilles faites à l'intérieur de la nef, c'est un double rang de piliers carrés qui, entre les murs de la nef détruite, forment une église à trois nefs ». Par scrupule, il fit même l'hypothèse que ces piles auraient pu être « une manière d'utiliser la nef détruite, lors de la restauration du XVII<sup>e</sup> s. » <sup>20</sup>. Mais le contrat de restauration publié par Géraud Lavergne <sup>21</sup> stipule que les murail-

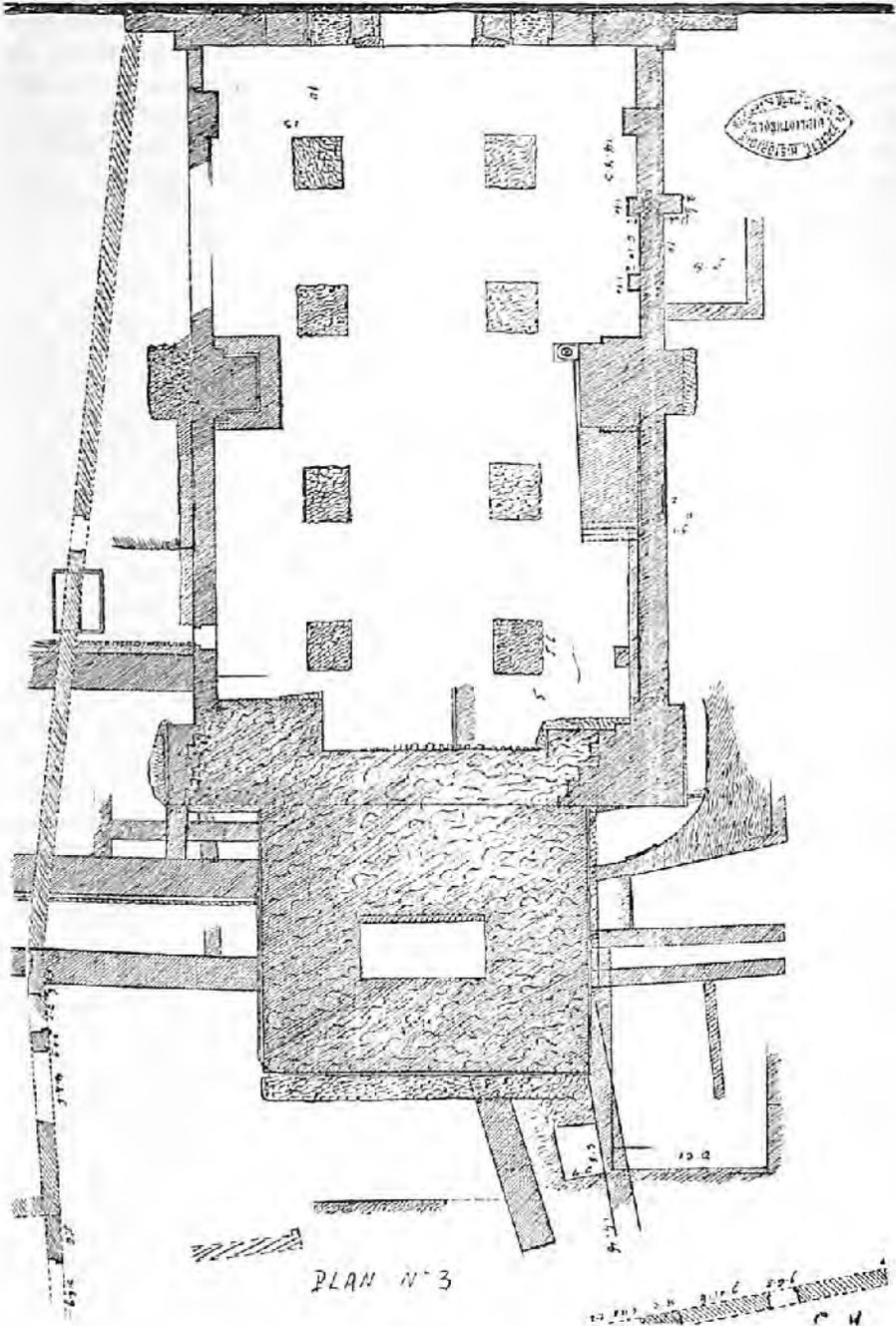
17. Avant l'existence du *Musée du Périgord* qui recueille méthodiquement les souvenirs du passé, plusieurs collections particulières ont éparpillé les morceaux provenant de Vésone. En 1804, Taillefer avait réuni « 60 vestiges antiques » dans la chapelle des Jésuites (place Hoche). En 1808, il les avait transférés, sous le nom de « Musée Vésunien », dans les arènes, avant de donner le tout au département. En 1826, de Mourcin avait réuni chez lui, 28, rue Eguillerie, quelque 5.000 pièces (dont des petits bronzes). Cette collection, échappant au Musée officiel organisé par Galy, passa à M. Menou en 1856 et fut plus tard, en 1874, vendue aux enchères. Par bonheur Galy, avançant lui-même l'argent, acheta 3.000 objets pour le Musée officiel. Il acheta aussi une énorme quantité de manuscrits qui furent déposés à la Société (une partie en a été déposée aux Archives départementales, 2 J 201 à 2 J 221). C'est l'origine des plans que nous présentons ici et que nous avons classés sous le n° AD 34 dans notre *Inventaire de l'Iconothèque* (B.S.H.A.P., 1970).

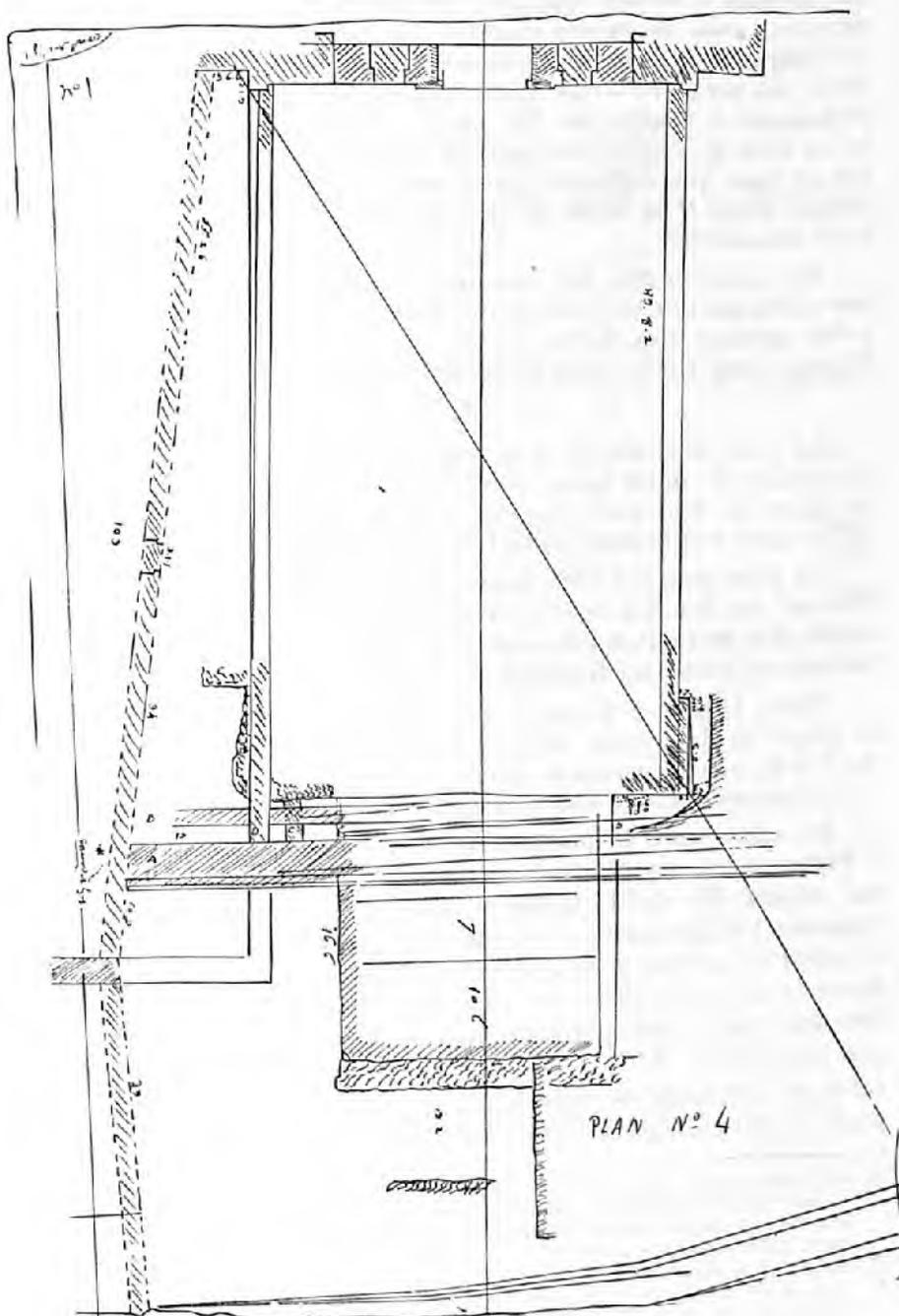
18. Qui sait si le tumulus évoqué plus haut ne recèle pas la tombe de Chambon ?

19. B.S.H.A.P., 1929, p. 227.

20. En effet, cette restauration ambitieuse du XVII<sup>e</sup> s. ne se contenta pas de relancer la travée de chœur, elle voulut aussi rétablir les deux travées de l'Ouest. Mais à peine avait-on relancé les coupoles qu'elles s'effondrèrent.

21. Géraud LAVERGNE, *Bull. monumental*, 1914.





ies seraient refaites sur les anciens fondements de l'église détruite, avec le même système de voûtes; ainsi l'hypothèse est infirmée. « Nous nous trouvons donc, ajoute le chanoine Roux, en présence d'une église insoupçonnée jusqu'à présent et antérieure à l'église du XI<sup>e</sup> siècle... Nous pourrions bien être ici en face de l'église reconstruite par Chronope au VI<sup>e</sup> siècle ». On ne peut que regretter que le chanoine Roux n'ait pas eu le temps, avant <sup>22</sup> sa mort, de développer ses conclusions sur une telle découverte.

On comprendra dès lors que nous ayons tenu à publier ces plans qui renouvellent la question de la Cité et ouvrent « un autre horizon qui ferait remonter la construction de Saint-Etienne cinq siècles plus haut dans le passé ».

\*  
\*\*

Le plan n° 4 révèle, à la soudure de la nef et du clocher, l'existence de murs épais, probablement gallo-romains. A l'Est du plan, on voit parfaitement le mur occidental de l'actuelle église, avec son portail central encadré de deux portes aveugles.

Le plan n° 5 est sans doute moins intéressant; il donne le résultat des fouilles exécutées autour de la base du clocher et révèle des murs probablement gallo-romains, ainsi que de mystérieuses rigoles très irrégulières.

Enfin, le plan n° 6 couvre la fouille autour du clocher. Pour la clarté de la lecture, de Mourcin a affecté quelques lettres, de A à E, aux éléments de murs par lui découverts. Ces lettres correspondent à des notes rédigées de la main du fouilleur.

En effet, avec la minutie qui le caractérisait, de Mourcin a accompagné ses plans de deux pages de notes manuscrites, sur papier 33 × 21, filigrané Jardel, Laroque, Périé. Nous donnons intégralement copie de ces notes, en traduisant simplement en mètres et centimètres les mesures, données par de Mourcin en pieds, pouces et lignes <sup>23</sup>. A ces deux pages s'ajoutent une page et un quart de page consacrés aux mensurations des inscriptions de la Cité, ainsi que quelques mesures générales à l'intérieur de celle-ci. Nous ne les reproduisons pas, pour ne pas allonger à l'excès notre étude.

22. Le chanoine Roux fait remarquer avec pertinence que l'on cite Chronope pour l'église de Saint-Front, mais que le texte de Fortunat, pour l'épithaphe de Chronope, dit, avec un pluriel: *Templa exusta revocasti in culmine prisco*. Preuve que l'évêque avait relevé plusieurs églises.

23. En vérité, la transcription du texte et la transposition dans notre système métrique avaient été faites par le chanoine Roux, preuve supplémentaire de son espoir de publier un jour cet ensemble. Il a admis 0 m 3248 pour le pied, qui vaut 12 pouces, lesquels valent 12 lignes ou 144 points.

*Notes de Mourcin*

*Le mur du jardin a, dans toute sa longueur, de l'église à la maison Bardon : 33 m 37*

de l'église à la porte du jardin	17,38	}	33 m 14
Largeur de la porte	1,003		
De la porte à l'intérieur du gros mur A	11,05		
De ce point à la maison Bardon	3,48		

*Mur de l'église actuelle :*

de l'extérieur de la maçonnerie de la porte du Nord à l'extérieur de la maçonnerie de celle du Sud	6,73 6,20 3	}	15 m 93
Le mur du Sud, est, je crois de l'épaisseur	0,60		
Entre le mur et le coin	1,18		
De l'aile au mur de la vieille église	0,41		
Au Sud, du mur de l'église à l'angle	0,398		
De cette aile à l'autre	2,468		

D'où il suit que la moyenne église saille sur les plats murs de l'autre de 5,03, c'est-à-dire de 2,16 d'un côté et de 2,86 de l'autre.

*Saillie de l'Ouest :*

N. L'angle qui tient au mur de la vieille église est en saillie sur l'autre de	0,672
Le plat mur rentre de	0,14
S. L'angle qui tient au mur de la vieille église est en saillie sur l'autre de	0,687
Le plat mur rentre de	

La nouvelle porte du milieu, bâtie en 1829, est en saillie de 0,058 au chambranle et au socle de 0,11.

Elle a de profondeur jusqu'à la feuillure	0,256	}	1,326 épaisseur du mur
Et dans l'intérieur de	1,07		
La feuillure est profonde de 0,05	0,05		
La largeur de la porte intérieure est de	3,13		
La largeur intérieure des petites portes murées est de	1,28		

*Largeur de la vieille église :*

Du parement de l'Ouest de la pile du Sud qui subsiste jusqu'à fleur de terre, jusqu'au plat du mur dans l'intérieur		27,11
Le massif inférieur ne dépasse la pile d'aucun côté		
La seconde assise en partant du haut est en saillie au Sud de (à l'extrémité Ouest)		0,173
et à l'extrémité est de		0,05
Le mur du Nord à partir de l'extérieur du massif a	27,478	
La différence semble donc être de		0,30
Peut-être la pierre de taille était en retraite de cela (0,30) ?		
Sur le mur de l'Ouest, une corde tendue, nous a donné, du mur du jardin		
à l'extérieur de la pile du Sud		21,22
Mais cette pile est en saillie de	0,50	
Du mur du jardin au mur de l'église il peut y avoir (il y a)	3,91	3,91
		<hr/>
		17,31

D'où proviendrait donc les 0,80 de différence de largeur sur la partie de l'Est ?

La diagonale que nous avons tirée jusqu'au coin de la maison Roche est de 49,90

*Clocher :*

Du mur du clocher (extérieur) à l'intérieur du gros mur 7,15

Donc le clocher était en saillie sur le mur de l'église de 9,42

Et si ce mur avait 1,30 d'épaisseur, le clocher avait 10,72 de base de l'Est à l'Ouest.

D'un autre côté comme il y a près de 23 pieds (7 m 47) du mur du jardin à celui du clocher, il paraît que ce clocher n'avait du Nord au Sud que 9,42

Ce clocher saillie sur le gros mur (en haut) de 6,17

Le mur qui est perpendiculaire à la face du clocher est à 7 m 15 du côté Nord.

De ce côté Nord au mur latéral du clocher, nous sommes allés en suivant jusqu'à 8 m 72; c'est-à-dire que nous avons dépassé le mur du jardin de près de 2 pieds (0,65) et le gros mur continue.

Il est parfaitement droit.

Mesurant à la corde, nous avons trouvé d'extérieur à extérieur de quartier, à l'Ouest de la vieille église, c'est-à-dire entre église et clocher

	17,43
retranchant	0,51
reste	16,92
Mesuré à la perche assez exactement, c'est	17,44
retranchant 0,51 reste	16,79
Si l'on retranche de l'autre côté	2
et	3,3

Ce serait donc d'excès de largeur vers l'Est 5,0

L'église paraît donc plus étroite à l'Ouest qu'à l'Est de 2,54 ou 1,80 et comme je puis avoir manqué de quelque chose, les deux côtés peuvent être de 15,92.

Une ligne tirée le long du mur Nord de l'église aboutit sur le mur Roche à 1,588 y compris la partie oblique.

Une autre ligne tirée sur le mur du Sud (toujours extérieur) va à 0,968 au Sud de la porte Roche. Il paraît donc y avoir quelque erreur sur le plan puisqu'elle semble aboutir à 1 m 16.

#### *Voisinage du clocher :*

La ligne du clocher va d'un pied (0,324) et quelques pouces sur la porte de la remise de M. Bardon à 1 pied (0,324) et quelques pouces vers la maison de M<sup>me</sup> Vve Darpès, belle mère Perchain.

Le gros vieux mur A se divise sur sa hauteur en 1 m 30 de blocage saillant de 0,21 du fond de la feuille ? 0,80 assez joli, en assises de pierres brutes maçonnées en 0,324 de plus qui est défectueux

1,13 quartiers bruts en retraite d'environ 0,20.

La fouille a à peu près 3,90 de profondeur.

Le petit mur B est grossier quoique un peu en assises brutes.

C'est une espèce « *d'opus incertum* ». Il passe sous le mur D. Le mur C n'est nullement fondé. Il passe sous le mur B.

Le mur A est le plus ancien de tous; il a pu appartenir à une église bâtie dans le VI<sup>e</sup> siècle; il a un peu de fruit du côté du Levant, mais très peu et sans régularité. De ce même côté il a une arcade en décharge. C'est à l'extrémité juste en haut de cette arcade qu'aboutit l'extérieur du mur D.

Cette arcade finit...

A gauche de l'arcade, les pierres sont en assises assez allongées; je crois que c'est une restauration. Cette arcade est en vousoirs bruts très minces et allongés.

Le mur E est en blocage fort désordonné.

Le blocage F est le fondement du mur D qui est vraiment celui de l'église détruite en 1577.

Du mur A au mur E, il y a 6,01. Ce mur E est un peu détruit.

Devant le clocher et à côté on distingue parfaitement 4 incendies.

Le 1<sup>er</sup> est à 0,97 du sol vierge.

Le 2<sup>e</sup> à 1,94 plus haut.

Le 3<sup>e</sup> à 0,324 plus haut.

Le 4<sup>e</sup> à 0,48 plus haut. Ce dernier est à 2,27 du sol actuel.

Le trou de fouille a 4 m 22 de profondeur.

Dans le 2<sup>e</sup> incendie il s'est trouvé une grande quantité de blé brûlé et dont beaucoup de grains étaient parfaitement entiers.

A 4,22 du mur du clocher, on trouve un gros mur mal fondé en blocage.

A 2,27 du mur D est un mur parallèle.

Boussole placée contre le petit coin du mur de l'église (le couvercle à l'Ouest)	250°
au Sud de l'église, en bas	247°
Placée contre la maison de M. Bardon	251°
Mur jardin Roche	339°
(le couvercle tourné au Sud)	
Contre la maison	353°

Du mur du jardin à l'intérieur du mur D ou plutôt vis-à-vis l'autel en dehors du mur A 4 m 87.

Ce mur A continue sous le mur du jardin.

De ce mur A au mur E 5 m 01.

Ce mur E s'arrête à 4 pieds et paraît détruit.

Le mur A a réellement 1,50 d'épaisseur.

Depuis le mur E il faut tout faire descendre à l'Ouest de 2 lignes (0,0045), c'est-à-dire que l'intérieur du mur A doit venir au point qui est au milieu.

La longueur totale des 3 églises et clocher se trouve donc de 79,82 non compris le porche qui je crois y était et qui avec son mur pouvait aller à 5,85 ce qui fait 85,67.

La plupart des marbres étaient dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> incendie, et il y en avait en dessus (??).

La fouille du coin Sud-Ouest a 3,41 de profondeur, et dans quelques endroits 0,324 de plus. Nous avons touché le tuf. 0,324 de plus sur la pile, ce qui fait 3,73 et 4,05.

Blocage	0,486	}	3,362
Petites pierres en 2 assises assez brutes mais paraissant romaines	0,216		
Blocage brut irrégulier, noyé de mortier. C'est la pile de l'église	1,29		
En pierres de taille 6 assises de 0,229 chaque pile	1,37		
Le sol circulaire de 0,16 d'épaisseur est à côté du mur [deux mots illisibles].	1,64		

Incendie à 0,324 du tuf. Dans le petit recoin, c'était pavé et l'incendie est en-dessus.

Incendie à 0,324 plus haut.

Incendie à 0,324 plus haut.

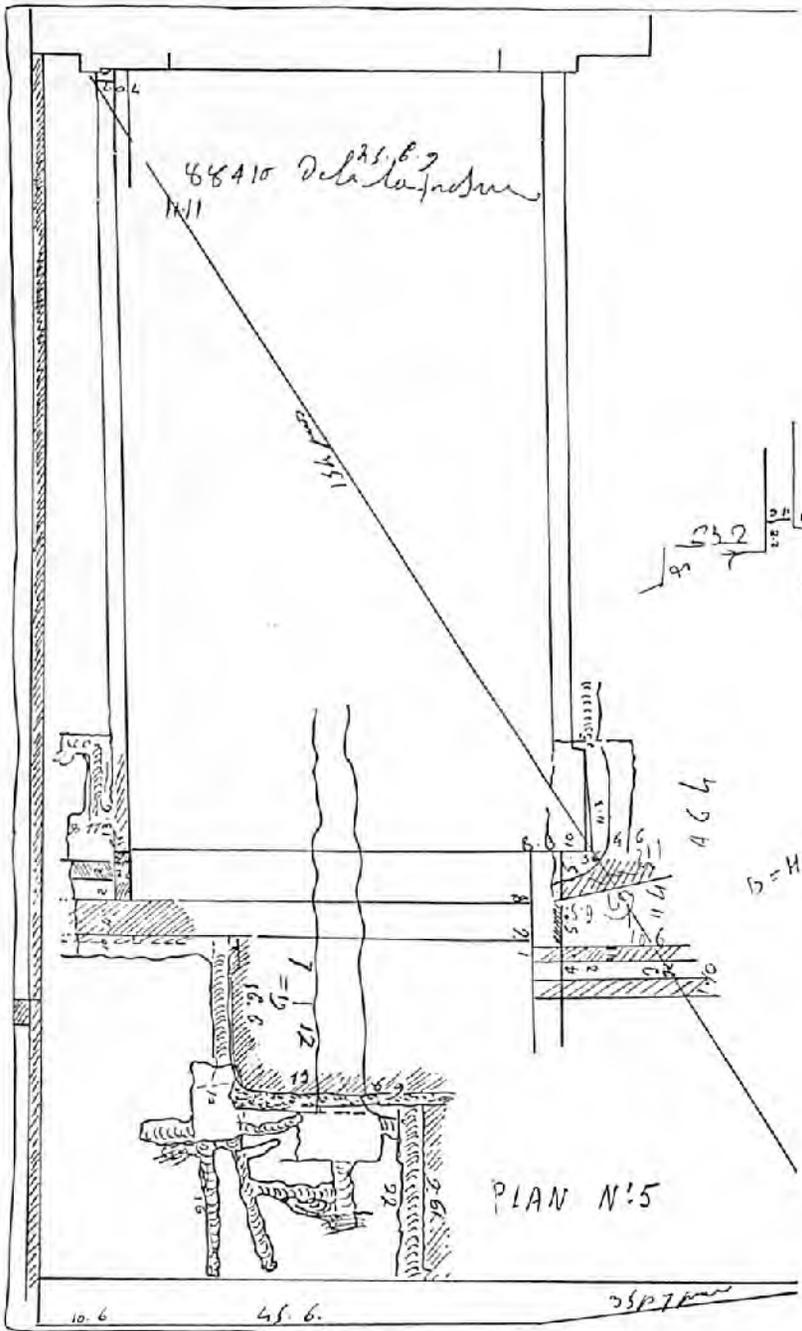
Incendie 4<sup>e</sup> au sol circulaire, c'est-à-dire à 0,81 du 3<sup>e</sup>.

Tous ces incendies paraissent jusque (ou presque) contre la pile.

### CONCLUSION

On voit l'intérêt de ces plans, complétés par les notes de Mourcin. Nous avons tenu à publier les uns et les autres, persuadé que des chercheurs s'attacheront à reprendre et à approfondir le problème archéologique de la Cité. Ce problème n'est pas résolu et il semble qu'il y ait là un beau sujet de thèse de doctorat ! Nous savons bien, hélas, que des fouilles complémentaires (nécessaires pour avoir des certitudes) sont devenues quasi impossibles de par la circulation intensive sur la place de la Cité <sup>24</sup>, de par le fait aussi que sa partie Nord a été bouleversée quand on a établi la chaussée de la rue de la Cité, et plus encore quand on y a implanté la voie d'un chemin de fer départemental (maintenant disparu). Cependant, nous souhaitons vivement que, profitant d'une retouche prévue dans le parvis et l'entrée de la Cité, on puisse faire une fouille rapide à la verticale des piles les plus orientales de l'église à plan

24. Son côté Nord est en fait un morceau de la route nationale 89, avec une circulation sursaturée, qui ne manque pas d'ébranler les fondations de l'église; d'où les injections de béton qu'il a fallu faire récemment dans les murs Nord de celle-ci.





basilical indiquée par le plan n° 3. Le service des Monuments historiques en est averti et pourra, nous l'espérons, réaliser ce sondage de vérification.

L'ensemble de ces plans soulève bien des questions. Nous profiterions volontiers de l'occasion pour suggérer une hypothèse, déclenchée en notre esprit par le présent travail. M. Jean Hubert <sup>25</sup> a reconnu l'existence, en France comme en Italie, de « cathédrales doubles », bâties du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> s. et d'ailleurs souvent juxtaposées à un troisième édifice, le baptistère, ce qui constituait un « groupe épiscopal ». La cathédrale y est généralement consacrée à un martyr (communément saint Etienne); l'église, à la Vierge Marie; le baptistère, à saint Jean. Ne pourrait-on pas considérer que c'est le cas à Périgueux où, dans l'enceinte du V<sup>e</sup> s. élevée autour de Vésone, la cathédrale est sous le patronage de saint Etienne; un peu au Nord, le baptistère sous celui de saint Jean; et, à quelque cent mètres au Sud existait une église consacrée à la Vierge Marie : Notre-Dame de Leydrouse <sup>26</sup>. D'ailleurs, la carte des « cathédrales doubles » donnée par M. Hubert montre que les villes de Bordeaux, Angoulême et Saintes en étaient pourvues. Il n'est pas interdit de penser que la cité de Vésone, totalement romanisée et très proche de ces trois villes, ait pu posséder, elle aussi, un « groupe épiscopal ».

On voit ainsi l'étendue et la variété des renseignements que peuvent donner ces « vieux papiers » dûs à de Mourcin et conservés par notre Société. Et aussi les hypothèses de travail qu'ils peuvent suggérer. Personnellement, c'est pour nous l'occasion de rappeler la mémoire du chanoine Roux, qui fut longtemps vice-président puis président de notre compagnie; il travailla longtemps à enrichir et classer sa bibliothèque et ses archives, à publier ses savantes communications dans le *Bulletin*. C'est lui qui aurait dû présenter et publier les plans de de Mourcin; il en a été empêché par sa santé déficiente, puis par la guerre, à la fin de laquelle il mourut. Nous voudrions que cet article fût un hommage à sa mémoire.

Jean SECRET.

25. J. HUBERT, *Arts et vie sociale de la fin du monde antique au Moyen Age*, Droz, 1977, p. 97.

26. J. SECRET, *Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues*, B.S.H.A.P., 1973. L'édifice disparu était situé rue Romaine. En 1905, on y voyait encore trois travées voûtées d'arêtes. On ne tiendra pas compte d'une rue Sainte-Marie, percée au N.-O. de la Cité. Elle rappelle l'église des religieuses de la Visitation, bâtie au XVII<sup>e</sup> s. entre la porte Normande et les arènes, et complètement rasée lors du percement de la rue Chanzy.

# Camille CHABANEAU (1831-1908)

*philologue romaniste,*

*membre correspondant de l'Institut*

---

Jean-Eugène-Camille Chabaneau naquit à Nontron le 7 mars 1831, dans une maison sise rue Saint-Roch, sur laquelle une plaque commémorative a d'ailleurs été apposée. Un buste de Camille Chabaneau, en outre, a été placé sur la place de Nontron. Fils d'un fonctionnaire des postes, il entra lui-même dans l'administration des postes et y fut successivement commis (1856) et contrôleur (1857) à Angoulême, puis receveur à Cognac de 1872 à 1877.

Il commença par écrire des vers et publia quelques poèmes, sous des pseudonymes divers, dans une revue, « La Commune », créée et dirigée par Victor Bujeaud (1857). « Les lamentations d'un prodigue », monologue badin, ont été imprimées à Nontron, chez P. Deschamps, vers la même année 1857, in-8°, 3 pages.

A cette même époque, le libraire nontronnais Ludovic Goblet avait ouvert son arrière-boutique à un groupe de jeunes gens épris d'art et de littérature. Les trois frères Victor, Henri et Jérôme Bujeaud, Gustave de Rencogne, Edmond Sénemaud, Camille Delthil, qui devait devenir sénateur, Louis Audiat, alors professeur au collège de La Rochefoucauld, le poète Abel Jannet, Eugène Rullier, le violoncelliste Alexis Graire, l'architecte Lambert, Emile Nadaud, le caricaturiste Grandin, le peintre Emmanuel Genty, Eusèbe Castaigne comptaient parmi les habitués de ce petit cénacle; à eux se joignaient parfois des Cognacais : Paul Lacroix, Alfred Feuillet, Marc Marchadier, L. Arnauld, Camille Chabaneau y tenant toujours le premier rôle.

Dès 1854, Chabaneau avait adhéré au félibrige, où il avait été élu majoral.

A ses moments perdus, Chabaneau avait tout d'abord entrepris l'étude de la langue grecque. Le goût de la philologie romane lui vint toutefois assez vite, après la lecture des ouvrages de Raynouard, dit-on, et il s'y adonna désormais. En 1867, il publia dans le « Bulletin de la Société archéologique et histo-

rique de la Charente », société dont il fut membre correspondant à compter de 1879, son premier ouvrage, une « Histoire et théorie de la conjugaison française », qui fut couronnée par l'Académie française.

Environ le même temps, s'effectua la première rencontre de Chabaneau avec Littré, et voici en quels termes le philologue Anglade rapporta cette rencontre : « M. Chabaneau, dit Anglade, aimait à raconter la manière dont Littré, à qui il avait envoyé un exemplaire de son premier ouvrage, le reçut. M. Chabaneau venait de chez Renan, qui l'avait couvert de fleurs; arrivé sur le palier de l'étage où habitait Littré, il rencontra un homme à l'aspect froid, qui n'était autre que Littré lui-même. Le grand lexicologue reçut aussitôt Camille Chabaneau, mais l'entrevue fut d'une froideur glaciale. « Monsieur, je n'ai pas lu votre livre », dit Littré : ce fut à peu près toute la conversation. Quelque temps après, Littré, ayant lu le livre, en fit dans le « Journal des savants » de juin 1868, un compte rendu élogieux. »

Chabaneau fut réconforté. A partir de ce moment, leurs relations devinrent quasi amicales. M. Bouché-Leclercq, vice-président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a, lors de la séance du 24 juillet 1908 de cette Académie, à l'occasion du décès de Camille Chabaneau, qualifié cet ouvrage de « modèle de science précise et d'exposition lucide, méthodiquement ordonné ». Chabaneau était dès lors considéré comme un des maîtres de la philologie romane.

S'il publia un volume de vers sous le titre de « Poésies intimes », inspiré de modèles grecs, en 1870, il n'en continua pas moins de poursuivre ses recherches sur le dialecte limousin, dont il entama l'analyse dans sa survivance locale du parler de Nontron. Ses recherches furent à l'origine de la publication de toute une série d'articles dans la « Revue des langues romanes », prodrome d'un ouvrage : « Grammaire limousine, d'après le dialecte de Nontron », publié en 1876. La commission des travaux littéraires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 27 juillet 1876, accorda la première mention honorable du concours des Antiquités de la France à cette « Grammaire limousine ».

Le linguiste Michel Bréal s'intéressa aux études publiées par Camille Chabaneau et obtint d'Alfred Dumont que fut créée pour lui une chaire de langues romanes à l'Université de Montpellier. Ce fut sur la présentation de Littré et de Renan que

Chabaneau fut appelé à occuper la chaire de langue et littérature occitanes à la Faculté des lettres de Montpellier. Le ministre de l'Instruction publique d'alors fit fléchir en faveur de Chabaneau, qui quitta ainsi l'administration des postes en 1877, les règlements quant aux titres requis pour enseigner à l'Université. Chabaneau n'était en effet même pas bachelier, avant d'être interrompre ses études secondaires à la mort de son père. D'abord mal accueilli par ses nouveaux collègues, Chabaneau professa l'ancien français de 1878 à 1883, puis l'ancien provençal jusqu'en 1901, date de sa retraite.

En 1880, Chabaneau publia, en collaboration avec Jules-Emile Rigolage, qui fut le premier principal du collège de Cognac <sup>1</sup>, un résumé de « La philosophie positive par Auguste Comte », deux volumes in-8°.

Camille Chabaneau forma de nombreux élèves à qui il communiquait son zèle pour les études dialectales et la philologie romane, tout en publiant de nombreux articles dans la « Revue des langues romanes ».

La commission du prix La Grange, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 21 mai 1886, décerna le prix à Chabaneau, chargé de cours à la faculté des lettres de Montpellier, pour l'ensemble de ses travaux sur la poésie provençale et française, et particulièrement pour son édition du « Roman français de Saint-Fanouel », publiée dans la « Revue des langues romanes », d'après un manuscrit de Montpellier, pour son travail sur « l'origine et l'établissement des Jeux floraux », et pour sa publication des « Biographies de troubadours en langue provençale », insérée dans la nouvelle édition de l'« Histoire du Languedoc » (1885).

Environ dans le même temps, Chabaneau publiait « Liber instrumentorum memorialium, cartulaire des Guillemes de Montpellier », Montpellier, 1884-86, LXX, 850 pages, en collaboration avec Germain Alexandre; il donnait également un appendice à l'« Inventaire sommaire des Archives communales de Saint-Pons (Saint-Pons-de-Thomières, chef-lieu d'arrondissement de l'Hérault) antérieures à 1790 », établi par Jean Sahue, Montpellier, 1885, 152 pages.

Il avait préalablement publié un « Comput en vers provençaux », texte et traduction (1880) et donné une édition de « Les Sorts des Apôtres », texte du XIII<sup>e</sup> siècle, publiée avec l'original latin (1881).

1. Sur Jules-Emile Rigolage, voir ma notice manuscrite, 1976, 4 pages, B.M. de Cognac.

Tant de travaux remarquables désignaient tout naturellement Camille Chabaneau pour appartenir à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; aussi le 24 décembre 1886, à l'âge de 55 ans, fut-il élu membre correspondant régnicole (on dirait aujourd'hui correspondant français), en remplacement d'Abel Desjardins.

Dès le premier tour de scrutin, Chabaneau obtint la majorité absolue, soit 17 suffrages, le nombre de votants étant de 30; les autres candidats en lice, de La Blanchère et Chassaing, ayant respectivement obtenu 7 et 6 suffrages.

L'activité scientifique de Camille Chabaneau ne se ralentit pas moins après cette date. Il publia coup sur coup « Sainte-Maric-Madeleine, dans la littérature provençale » (1887), « Vie de saint Georges » (1887), « Le Parnasse provençal » de Bougerel (1888). En 1895, il publia les textes du « Cartulaire du Consulat de Limoges ».

En janvier 1896, Camille Chabaneau fut fait chevalier de la Légion d'Honneur. Il était président d'une association félibréenne périgourdine, « Le Bournat », qui avait été fondée en 1901 pour le maintien du dialecte périgourdin. Cette même année 1901, il fit valoir ses droits à la retraite, et se retira à Nontron, dans la maison familiale, où il vécut longtemps avec sa mère, qui mourut très âgée.

A l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, le 4 mars 1906, « ses élèves, ses amis, ses admirateurs », firent hommage à Camille Chabaneau d'un gros volume de *Mélanges* rédigés en son honneur, œuvre de quatre-vingt-un collaborateurs (tome XXXVII des « Romanische Forschungen », Erlangen, 1907, 1.117 pages in-8°).

Le 14 juillet 1908, il était promu officier de la Légion d'Honneur.

Frappé d'hémiplégie, Chabaneau devait décéder à Nontron le 21 juillet 1908, âgé de 77 ans, laissant une œuvre considérable dont on trouvera la bibliographie dressée par E. Lefèvre en tête des « *Mélanges Chabaneau* »; peu de carrières scientifiques ont pris un tour aussi imprévu que la sienne.

Terminons par ce portrait que nous a donné Emile Biais de Camille Chabaneau dans la notice qu'il lui a consacrée : « d'allure fort placide, cet homme de taille exigüe, aux traits fins, était d'un esprit exquisement lumineux, d'une simplicité charmante avec l'accent même d'un grand cœur ».

Alain LANGE.

## BIBLIOGRAPHIE

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus des séances, année 1877, t. XXI, p. 252; année 1886, t. XXX, p. 165 et p. 448; année 1908, t. VIII, p. 407-409 (hommage par Bouché-Leclercq).

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1907-1908, 7<sup>e</sup> série, t. VIII, 1908, p. XXIV; année 1908-1909, 7<sup>e</sup> série, t. IX, p. XXV et p. LXI-LXV (notice par Emile Biais).

Dictionnaire de biographie française, t. VIII, sous la direction de M. Prévost et Roman d'Amat, Paris, Letouzey et Ané, 1959, p. 90 (notice par Roman d'Amat).

Annales du Midi, 1909, pp. 266-270 (notice par Henri Teulié).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LVIII, p. 540.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXXV, p. 468.

Revue des langues romanes, t. LI, 1908, p. 481.



# DÉCOUVERTE DE NOUVEAUX TESSONS DE CÉRAMIQUE à décor graphité à Ecorneboeuf Commune de Coulounieix-Chamiers

---

Sept nouveaux tessons de céramique à décor graphité ont été trouvés récemment par l'un de nous (J.-C. Moissat), au cours de prospections de surface sur l'oppidum d'Ecorneboeuf. Ils proviennent exactement du même endroit que le tesson que nous avons récemment signalé<sup>1</sup>, c'est-à-dire en bordure du chemin (à droite) du versant Ouest qui mène au sommet du site.

## I. — LE VASE N° 1.

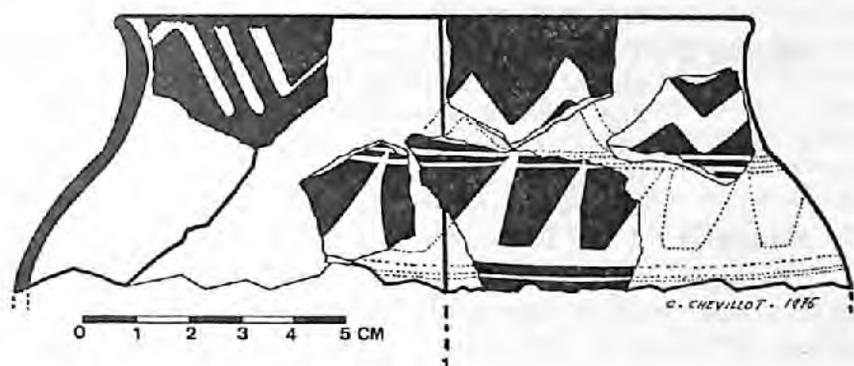
Après étude des tessons nouvellement découverts et comparaison avec celui déjà publié, nous nous sommes aperçus que trois d'entre eux appartenaient à un seul et même vase. Cela nous a permis de reconstituer graphiquement la partie supérieure de ce vase et de lire plus correctement sa forme typologique ainsi que le décor que nous avons à présent sur le col et la panse.

1. — *Typologie.* C'est un pot à col court rétréci à lèvre légèrement éversée. La panse a un profil ovoïde assez mou. La partie inférieure est absente. Mais il semblerait que la panse se terminait en arrondi peu surbaissé en se raccordant sur un pied creux peu élevé. Il est intéressant de constater que ce vase ne présente pas encore les véritables caractères typologiques des vases de la phase récente de Chalucet (phase IV)<sup>2</sup>. Comme le laisse supposer le galbe de la panse, si la forme est ovoïde, elle ne paraît pas surbaissée et aplatie aussi nettement que sur les vases de cette phase récente. C'est là un élément important dans l'évolution de la typologie des vases à décor graphité. A notre avis, nous pouvons classer ce pot à une période qui pré-

1. CHEVILLOT (C.): Présence de céramique à décor graphité à Ecorneboeuf, commune de Coulounieix-Chamiers, dans *B.S.H.A.P.*, t. CIII, 1976, pp. 174-179 (fig. 1, n° 2). Nous avons oublié dans cet article, de signaler un dessin qui en a été fait par L. Didon dans *B.S.H.A.P.*, t. L, 1923, pp. 130-139 (p. 138 et fig. 3, p. 146). L. Didon en avait conclu: « décor obtenu par une série irrégulière de lignes mates ».

2. CHEVILLOT (C.): Un habitat du 1<sup>er</sup> Age du Fer à Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne), dans *Bull. Soc. préhist. franç.*, t. 73, C.R.S.M., n° 3, 1975, p. 66.

cède de peu l'apparition des vases à carène molle surbaissée et aplati avec pied creux peu élevé (1 à 2 cm).



## 2. — Techniques de fabrication :

a) *La pâte.* Elle est de couleur gris noirâtre à brun foncé, très homogène, bien liée, avec de rares dégraissants apparents. Comme nous l'avons déjà remarqué, cela nécessite la connaissance et l'emploi de techniques très élaborées pour la préparation de l'argile : tamisage et lavage des argiles <sup>3</sup>.

b) *Montage du vase.* Ce pot est modelé, monté selon la technique traditionnelle du colombin.

### c) Aspect des parois :

— *Paroi interne :* Il y a un engobage sur la partie haute du col et en-dessous un lissage de bonne facture. On remarque cependant la trace laissée par le lisseur lors de l'égalisation de l'intérieur.

— *Paroi externe :* Elle est couverte d'un engobe noir qui ressemble à un vernis tellement il est brillant. On distingue tout de même sous cet engobe des traces de lisseur.

d) *La paroi :* Elle est extrêmement fine. Son épaisseur varie entre 2 et 3 mm (au col).

## 3. — Décor.

C'est un décor simple de type géométrique mais très bien agencé, bien mis en valeur sur le col et la partie supérieure de la panse. On trouve de haut en bas, à l'extérieur du vase :

3. CHEVILLOT (C.) : *Présence...*, op. cit., p. 176.

Elément 1 : 1 ligne de chevrons ou en « dent-de-loup », d'une largeur moyenne de 5 mm;

Elément 2 : 1 série de trois filets horizontaux, d'une épaisseur moyenne de 1,5 mm;

Elément 3 : 1 ligne de triangles scalènes très espacés pointe dirigée vers le haut, accolés par la base sur une bande épaisse. A noter que la pointe des triangles recoupe fréquemment l'élément 2. Les triangles ont une hauteur moyenne de 2 cm pour une largeur à la base de 1,5 cm;

Elément 4 : 1 filet horizontal de 1 mm d'épaisseur.

L'intérieur de la lèvre est aussi orné d'un décor graphité. On trouve une série de chevrons inverses séparés par une bande oblique, parallèle au chevron.

4. — *Technique de décoration.* Nous sommes encore au balbutiement de l'étude de ce type si particulier de céramique. Mais d'ores et déjà nous savons qu'il ne s'agit pas d'un décor à base de *plombagine* comme on l'a tout d'abord suggéré, mais de graphite. Des analyses pratiquées récemment l'ont prouvé<sup>4</sup>.

En observant de près les tessons, on s'aperçoit tout de suite que le graphite a été déposé sur le vase grâce à un *pinceau* après cuisson, et cela soit sur une couverte noire ou brun-rouge (engobe), soit dans des parties préalablement grattées dans l'engobe. Si l'on observe les triangles scalènes, on s'aperçoit que le potier a d'abord tracé le contour du triangle et l'a ensuite rempli avec le graphite.

Par ailleurs, on ne connaît rien des techniques de préparation du bain de graphite, et surtout de la préparation du « fixateur » qui a permis une conservation aussi durable d'un décor somme toute très fragile.

5. — *Essai de classification chronologique de ce pot.* Deux éléments importants de décor apparaissent sur ce vase : le décor sur le col constitué à l'extérieur d'une ligne de chevrons et à l'intérieur d'une ligne de chevrons séparés, et le décor sur le haut de la panse, d'un type peu courant.

Nous avons constaté qu'en Haute-Vienne, le décor avec ligne de chevrons sur l'extérieur et l'intérieur du col ne se trouvait que dans la phase récente du 1<sup>er</sup> Age du Fer (phase IV de Chalucet, entre 600 et 450 BC), c'est-à-dire sur des vases à

4. Analyse inédite et dont le résultat nous a été aimablement communiqué par J.-P. Mohen, Conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

carène surbaissée aplatie, à pied creux peu élevé et col court éversé. Sur notre pot on retrouve le décor typique mais la forme typologique diffère sensiblement. Si on retrouve aussi le col court légèrement éversé, par contre la panse est plus globulaire et ne paraît pas être aplatie et surtout non surbaissée. D'autre part l'élément 3 du décor qui est d'un type peu courant semble être le résultat d'une évolution d'éléments compliqués, à base de registres géométriques complexes usités durant la phase ancienne du 1<sup>er</sup> Age du Fer en Limousin (phase I de Jean-Pierre Mohen) <sup>5</sup>. Cependant ce décor est connu à deux reprises dans le tumulus VII de Glandon (Haute-Vienne). D'abord sur une écuelle carénée à pied creux peu élevé, sur laquelle on retrouve le même thème ornemental que sur le vase 1 d'Ecornebœuf. Une très légère différence apparaît avec un filet supplémentaire sur le bord de la lèvre. Autrement le décor est absolument identique : 1 ligne de chevrons, 3 filets, 1 ligne de triangles scalènes appuyés sur un filet assez fort et 2 filets qui s'arrêtent sur la carène <sup>6</sup>. On retrouve encore le décor de triangles scalènes, mais orientés à droite ou verticaux, sur une urne globulaire à carène surbaissée et pied creux peu élevé. Ils sont inclus dans un décor beaucoup plus complexe <sup>7</sup>. Il est intéressant de constater que ces vases sont en connexion avec un mobilier métallique (fibule en fer à pied relevé terminé par un cabochon, couteau en fer à deux trous de rivets, aiguilles en bronze...) bien daté, du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Ces différences typologiques, dans la forme de ce vase et son décor, nous conduisent à proposer une datation légèrement plus ancienne que pour les autres vases graphités trouvés à Ecornebœuf. Nous pensons pouvoir situer ce vase dans la 2<sup>e</sup> moitié du VII<sup>e</sup> siècle ou au tout début du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. C'est donc un vase qui devrait se situer au début de la production importante des vases à décor graphité sur le site de Chalucet.

## II. — LE VASE N° 2.

1. — *Typologie.* Ce tesson appartient à une carène surbaissée d'un vase à col court éversé et pied creux peu haut. Ce type de récipient est très répandu dans la phase terminale du 1<sup>er</sup>

- 
5. MOHEN (J.-P.): Nouveaux aspects de l'étude de l'Age du Fer du Sud-Ouest de la France, dans *Archaeologia atlantica* (Amsterdam), vol. 1, 1, 1975, pp. 91-106 (p. 93).
  6. BOISSEAU (R.) et LAMBERT (J.): Un champ de tumulus du 1<sup>er</sup> Age du Fer à Glandon (Haute-Vienne), dans *Gallia*, t. 33, 1975, fasc. 1, pp. 1-25 (p. 16, fig. 14, n° 31).
  7. BOISSEAU (R.) et LAMBERT (J.): *op. cit.*, p. 16, fig. 14, n° 30.

Age du Fer limousin, on le connaît sur de nombreux sites limousins. En Haute-Vienne : à Corneloube et Tétonnières <sup>8</sup>, à Chalucet <sup>9</sup>, dans la nécropole tumulaire de Glandon <sup>10</sup>, à Nexon <sup>11</sup>, à Rochechouart <sup>12</sup>, à Saint-Mathieu <sup>13</sup>, etc...; mais aussi en Corrèze dans le tumulus de Troche <sup>14</sup>.

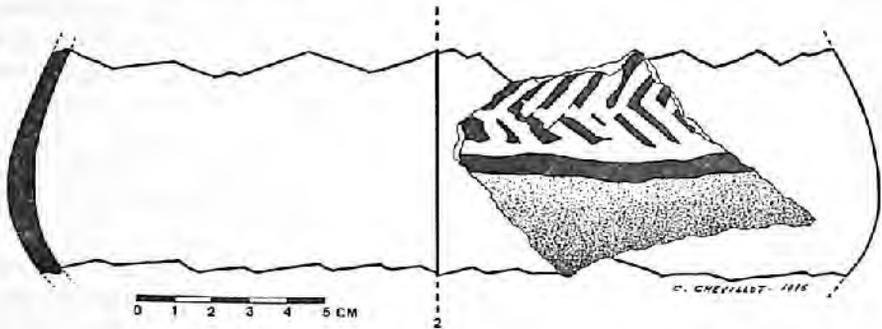
2. — *Techniques de fabrication :*

a) *La pâte.* C'est une argile bien épurée, à rares dégraissants apparents, de couleur brun-foncé. On constate les mêmes caractéristiques techniques que sur le vase n° 1.

b) *Montage du vase.* Selon la technique du colombin.

c) *Aspect des parois :*

— *Paroi interne.* L'intérieur est lissé. Il présente des traces très nettes de coup de lissoir, avec des zones à peine lissées. Cependant l'aspect est brillant assez régulier. La couleur de l'intérieur est brun-foncé.



8. CHEVILLOT (C.) et ROULIERE (M.-J.) : Les céramiques à décor graphité des tumulus de Corneloube et Tétonnières [Haute-Vienne], à paraître dans *Revue archéologique du Centre*.
9. CHEVILLOT (C.) : Un habitat protohistorique à Chalucet. Résultat du sondage n° 1 (1963), dans *Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. CII, 1975, pp. 7-26; — CHEVILLOT (C.) : Un habitat protohistorique à Chalucet. Résultat des sondages n° 2 et n° 3 (1975), à paraître dans *B.S.A.H.L.*
10. BOISSEAU (R.) et LAMBERT (J.) : *op. cit.*, p. 8, fig. 5, n° 17 et p. 16, fig. 14, n° 30.
11. MASFRAND (A.) : *Le Limousin préhistorique*, Limoges, 1895, p. 125; MASFRAND (A.) : Inventaire des monuments mégalithiques dans la Haute-Vienne, dans *Bull. Soc. des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, t. XIII, 1903, p. 31; MASFRAND (A.) : Fouilles des tumulus de la Forêt de Nexon, dans *B.S.A.S.A.R.*, t. XX, 1910, pp. 61-63.
12. MASFRAND (A.) : Inventaire..., p. 32; MASFRAND (A.) : Carte des monuments mégalithiques dans la Haute-Vienne, dans *Gay-Lussac*, 1887, p. 40, pl. VIII et IX; MASFRAND (A.) : Les tumuli de la forêt de Rochechouart, dans *Gay-Lussac*, 1886, pp. 148-151; MASFRAND (A.) : *Le Limousin préhistorique*, pp. 99-103.
13. MASFRAND (A.) : Carte... p. 40, pl. VIII et IX; MASFRAND (A.) : *Le Limousin préhistorique*, pp. 117-121; MASFRAND (A.) : Inventaire..., p. 64; MASFRAND (A.) : Anthropologie, histoire des sépultures et des rites funéraires, dans *B.S.A.S.A.R.*, t. XIX, 1909, p. 114.
14. LOMBARD (R.) : Les tumuli de Troche, dans *Lemouzi*, n° 31, juillet 1969, pp. 266-271 (concerne uniquement le vase à décor graphité trouvé dans le tumulus de « Lachaud », pp. 269-270 et p. 268, fig. C).

— *Paroi externe.* La couverte est de couleur brun-foncé, de moins bonne conservation que sur le vase n° 1. L'engobe s'arrête irrégulièrement au-dessous d'un épais filet graphité. La base de la carène est très bien lissée et on ne remarque plus les traces du lissoir.

*d) La paroi.* Elle est assez épaisse, d'une moyenne de 4 mm. Elle atteint 5 mm au niveau de la carène.

3. — *Décor.* Ce tesson est malheureusement trop petit pour qu'on ait une vision complète du décor, basé sur des lignes obliques qui s'entrecroisent. Dans son état actuel, ce tesson ne présente que la partie inférieure du décor.

On trouve de haut en bas :

- 7 filets obliques, penchés à droite;
- 7 filets obliques, penchés à gauche;
- 1 filet épais, accolé au motif inférieur, et qui délimite la zone décorée.

On remarque l'irrégularité de la disposition et de la coupe entre les filets du motif supérieur et ceux du motif inférieur. Plusieurs sont accolés et se recoupent avec parfois un prolongement qui s'insère dans la zone engobée.

Sous le filet horizontal qui délimite le décor, on trouve le débordement de l'engobe qui soutient le décor. En-dessous la surface est simplement lissée.

A noter que sur ce tesson le graphitage, très fragile, a pratiquement disparu et qu'il ne subsiste qu'un décor « éclairé » entre les zones engobées.

4. — *Essai de classification chronologique.* La forme typologique de ce vase, caractérisée par une carène molle surbaissée, par un décor fait de chevrons obliques et par son engobe brun-foncé, nous le fait classer chronologiquement dans la phase récente du 1<sup>er</sup> Age du Fer, probablement dans la 2<sup>e</sup> moitié du VI<sup>e</sup> siècle BC.

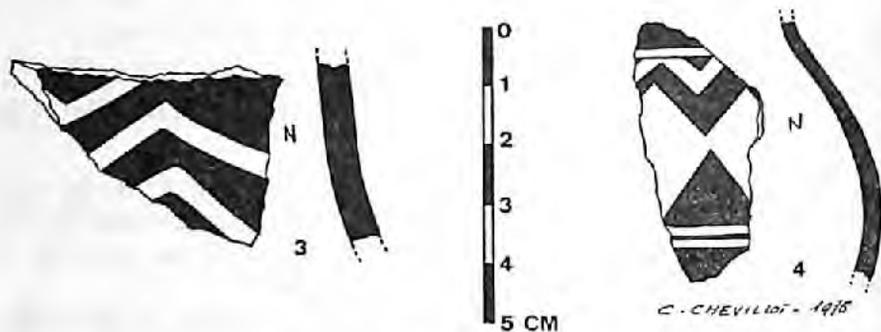
### III. — LE TESSON N° 3.

Il s'agit d'un tesson provenant de la partie haute de la panse d'un vase dont il est bien difficile de connaître la forme typologique en raison de son état fragmentaire.

La couverte noire est très brillante. Sur ce tesson on constate très nettement le grattage de l'engobe avant application du graphite. Au toucher les parties graphitées sont rugueuses.

L'intérieur du vase est de couleur noir mat, bien lissé. La paroi a une épaisseur moyenne de 4 mm. La pâte est de couleur brun-foncé, noire par endroits. Nous remarquons des dégraissants siliceux plus nombreux et de plus fort volume que dans la pâte des deux vases précédents. Le décor, très réduit, est constitué de 3 séries de lignes de chevrons, horizontales, et qui s'imbriquent les unes dans les autres. L'épaisseur des chevrons est de 3 mm.

Ce type de décor est très répandu dans la phase terminale du 1<sup>er</sup> Age du Fer limousin. Ce tesson est attribuable lui aussi au VI<sup>e</sup> siècle BC.



#### IV. — LE TESSON N° 4.

Ce tesson appartient à une panse d'un petit gobelet. Son état fragmentaire rend toute interprétation typologique hasardeuse.

La paroi est très fine et va de 2 mm d'épaisseur en haut à 3 mm en bas. La pâte est fine et présente les mêmes caractéristiques techniques que pour les vases 1 et 2.

L'aspect interne est intéressant car il n'est pas lissé, mais engobé, noir brillant. Il est rare de noter la présence d'un engobe dans une zone non ornée.

Quant à l'extérieur, la couverture est noire brillante. Remarquons une mauvaise conservation du décor, en particulier dans la partie carénée. L'usure est telle par endroits que le décor graphité et même l'engobe ont disparu. Cela nous a rendu très pénible la lecture du décor dans cette partie.

Le décor, de bas en haut, se décompose comme suit :

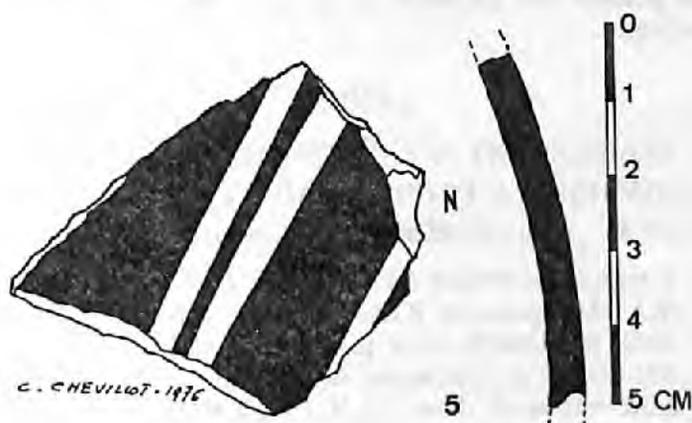
- 1 filet horizontal de 1 mm d'épaisseur;

- 1 ligne de chevrons accolés à ce filet. Épaisseur du filet du chevron : 2,5 mm;
- 1 ligne de losanges accolés par l'arête médiane et qui s'imbriquent dans la ligne de chevrons. Hauteur des losanges : 2 cm;
- 1 série de 2 filets horizontaux de 1 mm d'épaisseur.

Ce type de décor avec losanges, relativement rare, est cependant connu à plusieurs exemplaires dans la phase IV de Chalucet <sup>15</sup> et dans le tumulus IX de Glandon <sup>16</sup>. Il trouve naturellement sa place dans un contexte tardif du 1<sup>er</sup> Age du Fer (VI<sup>e</sup> siècle BC).

#### V. — LE TESSON N° 5.

Ce tesson fait partie de la panse d'un pot globulaire. La couverte est de couleur brun-rougeâtre foncé, très brillante, effacée par plaques. Sur cet exemplaire le graphite est appliqué sur l'engobe. La couleur de l'intérieur du tesson est brun-foncé, relativement brillant.



La pâte à dégraissants très fins, varie de l'orange 173 à 176, c'est-à-dire rouge brique, selon le code universel d'E. Séguy. Cette couleur de pâte est très fréquente sur de nombreux sites de la Haute-Vienne. La paroi a une épaisseur moyenne de 4 mm.

15. Nous avons rencontré ce type de décor sur un vase de la phase récente, au cours du sondage n° 3 (concentration n° 6). Ce sondage a révélé une fosse d'extraction d'argile qui a été remblayée et a servi de dépotoir. Ce vase est donc hors stratigraphie.

16. BOISSEAU (R.) et LAMBERT (J.): *op. cit.*, p. 8, fig. 5, n° 17.

Quant au décor, il est réduit à 3 filets obliques dont deux sont groupés. Il s'agit certainement d'un décor basé sur des filets formant des triangles qui s'imbriquent les uns dans les autres, décor très répandu à la phase récente du 1<sup>er</sup> Age du Fer limousin (Chalucet, Glandon, Corneloube, Tétonnières, Troche, etc...).

## VI. — CONCLUSION.

Cette nouvelle découverte de tessons de céramique à décor graphité à Ecornebœuf prouve que ce type très particulier de céramique n'y est pas aussi rare que l'on aurait pu le supposer. Il est plutôt probable qu'elle est passée inaperçue. La présence de deux autres tessons dans le cluzeau A de la falaise de Caudon et dans la grotte de la Martine à Domme nous font espérer de nouvelles découvertes en Dordogne <sup>17</sup>.

Si à Ecornebœuf l'influence du groupe limousin est sensible, il semblerait que pour la région de Domme il faille orienter les recherches vers le Lot tout proche où ce type de céramique est aussi très répandu. Il faudra attendre de nouvelles découvertes pour discerner plus clairement les diverses influences qui ont permis une diffusion de la céramique à décor graphité en Dordogne.

## ANNEXE

### COMPLEMENT A L'INVENTAIRE DES SITES A CERAMIQUE A DECOR GRAPHITE EN DORDOGNE OPPIDUM D'ECORNEBŒUF (Coulounieix - Chamiers) :

- 1 tesson au Musée du Périgord. *Bibliographie* : DIDON (L.) : Les poteries d'Ecornebœuf, dans *B.S.H.A.P.*, t. L, 1923, pp. 130-139 (voir p. 138 et pl. III, n° 146); — CHEVILLOT (C.) : Présence de céramique à décor graphité à Ecornebœuf, dans *B.S.H.A.P.*, t. CIII, 1976, pp. 174-179 (voir fig. 1, n° 1).
- 1 tesson (ramassé en surface par C. Chevillot). *Bibliographie* : CHEVILLOT (C.), *op. cit.*, fig. 1, n° 2.
- 7 tessons (ramassés en surface par J.-C. Moissat). Objet du présent article.

17. LACHASTRE (J.) : Le site protohistorique de Domme (Dordogne), dans *B.S.H.A.P.*, t. XC, 1963, pp. 27-35 (p. 29 et pl. IV, n° 31); LACHASTRE (J.) : La falaise du Caudon à Domme, dans *B.S.H.A.P.*, t. XCIV, 1967, pp. 252-261 (p. 257 et p. 258, pl. II, n° 9).

CLUZEAU A DE LA FALAISE DE CAUDON (Domme) :

- 1 tesson. Fragment de panse d'un vase à carène molle, d'un type qui s'apparente à l'urne du tumulus de la Lande-de-Prunoux (Jumilhac-le-Grand). Datation probable : VII<sup>e</sup> siècle BC. *Bibliographie* : LACHASTRE (J.) : La falaise de Caudon à Domme, dans *B.S.H.A.P.*, t. XCIV, 1967, pp. 252-261 (voir p. 257 et p. 256, pl. II, n° 9).

GROTTE DE LA MARTINE (Domme) :

- 1 tesson de col éversé attribuable à un vase à carène molle aplatie. Cette forme typologique, ainsi que le décor constitué d'une double série de chevrons sur le col, nous le font classer dans la phase terminale du 1<sup>er</sup> Age du Fer (phase III, 550-450 BC) et non à la Tène III où il a été attribué par erreur. *Bibliographie* : LACHASTRE (J.) : Le site protohistorique de Domme (Dordogne), dans *B.S.H.A.P.*, t. XC, 1963, pp. 27-35 (voir p. 29 et pl. IV, n° 31).

Christian CHEVILLOT et Jean-Claude MOISSAT.



## La correspondance d'un singulier forçat : Mary CLIQUET, alias Tony MARIO

---

- « — *Que ferez-vous donc, dit la veuve.*
- *J'achèterai une étude.*
- *Eh quoi ! sans argent ?*
- *Je donnerai ce que j'ai.*
- *Et si vous n'avez pas de succès ?*
- *Je ferai autre chose. »*

(« Jeunes et Vieux », par  
Tony MARIO — 1869)

Le 1<sup>er</sup> septembre 1882, M. Giboin, propriétaire dans l'arrondissement de Ribérac, se présentait au parquet de Nontron, accompagné de M. de Pindray d'Ambelle et déclarait qu'il avait été victime, de la part du sieur Cliquet, notaire à Mareuil, d'abus de confiance commis par cet officier public dans l'exercice de ses fonctions.

Il ajoutait que, pour masquer ses détournements, le notaire n'avait pas hésité à fabriquer des contrats d'obligation frauduleux. Il lui avait délivré des grosses avec des bordereaux d'inscription hypothécaire paraissant délivrés par les fonctionnaires compétents et sur lesquels étaient apposés de fausses signatures, de faux timbres et de fausses mentions. Giboin fournissait à l'appui de sa plainte les grosses de deux obligations, l'une de six mille francs en date du 6 février 1879, paraissant souscrite par de Pindray d'Ambelle, avec la caution de sa mère, l'autre de vingt-huit mille francs, datée du 14 juin 1882, paraissant souscrite également par de Pindray d'Ambelle, dans les mêmes conditions, au profit de Giboin. <sup>1</sup>

Aucun soupçon sérieux n'avait jusqu'à ce jour atteint la réputation de ce notaire. Certes il recherchait bien les honneurs et les distinctions et portait constamment des décorations étrangères. Mais il jouissait dans le pays d'une certaine considération et avait su capter, de la manière la plus absolue, la confiance

---

1. Extrait de l'acte d'accusation. Voir « L'Avenir de la Dordogne » et « Le Journal de la Dordogne » du 17 avril 1883.

de ses clients. Il avait même été nommé maire de Mareuil le 19 février 1881, fonction qu'il avait conservée pendant 15 mois. <sup>2</sup>

L'instruction, rondement menée, établissait que Cliquet avait, dans l'exercice de ses fonctions ou en dehors de sa qualité de notaire, fabriqué près de 400 actes tombant sous le coup de la loi pénale. En effet, il avait commencé à fabriquer des actes frauduleux dès le lendemain de son installation, le 11 avril 1873, pour ne plus s'arrêter jusqu'au jour de son interpellation. <sup>3</sup>

Le 18 avril 1883, la Cour d'Assises de la Dordogne le condamnait, après trois jours de débats, aux travaux forcés à perpétuité. Cette peine étant alors subie dans les établissements ouverts sur le territoire d'une des possessions françaises, le forçat Mary Cliquet était transféré au début du mois de mai au dépôt des condamnés aux travaux forcés de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime), dans l'attente de son transport en Nouvelle-Calédonie.

Si nous nous sommes intéressés à ce notaire prévaricateur, c'est parce que nous avons eu connaissance des 7 lettres qu'il a écrites à sa femme <sup>4</sup>, toujours domiciliée à Mareuil, alors qu'il attendait (avec impatience, nous allons le voir) son départ pour l'île de la Nouvelle-Calédonie. Ces lettres nous ont été obligeam-

2. Par lettre en date du 27 janvier 1881, le sous-préfet de Nontron recommandait en ces termes Cliquet au préfet de la Dordogne :

« Monsieur le Préfet,

Le Maire actuel de Mareuil, M. le Docteur Beaussenat, ainsi que son adjoint, sont l'un et l'autre anti-républicains. Leur nomination en 1878 avait été imposée à l'administration par la composition du Conseil municipal qui, à cette époque, ne comptait parmi ses membres qu'un républicain, lequel refusa d'entrer dans la municipalité.

Aujourd'hui, les conditions sont changées. Les élections dernières ayant fait rentrer dans l'assemblée communale cinq républicains, je vous propose de changer entièrement la composition de cette municipalité et de la constituer avec MM. Cliquet, notaire à Mareuil, pour Maire et Racaud Jean, comme son adjoint.

M. Cliquet est un républicain plein d'ardeur, d'une intelligence très vive, qui sera, je crois, fort capable de se tirer de toutes les difficultés que ne manquera pas de lui susciter la majorité réactionnaire du Conseil municipal.

M. Racaud, que sa situation met en rapports journaliers avec les paysans de la commune, lui sera d'un grand secours, en lui apportant l'appui de cette partie de la population.

Il n'y a pas à hésiter à Mareuil. Il faut confier les fonctions municipales à ces deux membres de la minorité ; c'est indispensable si l'on veut républicaniser cette commune.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement » (Arch. dép. Dordogne, 2 M 39).

3. Le journal conservateur « L'Union nontronnaise » relatait (le 7 septembre 1882) en ces termes l'arrestation de Cliquet : « Nous apprenons que le nommé Cliquet, ex-comédien de Sa Majesté le roi du Portugal ou autres lieux, ex-maire et notaire à Mareuil, vient d'être arrêté à Paris sous l'inculpation de faux en écritures publiques et authentiques. Cet intéressant personnage est attendu aujourd'hui même à Nontron où on ne peut manquer de se porter à son avance et de lui faire une ovation. »

4. Cliquet s'était marié en 1862 avec une demoiselle Desfarges, de Périgueux, qui lui apporta une dot de 20.000 francs.



Carton d'invitation à la 100<sup>e</sup> représentation du plus grand succès de Mary Clquet, « les Nuits du Boulevard ».

ment communiquées par M. C. Delmont, de Périgueux, qui vient d'en faire l'acquisition.

Mary Cliquet, comme les autres condamnés incarcérés au dépôt de Saint-Martin-de-Ré, ne pouvait écrire qu'une seule fois par mois, le premier dimanche exactement. En outre, il ne disposait que d'une heure pour rédiger les trois lettres qu'il était autorisé à expédier. Le papier à lettres était fourni par les services pénitentiaires.

Ces lettres sont intéressantes à plus d'un titre : elles nous renseignent sur les démarches effectuées par certains hommes politiques périgourdins en faveur de Cliquet, sur la vie d'un forçat au dépôt de Saint-Martin-de-Ré, sur les préparatifs du grand voyage ou encore sur l'état d'esprit d'un condamné aux travaux forcés.

(\*)  
(\*\*)

Mary Cliquet a été condamné le 18 avril 1883. Il a été transféré trois semaines plus tard. Ayant quitté Périgueux le 5 mai 1883, il est arrivé à Saint-Martin-de-Ré le lundi 7 mai suivant. De ce fait (rappelons qu'il ne peut écrire que le dimanche), il n'a envoyé sa première lettre que le 13 mai suivant :

« Saint-Martin-de-Ré, le 13 mai 1883.

Ma pauvre amie,

Tu dois trouver étrange de n'avoir pas encore reçu de lettre de moi. On ne peut écrire que le dimanche, et tu vois que je te le consacre. Je viens d'écrire à M. Monis et je vais écrire également à mon frère. On n'a qu'une heure pour faire la correspondance, et tu vois qu'il n'y a pas de temps à perdre. Heureusement que j'écris vite.

J'abrège et vais droit au but : j'ai quitté Périgueux samedi et suis arrivé ici lundi vers midi.

Je me porte assez bien, toutefois je prends matin et soir de la tisane de houblon qui m'a été ordonnée par le Docteur.

J'ai reçu jeudi une lettre de mon frère. Il est allé à Paris. Il ne me dit pas s'il a vu MM. Desmarets <sup>5</sup> et Dusolier <sup>6</sup>. Je ne

5. E. Desmarest, directeur politique, au moment des faits, du journal nontronnais « Le Républicain ». Ce journal n'a pas mentionné l'arrestation de Cliquet. Il n'en parle que le 24 septembre 1882. Desmarest s'en explique d'ailleurs : « C'est précisément parce que M. Cliquet n'a plus de place dans le monde où beaucoup d'entre nous l'ont connu, qu'une certaine mesure s'impose aux âmes généreuses, qui ne se laissent pas entraîner par la passion ».

6. Alcide Dusolier était alors député de Nontron et ce depuis 1881. On sait que ce sous-préfet éphémère de Nontron à la chute du Second Empire avait été le secrétaire de Gambetta à Tours.

comprends rien à tout ce qu'il me dit. Il a réglé avec Simon qui l'a abusivement exploité. S'il avait suivi les conseils que je lui ai donnés au mois de novembre dernier, il aurait tiré un meilleur parti de la situation. Enfin ! Cela est passé, n'en parlons plus.

Tu dois voir par ce qui est imprimé en marge, que je ne pourrai l'écrire que tous les mois. Je le regrette bien vivement ; mais cela est ainsi. Il ne faudra donc pas m'en vouloir si tu ne reçois pas plus souvent de mes nouvelles.

J'attends avec impatience, tu dois le comprendre, ma pauvre amie, de tes nouvelles. N'oublie pas de me dire si tu as quelque chose d'Alcide Dusolier. Tu ferais peut-être bien d'écrire à M. Desmarest. Je viens d'écrire à M<sup>e</sup> Monis <sup>7</sup> pour lui demander son avis sur une démarche que j'ai l'intention de faire.

T'a-t-il répondu ? tu me diras en deux mots et sans détails le résultat de ton affaire.

Tu pourras m'envoyer par la poste un autre gilet de flanelle et une paire de chaussettes — envoie-moi ce que j'ai de moins bon.

Le départ n'aura guère lieu que dans trois mois, soit dans les premiers jours d'août. Je pourrai emporter un peu de linge ; il ne faut pas que le paquet excède 5 kilos.

Je fais de l'étoffe ; il paraît que cela rapporte bien peu ; mais je ne fais pas beaucoup de dépense. Ne m'envoie pas d'argent. Je n'en ai pas besoin pour le moment.

Je galope ma lettre, car j'ai encore celle de mon frère <sup>8</sup> à faire et je te le répète je n'ai qu'une heure.

Si tu vas à Périgueux, souhaite le bonjour de ma part à tous ces messieurs et dis leur que si je ne leur écris pas ce n'est point par ingratitude, mais cela m'a été défendu.

Tiens moi bien au courant si tu as quelque chose de nouveau.

Voici mon adresse : Mary Cliquet, détenu au dépôt de St-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure).

Allons, ma pauvre amie, je te laisse, de l'espoir et du courage.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Bien à toi.

Signé : Mary Cliquet. »

7. Avocat bordelais qui avait défendu Cliquet lors du procès.

8. Son frère était médecin.

Notons tout de suite que toutes les lettres envoyées par les détenus étaient lues par un gardien qui apposait sa signature au début de la lettre. Il s'agissait de vérifier si le condamné respectait bien ce qui était imprimé en marge. En effet il était précisé que :

« Les détenus ne peuvent correspondre qu'avec les autorités, leurs proches parents ou tuteurs.

Ils ne peuvent s'entretenir, dans leur correspondance, que de leurs affaires de famille, de leurs intérêts privés, et doivent s'abstenir de tout objet étranger à leur position ; il en est de même pour les personnes qui leur écrivent.

Les détenus peuvent écrire tous les mois, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas été punis.

Ils ne peuvent recevoir aucun aliment du dehors, ni de visites, que celles de leurs proches parents.

Les timbres-poste ne sont pas reçus.

Les paquets ou colis ne seront reçus au dépôt que 15 jours avant l'embarquement des condamnés. »

! \* !  
\* \* \*

Cliquet espère bien qu'Alcide Dusolier, alors député de Nontron, interviendra en sa faveur. La deuxième lettre, datée du 3 juin 1883 (premier dimanche de juin), nous apprend sa déconvenue :

« Saint-Martin-de-Ré, le 3 juin 1883.

Ma pauvre amie,

Je profite du premier jour qui m'est accordé ce mois-ci pour te donner de mes nouvelles. J'ai reçu ta bonne lettre ; je n'ai pas besoin de te dire avec quel bonheur je l'ai lue et relue.

— Tu dois t'en faire une idée.

Je n'ai pas reçu la flanelle ni les chaussettes que tu dis m'avoir envoyées. Je te serai bien reconnaissant de faire faire des recherches. Si tu m'en envoie d'autres — j'en ai un pressant besoin — envoie moi des chaussettes de coton blanches, flanelle blanche aussi.

Lorsque je saurai à peu près quel jour je dois partir, je te prierai de m'envoyer des chaussettes, des mouchoirs de poche et quelques livres. Je t'en donnerai la liste.

Je suis toujours bien enrhumé. Je bois de l'eau de goudron

matin et soir, mais la guérison n'accourt pas vile. Je tousse beaucoup, surtout la nuit. Je prends depuis trois jours, une pilule d'opium, le soir. Peut-être l'effet que j'attends se produira-t-il.

J'ai lu avec une pénible surprise la lettre de Dusolier. On voit bien qu'il ne compte plus sur moi pour faire triompher sa candidature. Les hommes sont ainsi faits. — Ne lui écris plus et ne lui demande plus rien. Ce n'est pas son abstention qui le fera passer aux élections prochaines.

M. Garrigat <sup>9</sup> est loin de partager son avis. Il a écrit au Pasteur que le châtement avait été très sévère, et qu'il ferait tout son possible pour obtenir un allègement.

Si tu fais des démarches de ton côté, je te prie, ma pauvre amie, de ne pas oublier que je ne tiens nullement à voir ma peine commuée en celle de la réclusion par exemple. J'aime beaucoup mieux m'en aller là-bas où j'aurais de l'air, et un semblant de liberté, que de rester claquemuré dans une prison.

Ne perds pas cela de vue, je te prie.

Je n'ai pas reçu de lettre de mon frère. Je vais lui écrire tout à l'heure. Peut-être aussi vais-je écrire à M. Garrigat pour le remercier. J'ai écrit à M. Desmarest comme tu me l'avais recommandé.

En voilà pour un mois, ma pauvre amie ! tout un mois ! Ce sera bien long, mais il faut bien se résigner. Tu sais que tu peux m'écrire, toi, plus souvent que je puis t'écrire de mon côté.

Mets-moi de côté dans ma bibliothèque mon petit dictionnaire de rimes et mon petit Musset. Ce sont deux bons compagnons de captivité. Je les emmènerai avec moi. Je demanderai si je puis emporter une pipe. Tu me l'enverrais dans le même paquet.

Tu me diras dans ta prochaine lettre si tu as trouvé ces deux livres.

J'ai reçu une lettre de Boudet ; je lui ai répondu, il y a aujourd'hui quinze jours.

J'allais oublier l'objet le plus important de ma lettre ; je suis changé d'atelier. A présent je fais des sacs de papier ; c'est plus propre ; (et) puis, on n'a plus le foin en suspend (sur) la tête comme une épée de Damoclès.

9. Albert Garrigat, homme politique républicain, comme Cliquet, était alors député de Bergerac. En janvier 1885 il fut élu sénateur, en même temps d'ailleurs qu'Alcide Dusolier.

Envoie-moi aussi, je te prie, un mandat de dix francs, car mes gains ne sont pas lourds et ne me suffisent pas.

Dis-moi aussi si, au moment du départ, tu pourras m'envoyer une petite somme pour mes débuts là-bas et pour le voyage.

J'aurais bien des choses encore à te dire, ma pauvre amie, mais il me manque à la fois et le temps et l'espace.

C'est bien peu une lettre une fois par mois ; dis-moi où en sont les affaires, comment tu le portes ; dis un bonjour amical aux braves amis qui ne rougissent pas de moi et reçois pour toi, ma pauvre amie, mon plus affectueux baiser.

Bien à toi.

signé : Mary Cliquet ».

La « pénible surprise » causée par la lettre de Dusolier (ce dernier doit certainement refuser d'intervenir) est atténuée par la réaction de Garrigat, député de Bergerac, qui fera « tout son possible pour obtenir un allègement ».

On peut également remarquer que Cliquet a changé de travail. Après avoir été employé à l'étoupage, travail particulièrement pénible, il travaille maintenant à la fabrication de sacs de papier.

Le règlement n'est pas aussi rigide qu'on aurait pu le penser. La prochaine lettre en est la preuve. Ecrite 5 jours à peine après la précédente, elle met en lumière un point important, ignoré de beaucoup : les condamnés aux travaux forcés ne voulaient pas rester en France. Ainsi en 1880, on constate dans les maisons centrales de France un vent de révolte : les réclusionnaires commettaient des délits dans l'espoir de se voir condamner aux travaux forcés. En effet les conditions de vie à Nouméa transformaient le châtimeut en séjour relativement agréable. C'est ce qui explique la réaction de Cliquet.

Voici le texte de la troisième lettre :

« Saint-Martin-de-Ré, le 8 juin 1883.

Ma pauvre amie,

Monsieur le Directeur vient de me faire appeler ; il m'a communiqué la lettre que tu lui as adressée. Monsieur le Directeur me charge de te dire que tu peux m'envoyer de l'argent, des gilets de flanelle et des chaussettes. Je dois à cette circonstance de pouvoir t'écrire une fois de plus, ce qui me fait infi-

niment de plaisir. On m'a remis le gilet de flanelle et la paire de chaussettes ; seulement n'oublie pas de m'en envoyer deux ou trois autres paires. Quant aux gilets de flanelle j'en ai assez.

Je te ferai une petite note de tout ce dont j'aurai besoin pour le départ.

Je viens d'écrire à Monsieur Garrigat.

Dans le paquet que tu m'adresseras pour le départ, tu mettras :

- 1° Du papier blanc, plumes, crayons, papier à lettre et enveloppes, et encre bien bouchée,
- 2° Deux ou trois pipes,
- 3° Mes dentiers bien emballés dans des petites boîtes.
- 4° Mon *Roboam et C I C de la Loi*.<sup>10</sup>
- 5° Caleçon, chaussettes de laine et de coton, gilets de flanelle ou gilets de laine, mouchoirs de poche, serviettes, deux brosses à dents, deux brosses à ongles, deux boîtes poudre de charbon, eau de Botot, chocolat.

Au fur et à mesure que les idées me viennent je les noterai.

Si tu fais des démarches pour moi, demande que je ne sois pas maintenu ; plus tôt je serai là-bas, plus tôt je pourrai jouir des bénéfices de la situation que je pourrai me créer.

J'ai été vacciné ; je vais beaucoup mieux de mon rhume, je ne tousse presque plus ; ne sois pas inquiète.

Je n'ai pas encore reçu de lettre de mon frère ; je n'aurai probablement rien de toi dimanche ou lundi ; ou plutôt mardi.

Dis moi comment tu vas, je suis avide de tes nouvelles ; tu dois le comprendre.

Tu pourras aussi m'envoyer 10 francs ; cela me suffira. Pour le départ dis-moi ce que tu pourras m'envoyer, afin que je puisse prendre mes petites précautions le cas échéant.

Ton petit paquet était arrivé et Monsieur le Directeur a eu l'obligeance de m'en faire remettre le contenu ; tu pourras, ma pauvre amie, lui en être reconnaissante.

Si tu savais comme je suis heureux de cette occasion qui me permet de t'écrire ainsi deux fois presque de suite.

Allons, ayons confiance en l'avenir et de l'espoir en Dieu.

Je t'embrasse, ma bonne amie, de tout mon cœur.

Bien à toi.

signé : Mary Cliquet.

10. C.I.C. = Code d'instruction criminelle.

Ecris-moi longuement et surtout le plus souvent que tu le pourras.

Mille bons et affectueux baisers.  
signé : Mary ».

Cette lettre porte en marge, page 2 : « Note bien exactement tout ce je demande au fur et à mesure. »

La quatrième lettre sera adressée à la date normale, c'est-à-dire le premier dimanche de juillet.

« Saint-Martin-de-Ré, le 1<sup>er</sup> juillet 1883.

Ma pauvre amie,

J'ai reçu tes trois lettres ; je n'ai pas besoin de te dire quel plaisir elles m'ont fait. Je regrette infiniment de ne pouvoir t'écrire plus souvent de mon côté, mais cela est impossible. Je te remercie d'avoir mis en ordre tout ce que tu dois m'adresser. Je vais compléter ma liste aujourd'hui.

D'abord il ne faut pas m'envoyer de caisse. Il faudra faire un paquet, le ficeler, l'envelopper dans de la toile d'emballage et me l'expédier. Je ne tiens pas à voir l'avoué dont tu me parles. Tu ne penses donc pas dans quelle position je suis pour songer à m'envoyer des visiteurs ! — Donc, personne, n'est-ce pas.

Joins aux objets que je t'ai demandés :

1° Un petit dictionnaire de poche anglais français — il était sur le même rayon que le dictionnaire de rimes, et à peu près du même format ; — 2° Le rouleau de notes que je t'ai envoyé de Nontron sur Roboam, et sur lequel est écrit *notes à conserver*, — 3° Le volume Poésies de Victor Hugo — Théâtre de Victor Hugo — Les Châtiments de Victor Hugo.

Puis : manuel de conversation anglo-français par Sadler. Tu trouveras cela à Périgueux, chez un libraire ; celui qui fournit le lycée.

Voici la liste des autres objets : 2 gilets laine dont tu parles, 3 p. chaussettes laine, 3 p. chaussettes coton, le gilet laine dont tu parles, 2 caleçons coton et les caleçons flanelle, 6 mouchoirs de couleur, — 6 petites serviettes, — 1 brosse à cheveux, 2 brosses à dents et à ongles, — 6 petites savonnettes, — un miroir, — 2 foulards couleur pour cravates — une ceinture de flanelle — des cordons de souliers — 5 ou 6 mains de papier écolier ; papier lettres, enveloppes, plumes crayon, encrier, ma serviette noire (*portefeuille*).

Tu recevras probablement une lettre de M. le Pasteur Delbart qui t'informera sans doute d'une démarche faite pour moi. *Ne parle à personne de ce qu'il te dit.*

M. Garrigat s'est occupé de moi, j'ai lu la lettre samedi dernier. Je ne sais encore quel sera le résultat ; mais ce dont je suis heureux, c'est de la sympathie que ne cesse pas de me témoigner M. Garrigat.

En fait d'argent, cent francs sont plus que suffisants. J'ai même assez de 60 francs. — 60 f. suffisent, c'est entendu.

Apprête bien tout mon paquet ; je t'écrirai lorsqu'il sera temps de l'envoyer ; mais je t'en prie ne m'envoie personne ; je souffre bien assez tout seul, sans laisser deviner mes tortures aux autres. S'il est vrai qu'on est puni ou récompensé selon ses œuvres, celui ou ceux qui m'ont fait mettre où je suis auront une bien grosse dette à payer. Je te remercie, ma pauvre amie, des détails que tu me donnes, tu me parles de mon frère ; embrasse-le bien pour moi quand tu lui écriras.

Tu me souhaites le bonjour de la part de mes amis (!) — Est-ce que j'ai encore des amis ? Cela est-il possible ? — Remercie-les de leur bon souvenir ; mais dis-leur de m'oublier, c'est tout ce que je leur demande.

Je ne fais plus de sacs ; je suis maintenant employé à la journée, je gagne jusqu'à trois sous par jour ! Et je travaille le dimanche, ce qui me plaît infiniment, car je m'ennuie moins. Ce qu'il y a de plus atroce pour moi, ce sont les nuits ! Enfin, je ne tousse plus, c'est déjà quelque chose. Je suis mieux à mon nouveau poste, car j'ai un peu plus de mouvement.

J'ai reçu une lettre de mon frère ; je vais lui répondre. Je lui donnerai le conseil, je te préviens, de ne pas accepter la tutelle dont tu me parles, — qu'ils s'arrangent comme ils veulent ; et surtout qu'on ne me demande rien.

J'ai écrit à M. Monis pour lui dire de t'envoyer les pièces qu'il a en sa possession. Je n'ai rien reçu de lui, malgré le timbre-poste que j'ai fait mettre pour la réponse. C'est une énigme vivante que cet avocat. Dans le cas où il aurait expédié ces pièces, fais-le moi savoir, je te prie — S'il n'envoie rien, je vais m'adresser au Procureur de la République.

J'ai écrit aussi à M. Desmarest. Je ne puis te renvoyer sa lettre.

Tu te figures que je jouis de toutes mes aises ; je n'ai pas

d'enveloppes. — En outre cette lettre te serait de bien peu d'utilité.

Je l'ai prié de faire pour moi ce qu'il envisageait devoir faire et je l'ai remercié à l'avance de toutes (ses) démarches.

J'espère que nous partirons dans les premiers jours d'août. Il me tarde d'être en mer et d'être arrivé. Tu as bien compris, — un paquet dans lequel tu mettras tout ce que tu auras à m'envoyer — pas de caisse, cela serait trop incommode et ne serait peut-être pas reçu. Un paquet et surtout n'oublie aucun des objets demandés.

Remercie nos amis de leur souvenir et dis-leur mille mots aimables ; embrasse pour moi ton père et les tiens. Je finis, ma pauvre amie, en t'embrassant de tout mon cœur.

Bien à toi.

Signé : Mary Cliquet. »

Cliquet prépare son départ, nous venons de le voir, avec beaucoup de minutie. Rien n'est oublié. Si nous ne savions pas qu'il part pour le bagne, on pourrait penser qu'il se prépare à partir en voyage, sans plus !

Quant à sa situation au dépôt, elle s'améliore encore. Le voici maintenant employé à la journée, avec un salaire de trois sous par jour !

La lettre suivante, écrite le 17 juillet, a pu être envoyée grâce à la « bonté » du gardien-chef du dépôt :

« Saint-Martin-de-Ré, le 17 juillet 1883.

Ma pauvre amie,

J'ai bien reçu tout ce que tu m'as envoyé, l'argent, les chaussettes — j'avais oublié de te le dire, et tes deux bonnes lettres. En recevant la seconde, comme elle nécessitait une réponse urgente, je me suis adressé à Monsieur le Gardien Chef, qui a eu la bonté de me donner l'autorisation de t'écrire tout de suite, ce dont je lui suis bien reconnaissant et ce que je m'empresse de faire.

Je suis bien aise de savoir que tes battements de cœur qui te fatiguaient se sont dissipés. Je puis l'avouer à présent, — puisque cela est passé, que j'ai eu une fausse alerte ; j'ai été vraiment malade pendant cinq à six jours. Enfin, le 14, n'y tenant plus, je suis allé à la visite et une franche absorption de 45 grammes de sulfate de magnésie ont confiné le mal ; j'ai

encore quelques légères douleurs de tête, mais cela n'est rien et je suis, tu peux m'en croire, complètement remis.

A la liste déjà fort longue de ce que tu auras à m'envoyer ajoute encore : — 2 chemises à col — 3 p. chaussettes de plus.

1° 1 kilo savon de Marseille, 2° 2 boîtes cirage, 3° une brosse pour chaussures, 4° une brosse pour habits, 5° un petit miroir, 6° une cravate en molesquine bleue, assez semblable à celles que portent les soldats, — surtout de l'encre et du papier — papier écolier et papier à lettres avec enveloppes. J'aurai le temps d'écrire en 4 mois.

Quant aux *Châtiments*, s'ils ne se trouvent pas dans ma bibliothèque, ce qui m'étonne, ils sont dans la chambre ou dans la petite chambre du premier. Le livre qui est de la dimension, en longueur et en largeur, des autres ouvrages de Victor Hugo, est épais d'un demi-centimètre à peu près. Si tu ne le trouves pas, ne l'en occupe plus, mon deuil en est fait.

Je t'écrirai pour l'envoi du paquet dès que la commission aura fonctionné et tu expédieras aussitôt après.

J'avais de tes nouvelles par Monsieur le Pasteur Delbart qui est un excellent homme et un excellent cœur. Le départ aura lieu du 5 au 10 août, — pas avant le 5.

Quant à la visite de M. Boudet et à la lettre de M. Desmarest, je ne me rappelle pas bien exactement ce que tu veux dire. Je croyais que tu n'avais reçu de M. Desmarest que la lettre que tu m'as communiquée, — lettre, un peu évasive — j'ai dit le mot, je ne me souviens pas que tu m'aies dit autre chose. J'ai supposé que tu avais jugé des intentions de M. Desmarest par ce qu'il t'écrivait ; et dans sa lettre il ne donnait pas beaucoup d'espoir. Je suis heureux d'avoir mal compris et de pouvoir espérer encore.

Quant à faire des démarches auprès des jurés qui m'ont frappé je n'en ferai à aucun prix, personnellement. Si ces Messieurs ou quelques-uns d'entre eux pensent qu'ils ont été sévères, qu'ils agissent, mais une fois que je serai parti. Je te l'ai déjà dit, je ne voudrais pour *rien au monde* être maintenu ; je veux partir. Quel que soit le sort qui m'attende là-bas, je le trouverai toujours plus doux qu'une détention où que ce soit !

Je devine de quelles nouvelles de Marcuil tu veux m'entretenir, — affaire Naud ; mais Boudet m'en a dit un mot, mon frère également.

Remercie les amis qui me sont restés fidèles ; je leur suis

bien reconnaissant de leur bon souvenir ; je ne te charge pour eux ni pour personne, d'ailleurs, d'aucune politesse, car sais-tu bien ce que c'est qu'un *forçat* ?

Je voudrais que tout le monde m'oublie et arriver moi aussi à oublier tout le monde.

Tu devrais faire rentrer les pièces que tu as confiées à l'avocat Monis. Je lui ai écrit et j'ai affranchi sa réponse, mais je n'ai rien reçu. Je me réserve de lui adresser en quittant la France, une lettre qu'il ne montrera pas à ses amis. Sa conduite est indigne.

J'écris si peu souvent que je finirai par devenir tout à fait illisible ; je compte sur les loisirs de la traversée pour me refaire la main.

Je me résume :

Envoie-moi bien *tout ce qui t'a été demandé dans un paquet ficelé*, — de façon à ce qu'il ne soit pas ouvert en route. Tu adresseras au dépôt de St-Martin-de-Ré.

M. le Pasteur Delbart a dû t'écrire au sujet de M. Garrigat ; pense bien à ce qu'il t'a dit pour cela et n'en parle point. Je n'ai rien reçu encore ; mais je pense qu'il s'est occupé aussi très sérieusement de moi.

Merci mille fois de ta bonne lettre, ma pauvre amie, elle m'a tranquilisé et m'a guéri. Je suis à présent tout à fait bien.

Recommande bien à ceux qui s'intéressent à moi de ne faire *en ce moment* aucune démarche en ma faveur, car la moindre démarche suffirait pour empêcher ou retarder mon départ ; or ce serait du temps perdu. Si l'on s'est occupé de moi comme on me l'a dit, je serai là-bas relativement bien. Et puis, il me tarde de respirer en dehors des murailles qui m'entourent.

Allons ma pauvre amie, merci de ton bon dévouement, M. le Pasteur Delbart a été bien aise de recevoir ta lettre ; si tu lui écris, écris-lui : Monsieur le Pasteur, au lieu de : Monsieur tout court.

Adieu ma pauvre amie ; comme tu le dis : Espérons.

Bien des choses affectueuses à ta famille, je t'embrasse de tout mon cœur.

Bien à toi.

signé : Mary Cliquet. »

Cette lettre montre bien la hâte dans laquelle se trouve Cli-

quet de partir. « Pour rien au monde » il ne désire être maintenu. L'espoir semble l'abandonner. « Sais-tu bien ce que c'est qu'un forçat ? » demande-t-il à sa femme, qui ne semble pas très bien réaliser dans quelle position se trouve son mari.

« Comme tu le dis : Espérons », écrit-il. Il a bien raison. Nous allons le voir dans la lettre suivante :

« Saint-Martin-de-Ré, le 19 juillet 1883.

Ma pauvre et bonne amie,

Tu ne vas plus voir que mes lettres ! Celle-ci contient une bonne nouvelle. Ma peine vient d'être réduite à 20 ans <sup>11</sup>. Monsieur le Directeur qui vient de me faire appeler m'a annoncé cette bonne nouvelle et a bien voulu m'accorder l'autorisation de te l'annoncer à mon tour. Je suis donc doublement heureux aujourd'hui.

Je vais écrire tout de suite à M. Garrigat ; j'aurai bien écrit à M. Desmarest mais je n'ai pas osé demander la permission, car j'écris 3 lettres aujourd'hui (la tienne, celle à M. Garrigat et une à mon frère).

Ecris donc sans retard à M. Desmarest pour le remercier et pour lui dire que je lui écrirai au premier dimanche. — *Ne manque pas !*

J'ai oublié de te dire de me mettre dans le paquet : *fil, aiguilles, boutons.*

Je répare cette erreur.

Tu pourras envoyer le tout le 26 ou plutôt le 30 juillet au plus tard.

La mesure de clémence dont je viens d'être l'objet me rend bien heureux. C'est une éclaircie dans un ciel sombre. Les espoirs, si vagues qu'ils soient, ressemblent à ces allumettes qui brillent dans une campagne solitaire au milieu d'une nuit bien noire ; elles éclairent tout ce qui les entourent et la lueur qu'elles répandent s'étend bien loin. A force de travail et de bonne conduite, j'espère que dans quelques années je serai au bout de ma peine. Si j'ai des loisirs je les occuperai de façon à me trouver prêt, face à cette heure bénie qui sonnera pour moi l'heure de la liberté !

Enfin, ma pauvre amie, c'est une première étape.

11. Par décret du 9 juillet 1883, le Président de la République a commué en 20 années de travaux forcés à partir de l'arrêt la peine de travaux forcés à perpétuité prononcée par la Cour d'Assises de la Dordogne (Arch. dép. Dordogne, série U).

Remercie toutes les personnes qui se sont occupées de moi et qui me témoignent quelque intérêt.

Pour M. Lagreline, qu'il agisse de son côté mais dans quelque temps.

Je tiens à fortifier par ma conduite les mesures dont je pourrais être l'objet. Tout ce que je souhaite c'est d'être pourvu d'un emploi à mon arrivée.

Ma lettre sera relativement courte, ma bonne amie ; mais je crains d'abuser des bontés dont je suis l'objet en te consacrant plus de temps.

Expédie ton paquet le 25 ou le 26 juillet ; afin que le tout arrive à temps.

Adieu, ma bonne amie ou mieux, au revoir, à présent.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Bien à toi.

signé : Mary Cliquet.

Embrasse bien ton frère s'il vient à Mareuil le 22. — Amitiés à tout le monde.

signé : Mary. »

La bonne nouvelle est arrivée : la peine est commuée. Cela suffit à redonner optimisme à Cliquet. Il s'engage même « à fortifier par sa conduite » les mesures dont il pourrait être l'objet. Que de bonnes résolutions !

Le départ approche et une dernière lettre nous l'annonce :

« Saint-Martin-de-Ré, le 22 juillet 1883.

Ma pauvre amie ;

Quelle avalanche de lettres, vas-tu dire ! Celle-ci est la dernière que je t'écrirai d'ici. Nous partons dans les premiers jours d'août. Donc, hâte-toi, ma pauvre amie, de m'envoyer tout ce que je l'ai demandé. Expédie le 25 ou le 26 au plus tard.

Fais je te prie, en sorte que toutes mes notes sur Roboam soient au complet. — Même, si tu retrouves le manuscrit complet de la *Maison de la rue Maubine*, envoie-le moi aussi. Ces quatre mois de navigation seront longs et je veux en tromper la longueur.

Ce manuscrit est écrit à mi-marge sur du papier du format de cette lettre à peu près. Parmi les personnages il y a Martine, Long-Jarret, Suire, Denis, Moulins — cela te le fera reconnaître. Il y a au moins 6 tableaux. Du reste tu verras cela.

ne me mets pas de chocolat, cela est inutile. Voilà !

J'ai reçu hier ta bonne lettre ; mais je n'ai pas reçu le petit entrefilet du journal. Que disait-il ? Si cela est intéressant, dis-le moi dans ta prochaine lettre.

Je viens d'écrire à M. Desmarest pour le remercier et en même temps pour me rappeler à son bon souvenir.

Nous allons demain être mis aux vivres gras et au vin (24 centilitres par jour). Le départ aura lieu probablement avant le 5. Si nous avons bon vent nous ne mettrons que 3 mois 1/2. Nous arriverons là-bas en plein été, ce qui fait que nous aurons joui deux fois de la même saison dans la même année.

Je pars plein d'espoir et de confiance ; très heureux du résultat obtenu et presque sûr de mériter et d'obtenir par la suite de plus grandes faveurs encore. Je t'écrirai très longuement, du bord ; seulement je ne puis te dire quand les lettres seront expédiées, cela dépendra des rencontres que nous ferons.

Je suis complètement remis et me sens capable des plus grandes choses. Arrive l'heure de la liberté et l'avenir prouvera ce que j'étais.

Je te remercie, ma pauvre amie, des détails que tu me donnes sur mon frère ; remercie-le bien pour moi ; — mais qu'il ne m'envoie *rien* ; je n'ai besoin de rien ; — S'il a quelques économies, qu'il les envoie à mon père <sup>12</sup> ; je lui en serai bien reconnaissant ; mon père en a plus besoin que moi. Pour moi ; rien — d'abord on ne reçoit pas d'argent là-bas, il est interdit d'avoir en sa possession plus d'une somme qui est fixée par l'autorité. Donc rien pour moi, mais à mon père ; écris cela à mon frère de ma part. Je lui serai reconnaissant de tout ce qu'il fera en cette circonstance.

Envoie le chocolat si tu veux ; il paraît que cela regarde la marine <sup>13</sup> ; si M. Desmarest a écrit tout ceci bien.

Quant à Monis, ne lui envoie pas un centime ; je veux au contraire lui réclamer 500 ou 1.000 francs. Il a été trop payé et je veux lui écrire pour le faire rougir de sa conduite. Il a conféré avec moi pendant une heure ; il a plaidé comme ne plaiderait pas un débutant ; il n'a pas gagné son argent. <sup>14</sup>

12. Ancien sous-chef de gare du Havre, son père était alors âgé de 65 ans.

13. En 1883 la tutelle des bagnes passait du Ministère de la Marine à celui des Colonies récemment créé.

14. Après la plaidoirie de son avocat, M<sup>r</sup> Monis, Cliquet avait déclaré : « Je n'aurais rien à ajouter, si je ne tenais à témoigner publiquement toute ma gratitude et ma reconnaissance à mon vaillant défenseur pour sa plaidoirie, où il a mis non seulement toute son intelligence, mais toute son âme (« L'Avenir de la Dordogne », 21 avril 1883 »).

Ecris-lui pour faire revenir toutes les pièces ; ou si ton père va à Bordeaux, qu'il les retire ; donne lui une lettre.

Dès que tu auras tout le dossier, fais-le moi savoir et je lui écrirai un petit poulet dont il pourra garder le modèle.

Mais en voilà assez sur ce sujet qui ne mérite pas de m'occuper davantage.

Je te dirais donc, ma pauvre amie, que je pars plein de confiance et d'espoir ; je te le répète encore. A mes amis d'agir à présent.

Ai-je encore des amis ? Il fallut tout le dévouement et toute l'affection de M. Garrigat, pour cela : il n'a pas fait comme Alcide, lui. Allons ma pauvre amie, non pas adieu, mais au revoir ; embrasse bien tout le monde pour moi ; amitiés à ceux qui me sont restés fidèles et pour toi un bon baiser d'espoir et d'affection.

Bien à toi de cœur ;

Signé : Mary Cliquet.

Je t'embrasse de tout mon cœur, ma pauvre amie.

Espoir et courage ! »

Cette lettre porte en marge :

Page 1 : « Expédie le tout immédiatement. Surtout toutes mes paperasses et 1<sup>o</sup> Sadler, 2<sup>o</sup> Dict.re Franc. angl., 3<sup>o</sup> Montre. »

Page 2 : « Envoie-moi ma vieille montre cuivre remonter ; seulement fais-y mettre un verre plat avant de me l'adresser — n'oublie pas le *verre plat*. »

Le séjour de Cliquet au dépôt de Saint-Martin-de-Ré va donc se terminer. Tout est prêt pour le départ : il dispose maintenant du costume marron des Centrales et dans son grand sac de matelot il va pouvoir emporter tout ce qu'il a demandé à son épouse. Mais il n'est pas certain qu'il puisse occuper ses « loisirs » (comme il dit) comme il pensait le faire. Il faut en effet savoir que le voyage vers la Nouvelle-Calédonie durait de 80 à 100 jours, avec escale à Ténériffe et au Cap de Bonne-Espérance. Sur un vieux vaisseau de guerre, les forçats étaient parqués dans « des cases grillagées faisant songer aux ménageries de bêtes féroces ». Un banc de bois formait tout l'aménagement. Le réveil était à 5 h. 30. Chaque jour une douche collective à l'eau de mer par les pompes à incendie et une pro-

menade d'une heure sur le pont permettaient aux forçats de surmonter les fatigues du voyage. Il est vrai, et Cliquet le note, que quelques jours avant le départ les condamnés étaient soumis à un régime alimentaire fort amélioré afin de leur procurer les forces nécessaires.

\*  
\*  
\*

Un autre point toutefois mérite d'être relevé. Cliquet demande qu'on lui envoie le manuscrit complet de « La maison de la rue Maubine », qui est certainement une pièce de théâtre. Déjà dans la lettre datée du 8 juin il demandait son « Roboam ». Le notaire Cliquet était-il donc écrivain ?

En effet il était auteur de nombreuses pièces. Mais il n'était pas seulement cela. Lors du procès, le président ne lui avait-il pas lancé : « Non content d'être auteur dramatique, vous avez voulu être acteur ? » — « C'est vrai, avait répondu Cliquet, c'était ma première vocation ».

Une autobiographie <sup>15</sup>, produite lors des débats d'assises, nous permet de connaître un peu mieux les activités artistiques et littéraires de l'intéressé :

« Mary Cliquet, plus connu dans le monde des lettres sous le nom de Tony Mario <sup>16</sup>, est né à Bonnières (Seine-et-Oise) le 21 mai 1838 <sup>17</sup>. En 1860, encore sur les bancs du collège, il fit paraître au Havre une comédie-vaudeville en 2 actes, « L'Enfant du Mystère ».

Il quitte le théâtre pour l'étude du droit à laquelle il a fait parfois des infidélités. Un article de journal vous mettra mieux à même de juger la situation : « Les habitués du théâtre de Versailles se souviennent encore d'un certain soir de novembre 1864, où l'on joua la « Dame Blanche » au profit des pauvres. Le rôle du ténor était tenu par un jeune homme que Clapisson lui-même, l'auteur de « Fanchette », alors directeur du Conservatoire, avait remarqué. Tony Mario serait parti pour la Russie sans l'opposition qu'il rencontra dans sa famille au sujet de cette subite vocation. »

15. Ce document autobiographique, dont le ministère public a donné lecture lors du procès, était destiné au Procureur de la République de Nontron. Il avait été rédigé en 1874. Il était accompagné de pièces et devait fournir une donnée générale de l'existence de l'accusé.

16. Cliquet semble avoir tiré son pseudonyme (rappelons que sa première vocation était d'être chanteur) de Mario (Joseph, marquis di Candia, dit), chanteur italien alors en vogue qui parcourait toute l'Europe. Il devait sa réputation à la fraîcheur, au charme et à la pureté de sa voix.

17. En fait il est né le 21 mai 1844 à Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise, actuellement Yvelines), de Louis-Charles Cliquet et de Marie-Anne Robert.

De retour au Havre, il redevient auteur dramatique, étudiant à la fois le droit et les lettres. Plus tard, en 1865, une revue humoristique en 3 actes obtint, sur le grand théâtre du Havre, 70 représentations, succès énorme en province. Trois mois après, une comédie en un acte, « Les Convertis », reparait sur la même scène et n'a pas de succès. La même année, « Les Deux Routes », comédie en 3 actes, que le succès ne favorise pas. L'année suivante, un incendie considérable dévora les plus pauvres quartiers du Havre. Une représentation fut organisée au profit des victimes. Une nouvelle œuvre de Tony Mario fit les frais de la soirée et l'auteur lui-même consentit à jouer le principal rôle. La représentation eut plein succès pour l'acteur, l'auteur et les malheureux. Plus tard il composa les « Puritains », et Alexandre Dumas fils lui-même, ce roi du théâtre moderne, lui écrivit une lettre à ce sujet. Le théâtre Beaumarchais accepte la pièce et la joue. En 1868 et 1869, au même théâtre, il fit paraître plusieurs petites pièces et des monologues. Tony Mario avait renoncé au notariat en 1868. Il fut rédacteur en chef d'un journal du Havre, « Le Havrais ». Reçu membre de la société des auteurs et compositeurs dramatiques, il eut pour parrain Alexandre Dumas père et Emile de Najac. Une nouvelle comédie, « Jeunes et Vieux », est représentée au Havre et fait son tour de France. En 1870 il quitte le Havre et arrive à Paris. Il se met en devoir de lancer une pièce qui avait pour titre « Tue ici ».

Le général Prim <sup>18</sup> le connaît par hasard et amène Tony en

18. Le général Don Juan Prim, comte de Reus et marquis de Los Castillejos, est né le 6 décembre 1814 à Reus (Espagne). Après une brillante carrière militaire en Espagne, à la nouvelle des événements de septembre 1868 (soulèvement à la tête duquel se trouvaient Serrano et Topete), Prim accourut en Espagne, rejoignit Serrano, força Carthagène à se rendre et après la victoire renversa du trône Isabelle. Il entra dans Madrid en triomphateur.

Prim rêva alors un instant, dit-on, de s'emparer du trône pour son propre compte, mais s'il poussa l'ambition jusque-là, il dut revenir bien vite de ses illusions. Dans le gouvernement provisoire qui se constitua alors, Serrano prit la présidence et Prim dut se contenter du portefeuille de la Guerre auquel il ajouta, le 30 octobre suivant, la dignité de capitaine-général.

Le ministre Prim se déclara hautement favorable au retour à la monarchie constitutionnelle dès qu'on aurait trouvé un roi acceptable. Après la réunion des Cortès constituantes (11-2-1869), il fut maintenu à son poste et essaya de réorganiser cette armée, il se mit en quête d'un aspirant monarque au Portugal et en Italie ; mais il ne trouva que refus.

En 1869, Prim se rend à Paris pour obtenir l'appui du cabinet des Tuileries, l'insurrection de Cuba engendrant de graves difficultés entre l'Espagne et les Etats-Unis. C'est certainement à cette occasion qu'il fit la connaissance de Cluquet qu'il prit comme aide de camp et qu'il amena en Espagne. A son retour, voyant que le gouvernement ne pouvait dominer la situation aggravée par le déplorable état des finances, Prim reprit ses négociations pour avoir un roi.

Il saisit avec empressement des ouvertures qui lui furent faites du côté de la Prusse et envoya à Berlin son agent Castro. Des conférences qui eurent lieu sortit la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Cette candida-

Espagne. Un journal français va être fondé à Madrid pour soutenir sa politique. Une lettre du maréchal Serrano, chef du gouvernement espagnol de 1870, fait connaître ces relations. L'entreprise ne réussit pas. La Prusse commençait la série de ses victoires, même sur le terrain diplomatique. Il s'engage. La paix le trouve adjudant et prêt à passer sous-lieutenant. Notre malheureux pays n'avait guère l'esprit tourné à la littérature. Nouveau Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale, il entra au service du contentieux de la compagnie de l'Ouest. Il fit là une comédie en 4 actes que les événements empêchèrent de jouer ; elle devait faire grand bruit par son titre et son sujet. Il écrit ensuite un opéra-comique en trois actes, « Mariello », dont la musique est presque terminée, et un grand opéra, « Rialta », dont Félicien David aurait écrit la musique s'il ne s'était pas retiré du théâtre, et qu'un de nos meilleurs compositeurs, Georges Bizet, apprécie en termes très flatteurs.

Une nouvelle comédie, le « Valet de Cœur », sortit bientôt après de sa plume infatigable. Cependant les arts étaient toujours délaissés aux théâtres, qui n'ouvraient plus leurs portes aux jeunes auteurs.

Cliquet revient au notariat. Qu'importe, il faut gagner son pain quotidien. Il est au Havre. Son père, sous-chef de gare, a pris sa retraite. Mary Cliquet se dévoue, il se marie richement dans la Dordogne et se fait notaire. Dans l'intervalle qui s'écoule entre ce moment et sa nomination, cet esprit remuant ne peut rester inactif. Grâce à la connaissance qu'il a acquise du pays, il compose une « Histoire d'Espagne » et la fait agréer au roi.

Quand il fut sur le point d'être notaire à Mareuil, croyant tomber dans un pays intelligent, il fit des démarches au ministère pour vulgariser dans le pays la langue de M. de Bismarck et pour proposer la revanche ; mais il éprouva tant de difficultés qu'il dut y renoncer.

Pour moi, poursuit Mary Cliquet dans son étonnante autobiographie, depuis que je professe le notariat, grâce à mon activité, à mon intelligence et malgré mes rivaux, j'ai pour clients les personnages les plus considérables de la contrée, Marc de

---

ture, tenue secrète jusqu'au commencement de juillet 1870, devint alors comme on le sait, le prétexte de la terrible guerre qui s'engagea entre la Prusse et la France.

Le prince de Hohenzollern renonça et le 3 novembre 1870 Prim proposa la candidature du duc d'Aoste. Le 16 novembre 1870 Amédée, duc d'Aoste, était élu roi. Le 27 décembre 1870, en sortant d'une séance des Cortès, Prim fut atteint de 7 balles à l'épaule gauche, tirées par des extrémistes. Il expira le 30 décembre 1870.

On ignore la date à laquelle Cliquet avait quitté Prim et rejoint la France.

Pindray d'Ambelle, marquis de Lafaye, d'Ambelle, Dussagne, de Livron, Ch. de Galard de Béarn, de Cammans, de St-Cyr, de Chassaing de Ratevout. »

En fait, ce qu'oublie de dire Cliquet, c'est qu'il n'était nullement habilité à exercer la profession de notaire. N'étant pas titulaire des diplômes nécessaires, il avait simplement fabriqué un faux certificat de licence en droit, paraissant émaner de la faculté de Caen. <sup>19</sup>

Une fois installé à Marcuil, Cliquet n'en continue pas moins à poursuivre ses activités littéraires et à fréquenter les salons parisiens. Il se rend d'ailleurs dans la capitale en utilisant de fausses permissions militaires dont il se servait pour voyager gratuitement. Toutes portaient le nom de Cliquet avec la qualité de médecin-major !

En 1876 il fait la connaissance de Maurice Simon, directeur-gérant du Théâtre de Cluny à Paris et pour les beaux yeux d'une comédienne (Mademoiselle Ruth) subventionne ce théâtre. Il versera plus de 40.000 francs en quelques années. Naturellement les pièces de Cliquet y sont jouées. Si l'une d'elles, « Les Nuits du Boulevard », obtient en 1880 un véritable triomphe (127 représentations qui rapporteront plus de 20.000 francs), les autres, dont « C'est la Loi », ne furent pas fructueuses, loin s'en faut.

Voici donc notre homme : tour à tour professeur, clerc de notaire, auteur dramatique, compositeur, chanteur, aide de camp, militaire brillant, journaliste, directeur de théâtre, notaire, homme politique et faussaire habile. Cette vie-là n'est-elle pas la vie d'un véritable aventurier ?

« — Que ferez-vous donc, dit la veuve, ... si vous n'avez pas de succès ?

— Je ferai autre chose. »

Il fut donc forçat. Mais il ne fut pas un forçat ordinaire, comme de bien entendu :

En effet, à peine arrivé au bagne, il mit à profit sa connaissance juridique et des usages mondains, pour fabriquer une fausse lettre au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie censée émaner de Billot, un moment ministre de la Guerre de Napoléon III. On y recommandait fort Cliquet en priant de le porter

19. Voir l'acte d'accusation (« L'Avenir de la Dordogne », 17 avril 1883).

sur la toute prochaine liste des grâces et en attendant, d'atténuer son sort. Le gouverneur se crut obligé de communiquer cette intervention à son propre ministère et celui-ci avisa Billoit — évidemment fort surpris, qu'on allait étudier le cas de son « protégé » ! <sup>20</sup>

Est-ce son dernier exploit ? On ne le sait, car la fin de la vie de Mary Cliquet nous est complètement ignorée.

Guy PENAUD.



---

20. Marcel LE CLERE, *La vie quotidienne dans les bagnes* (Paris, Hachette, 1973) p. 221.

## Plaque-boucle de caractère vandale trouvée à Petit-Bersac

---

En mars 1973, à l'occasion d'une fouille de sauvetage effectuée dans le cimetière mérovingien du Graulaud-la Gravelle, une plaque-boucle de ceinture décorée d'émail champlevé était découverte dans un sarcophage de pierre. Cette trouvaille, s'ajoutant aux innombrables plaques et appliques de ceintures qui figurent dans les musées ou dans les collections particulières, aurait pu passer inaperçue si le champ de la plaque n'avait offert un décor cordiforme que le grand spécialiste de l'époque mérovingienne, E. Salin, déclare être rare en orfèvrerie au temps des invasions et qui pourrait être rapproché du décor observé sur certains bijoux trouvés dans des sépultures vandales en Afrique du Nord.

On sait que les Vandales — Silings et Asdings — n'ont fait que traverser la Gaule en 407 et il est impossible de reconstituer leur itinéraire dans notre pays où aucune sépulture de ces barbares ne paraît avoir été signalée jusqu'à ce jour.

Par contre, ils ont laissé de nombreuses traces en Afrique du Nord où ils ont séjourné de 429 à 523 et E. Salin signale que « *des sépultures vandales trouvées aux environs de Bône ont fourni un mobilier funéraire caractéristique (bijoux décorés de cloisons réniformes ou cordiformes) sur lequel il importe d'attirer l'attention pour le cas où d'autres bijoux de même caractère viendraient à être signalés en France* »<sup>1</sup>.

Dès lors, la découverte de la plaque-boucle décorée de deux cœurs champlevés remplis d'émail prend une importance particulière. Avant d'aborder l'étude de cette curieuse pièce d'orfèvrerie, il paraît indispensable de donner un bref aperçu du cimetière, des tombes et du mobilier funéraire.



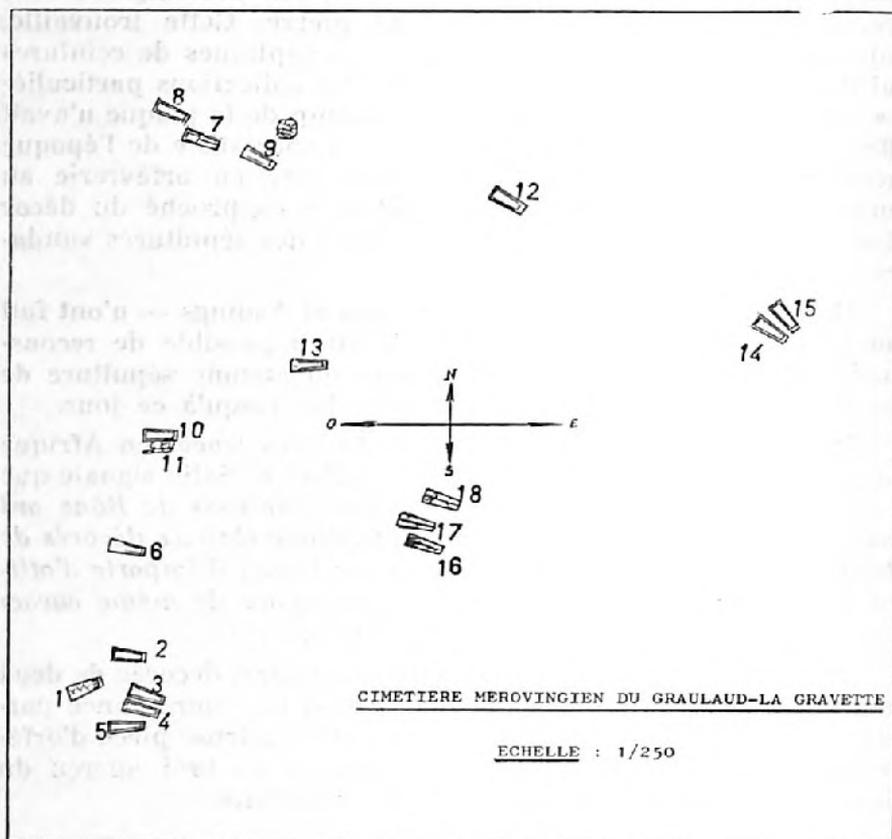
### I. — Le cimetière.

Il est du type classique des cimetières mérovingiens décrits

---

1. E. SALIN, *La civilisation mérovingienne*, I, p. 300. En dehors de l'orfèvrerie cloisonnée, E. Salin signale qu'une frise de cœurs orne le tombeau de Theodoric l'Ostrogot à Ravenne (I, p. 302).

24 - PETIT-BERSAC  
 Parcelle n° 20-ZC  
 17 Mars - 1er Avril 1973



- Pl. n° 1 - Répartition des sépultures

par E. Salin <sup>2</sup>. Il est, en effet, établi sur un petit plateau tabulaire (meseta) dominant un bras de la rivière la Dronne, près d'un vieux chemin le reliant au bourg de Petit-Bersac à l'emplacement duquel se trouvait le vicus gallo-romain.

Le sol est constitué par une grave rougeâtre, caillouteuse, de 0 m 40 d'épaisseur environ, située au-dessus d'une couche d'argile très compacte reposant elle-même sur un banc de roche calcaire formant un dallage naturel à 0 m 60 environ de la surface du sol.

## II. — *Les sépultures.*

Les dix-huit sarcophages en pierre mis au jour sont constitués d'une cuve trapézoïdale à parois minces recouverte d'un couvercle en bâtière à deux pans légèrement incurvés dans la partie inférieure. La longueur extérieure de la cuve varie de 1 m 90 à 2 m 20.

Les tombes sont orientées approximativement vers l'Est, le mort « regardant » le soleil levant, avec un décalage d'amplitude vers le Sud. Elles forment des groupes vraisemblablement familiaux (planche n° 1).

Les squelettes réduits à quelques os très friables n'ont pu être étudiés; seul, un crâne dolichocéphale a été recueilli.

## III. — *Le mobilier funéraire.*

Outre quelques fragments de vases carénés grossiers contenant des morceaux de charbon, il a été trouvé :

a) un scramasax long de 53 cm 5 et un poignard, qui devaient se trouver dans un même étui qui a disparu;

b) une fibule quadrilobée en bronze décorée de cinq demi-perles bleues scellées aux quatre coins et au centre;

c) un bracelet formé de douze perles de grosseur et de couleur différentes constituant un ensemble agréable à la vue;

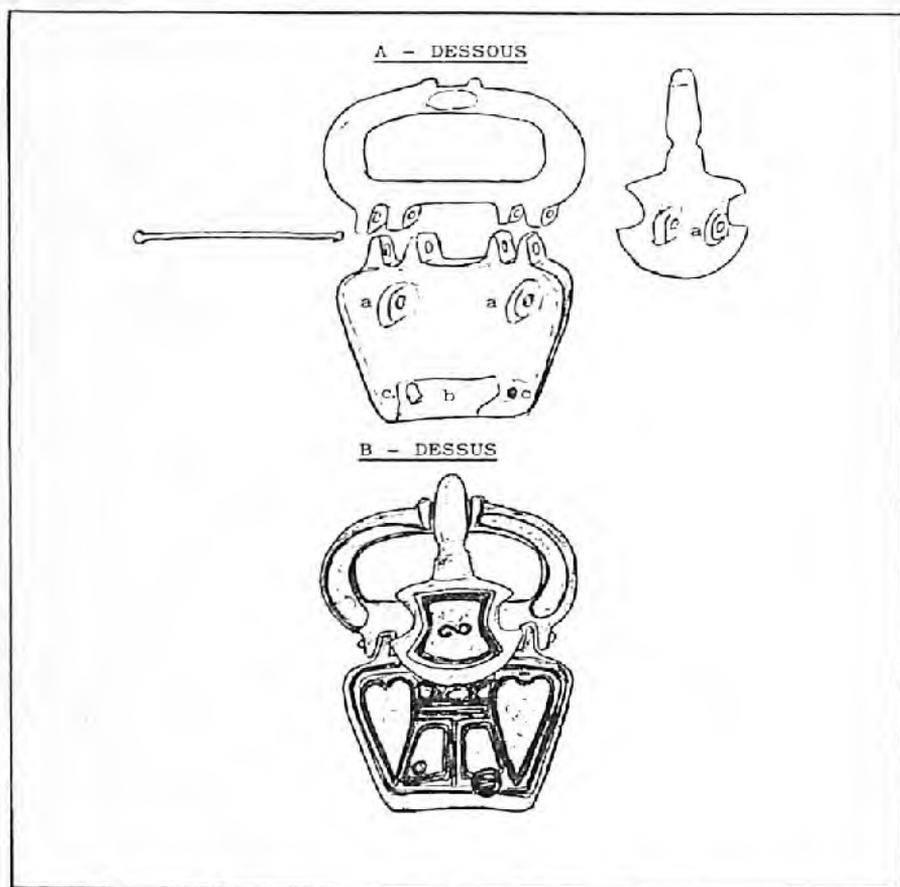
d) une plaque-boucle de ceinture en bronze, avec sa contre-plaque, de forme trapézoïdale, portant un décor venu de fonderie constitué de motifs persillés paraissant dater de la fin du VII<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>. Les bossettes rapportées sont constituées d'une collerette dentelée en bronze fixée à la plaque soit par un rivet de bronze soit par un rivet de fer; elles ne servent plus que d'ornement.

2. E.S., II, p. 13.

3. E.S., II, p. 317.

24 - PETIT-BERSACCimetière Mérovingien du Graulaud - La Gravette

31 Mars\_1973



- Pl. n°2 - - Plaque-boucle en bronze, décorée d'émail champlevé,  
trouvée dans la sépulture n° 16

A - DESSOUS

B - DESSUS

Grandeur naturelle

La boucle, de forme arrondie, creusée en coupelle, porte un décor persillé identique à celui des plaques. L'ardillon en fer est droit, sans bouclier, et se déplace librement autour de son axe également en fer. La fixation de la plaque-boucle sur la ceinture est assurée par trois tenons à œillet venus de fonderie. Ce mode de fixation semble appartenir à la fin du VII<sup>e</sup> siècle.

e) une plaque-boucle de ceinture décorée de deux cœurs champlévés remplis d'émail. C'est l'objet qui nous occupe ici et dont voici la description.

#### IV. — *La plaque-boucle de caractère vandale.*

Longue de 62 millimètres, elle comprend 4 parties (planche n<sup>o</sup> 2 et photo) :

- la plaque proprement dite,
- la boucle,
- l'ardillon à bouclier,
- l'axe servant à articuler, grâce à leurs tenons, la plaque, la boucle et l'ardillon.

##### 1<sup>o</sup>) *La plaque proprement dite.*

Le champ de la plaque offre quatre champlévés venus de fonderie qui ont été remplis d'une matière vitreuse en fusion, malheureusement très fortement corrodée : deux, en forme de cœurs, sont disposés de part et d'autre d'une croix en forme de « Tau » grec qui occupe le centre de la plaque et dont la branche verticale sert de cloison à deux autres champlévés en forme de trapèzes rectangles.

La branche horizontale de la croix est surmontée d'une chaîne dont les trois maillons relie les deux champlévés cordiformes en formant une légère courbe.

La chape permettant l'articulation de la boucle sur la plaque porte quatre tenons perforés venus de fonderie pour le passage de l'axe.

Le revers de la plaque est muni de deux pattes perforées venues de fonderie par en-dessous, destinées à la fixation de la plaque-boucle sur le cuir du ceinturon grâce à un « cordon » 4. En outre, une feuille de bronze fixée par deux rivets devait contribuer à maintenir le cuir entre elle et la plaque. Ce procédé de fixation « mixte », sur lequel il y a lieu d'attirer l'atten-

4. E.S., II, p. 315.

tion car il paraît inédit, offre la particularité d'utiliser à la fois les pattes perforées et le rivetage sur le cuir.

### 2°) *La boucle.*

Réniforme, la boucle présente une chape à quatre tenons perforés venus de fonderie, s'adaptant aux tenons perforés de la plaque sur laquelle elle s'articule. Deux fortes côtes transversales forment un logement pour l'ardillon. De part et d'autre de ces côtes, un champlevé venu de fonderie est rempli d'une matière vitreuse analogue à celle de la plaque.

### 3°) *L'ardillon.*

L'ardillon à bouclier s'articule également sur la plaque par deux tenons perforés venus de fonderie. Le bouclier est orné d'émail champlevé dans lequel est noyé un filet de bronze dessinant un S renversé.

### 4°) *L'axe.*

Bien que la plaque, la boucle et l'ardillon aient été trouvés en connexion, il n'y avait aucune trace de l'axe sur lequel ces trois pièces s'articulent.

\*\*\*

La description de la plaque-boucle qui nous intéresse étant terminée, il convient maintenant d'examiner les renseignements que l'on peut tirer des techniques de sa fabrication, de son décor et des symboles qui lui donnent ses vertus tutélaires et phylactériques.

### 1°) *L'émail.*

Très corrodé, le matériau de remplissage des champs creux est d'apparence vitreuse, légèrement verdâtre. A sa surface, il subsiste quelques « plaquettes » qui devaient être colorées en rouge.

Les émaux observés sur les parures mérovingiennes sont assez rares. Le Musée de Périgueux possède cependant une plaque-boucle de bronze « incrustée » d'émaux de provenance inconnue (Inv. A. 8423).

Les émaux champlevés appartiennent vraisemblablement à l'industrie gothique <sup>5</sup> et leur origine se situerait en Russie méridionale. C'est « l'art des steppes » importé par les Gots

5. E.S., III, p. 228.

qui passent en Aquitaine vers 413 et fondent le royaume de Toulouse qui durera jusqu'en 507.

### 2°) *Les pattes perforées.*

Les pattes perforées qui servent, les unes, d'attache à la plaque de ceinture, les autres, de chape permettant l'articulation de la boucle sur la plaque, semblent être d'origine byzantine ou syrienne. Elles apparaissent dès le début du VI<sup>e</sup> siècle mais il semble bien que les pattes perforées venues de fondrie par en-dessous ne sont pas antérieures au milieu du VII<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup>.

### 3°) *L'ardillon à bouclier.*

L'ardillon à bouclier, classique aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, apparaît en Occident dans le cours de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle; — à partir du VII<sup>e</sup> siècle il est employé presque exclusivement <sup>7</sup>.

### 4°) *Les symboles.*

La boucle de ceinture est l'un des objets les plus caractéristiques du mobilier mérovingien et l'on est frappé de l'importance que ce peuple attribuait à cet objet. Il est hors de doute que la ceinture mérovingienne a des vertus tutélaires et phylactériques <sup>8</sup>.

La boucle qui nous occupe comporte les symboles très courants de la croix et du S renversé mais son originalité réside dans les champlevés cordiformes.

#### a) *La croix en forme de « Tau » grec.*

La croix, dès le V<sup>e</sup> siècle, est fréquente sur les plaques de ceinture mais c'est à partir du VII<sup>e</sup> siècle que la croix abonde sous ces diverses formes : croix de Saint-André, croix en forme de « tau », croix latine, croix grecque... <sup>9</sup>.

#### b) *Le filet de bronze dessinant un S renversé.*

C'est une figuration du monstre regardant en arrière, tirée du bestiaire germanique et dont l'origine doit être recherchée dans la steppe eurasiatique. Cette figuration apparaît en Gaule

6. E.S., III, p. 237.

7. E.S., II, p. 313.

8. E.S., IV, p. 106.

9. E.S., IV, p. 379.



Plaque-boucle de Petit-Bersac.

mérovingienne vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle <sup>10</sup>. Accompagné de la croix, le monstre se trouve christianisé.

c) *Le filet de bronze dessinant un S renversé.*

On a vu plus haut que l'emploi d'un tel décor est rare en orfèvrerie du temps des invasions et qu'il ne se rencontre guère, jusqu'à présent, qu'en Russie méridionale et en Italie ostrogotique <sup>11</sup>.

Peut-être doit-on voir dans les deux cœurs réunis par-dessus l'emblème de la crucifixion, le symbole de l'Amour sanctifié par la figuration chrétienne de la Croix.

✠\*

De caractère vandale (ou peut-être gotique), la plaque-boucle trouvée à Petit-Bersac ne paraît pas antérieure au milieu du VII<sup>e</sup> siècle. Elle semble constituer l'une des manifestations les plus caractéristiques de l'art décoratif et de la technique de cette époque et, à ce titre, elle méritait d'être signalée à l'attention des chercheurs.

Jean PICHARDIE.



10. E.S., IV, p. 221.

11. E.S., I, p. 302.

# LA PROMENADE ARCHEOLOGIQUE

## du 26 Juin 1977

---

« Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin », enseigne un dicton bien connu. Elle n'arrête pas non plus les membres de notre compagnie, lorsqu'il s'agit de prendre le départ pour quelque-une de nos promenades archéologiques. Ce fut le cas pour notre excursion annuelle d'été, en ce matin un peu maussade du 26 juin. Et si, au lieu du bâton de pèlerin nous primes très prosaïquement le car, ce fut bien tout de même un peu pour un pèlerinage, puisque, au terme de cette journée, nous avons visité quatre de ces charmantes églises romanes qui parsèment notre Périgord et qu'à défaut du contenu des bourdons, nous eûmes chez d'aimables hôtes le réconfort de haltes rafraîchissantes.

Parti presque au complet de la place Francheville, le car emporte donc vers 8 h. 30, 47 personnes. Le concert de leurs voix se mêle bientôt au ronflement du moteur qui, au long de la route sinueuse et montante, tire vaillamment sa cargaison en direction du Nontronnais. Trajet sans histoires parmi de fraîches campagnes, trop généreusement arrosées les semaines et les jours précédents. Voici Brantôme et sa vieille abbaye, dont les toits se profilent sur le fond de la haute falaise qui les domine, et voici son vénérable clocher à gâbles, le plus beau du Périgord. Un simple arrêt pour prendre deux nouveaux passagers et l'on repart vers la première halte inscrite au programme : l'église de Saint-Martial-de-Valette, aux portes de Nontron.

Le service dominical étant en cours, on ne pénètre pas à l'intérieur de l'édifice. Sachons seulement qu'il comporte une nef unique de deux travées, voûtées en berceau brisé et séparées par un arc doubleau, dont les chapiteaux sont ornés de motifs divers : palmettes, fleurs, feuilles d'acanthé, petits masques humains. Une baie triple, percée dans le mur chevet, éclaire le chœur. La partie la plus intéressante de ce monument est, sans doute, le portail. Au-dessus court une corniche reposant sur des modillons sculptés. Il est à trois voussures plein cintre, soutenues par des colonnettes. Elles sont sculptées de sujets, dont, par la suite, on retrouvera en partie les thèmes aux portails de

deux églises voisines. La voussure supérieure présente notamment un coq, un porteur d'eau, un ange, des chevaux, un pèlerin, un sagittaire, des quadrupèdes s'entre-mordant, un sonneur de cor. Tout au long de la voussure médiane, des griffons déroulent leurs anneaux. A la voussure inférieure, l'érosion a rendu malaisément déchiffrable une partie de la figuration. Deux belles croix de consécration encadrent ce portail. Il nous est présenté en détail par M<sup>me</sup> Ponceau qui, en collaboration avec son mari, notre très regretté collègue, en donna une description et un dessin, en 1968, dans notre *Bulletin*, avec ceux dont nous parlerons plus loin.

En numéro deux du programme était inscrite la visite, à quelques kilomètres au Nord-Ouest, du site gallo-romain de Nontronneau. Deux voitures de « suiveurs » nous y rejoignent. Nous y verrons les vestiges, fort bien conservés, d'une grande villa datable des premiers siècles de notre ère. Elle se situe à quelques portées de javelot du chevet de l'église de Nontronneau, à proximité et en léger contrebas d'un chemin venant de Lussas, dans un pré qui, un peu plus loin, descend en assez forte pente vers la proche vallée du Bandiat. Sous un ciel lourd de nuages accompagnés d'un petit vent aigre, la présentation des fouilles est faite, sur le terrain, par l'auteur et animateur des travaux : M. Louis Le Cam, professeur d'histoire honoraire. Partant de données générales sur l'implantation romaine en Gaule et sur la conception de la « villa » romaine, il en vint, après avoir replacé les choses dans le contexte historique de l'époque, à la visite détaillée et circonstanciée des vestiges qu'il a mis au jour, au cours de plusieurs campagnes, en dépit de bien des difficultés, avec une ténacité heureusement récompensée.

Le plan au sol de l'édifice — dont les substructions des murs sont très bien conservées sur plusieurs assises de moellons appareillés, apparaît très nettement. Il comportait une dizaine de salles à usages divers. Une aile thermique lui était adjointe. Celle-ci montre encore l'hypocauste, deux bains en abside semi-circulaire, dont les marches donnent accès à un fond soigneusement dallé. Ils furent probablement voûtés et communiquaient avec les salles, chaudes ou froides — *caldarium* ou *tepidarium* — propres à ces installations.

Sur la façade du bâtiment principal, le stylobate qui supportait les colonnes du portique — on voit encore les traces de leurs bases — est resté en place, ainsi que le larmier destiné à recevoir l'égout des eaux pluviales. Un peu en avant, une vasque circulaire monolithe servait sans doute, à la fois, d'orne-

ment et de bassin à ablutions. A un mètre environ devant elle, un bac rectangulaire, monolithe également, pouvait faire office de pédiluve.

A l'issue de cette visite, au cours de laquelle le soleil avait fini par percer — et il ne devait plus nous quitter de la journée — rendez-vous fut pris à Nontron, chez M. Le Cam, pour y voir le mobilier et le matériel recueillis au cours des fouilles : éléments de colonnes, un beau chapiteau composite, des monnaies, des fibules, une admirable petite statuette représentant une tête de cheval, des fragments de pierres sculptées, des tessons de poteries diverses — dont un morceau de céramique polychrome italienne « mille fleurs », — des tuiles, des clous, des crampons en fer, etc...

La matinée devait prendre fin avec la visite, un peu plus au Nord, de l'église de Saint-Martin-le-Pin. M. Secret en présenta l'intérieur, M<sup>me</sup> Ponceau le portail. C'est un édifice de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, à nef unique, avec un avant-chœur sous coupole. L'abside semi-circulaire est éclairée par une baie axiale encadrée de colonnettes. Le clocher à deux étages, couvert d'un toit à quatre pans, repose sur l'avant-chœur. Le portail ouvre au Sud. Il semble qu'il y ait été remonté, après avoir été, à l'origine, normalement orienté à l'Ouest. Il comprend trois voussures plein cintre, portées par des colonnettes au fût tourné. Sur l'archivolte on voit un lapin, un personnage tétratocéphale, un cheval, divers personnages plus ou moins érodés, un sonneur de cor (comme à Saint-Martial-de-Valette), des quadrupèdes, un porteur de gerbe. Sur les autres voussures apparaissent divers personnages aux attributs variés : un porteur d'eau, un personnage féminin à tresses, des animaux : quadrupèdes, oiseau, poisson. Deux corbeaux à grotesques subsistent encore au-dessus du portail, qui est à rapprocher de ceux de Saint-Martial-de-Valette et de Saint-Sulpice-de-Mareuil.

La matinée s'avançant, il était temps de gagner Nontron pour y voir, comme prévu, le matériel et le mobilier provenant des fouilles de Nontronneau. Avant le déjeuner, pris au Grand Hôtel Pélisson, notre très aimable collègue, M<sup>me</sup> Battut, avait tenu, en outre, à nous réserver une escale apéritive et rafraîchissante fort sympathique, en ses « jardins suspendus », sur les anciens remparts de Nontron. Un de leurs ornements est un charmant cabinet de repos et de lecture du XVII<sup>e</sup> siècle, surplombant de haut la profonde vallée du Bandiat.

A la fin du repas, de très bonne tenue et servi à la satisfac-

tion des soixante et un convives, notre Président tint à rappeler le souvenir de quelques personnalités du Nontronnais qui l'honorèrent par leurs travaux dont notre *Bulletin* conserve la trace : notamment les frères de Verneilh et Ribault de Laugardière. Il tint également à remercier chacun pour leur part, ceux qui avaient œuvré pour le succès de cette journée et nous avaient si cordialement accueillis en cette fort intéressante matinée, en particulier M. Le Cam et M<sup>me</sup> Battut.

Reposés et réconfortés, on reprit bientôt la route pour la dernière partie de la promenade. Elle devait nous mener à Saint-Pardoux-de-Mareuil et au château de Beauregard. On fit, sur le trajet, une courte halte à l'église de Saint-Sulpice-de-Mareuil. Notre Président commenta l'intérieur, et M<sup>me</sup> Ponceau, une fois de plus, le portail, frère des deux que nous avons vus dans la matinée. Seule la voussure supérieure est décorée d'animaux et de personnages. Parmi d'autres sujets, on retrouve le coq et les griffons annelés, comme à Saint-Martial-de-Valette, un porteur d'eau, comme à Saint-Martin-le-Pin. Tout au long de la voussure médiane court un chevron. La voussure inférieure est simplement décorée de deux boudins.

On s'arrête encore, juste avant d'entrer dans Saint-Pardoux-de-Mareuil, pour voir, dans un jardin en léger contrebas de la route, et jouxtant celle-ci, cinq ou six tombes barbares, creusées à même le roc vif. Elles sont de forme légèrement trapézoïdale, sans emplacement particulier pour la tête. L'une d'elles contient encore un squelette entier, mains croisées sur le corps. Dans les autres, des crânes ou des restes d'ossements. Certains au moins des morts avaient eu les pieds coupés. Se trouve-t-on en présence d'un rite ou, plus probablement, la tombe étant trop pénible à creuser, le fossoyeur, nouveau Procuste, employait-il le procédé simpliste d'adapter les corps à la dimension de leur dernière demeure ? Il n'a pratiquement pas été trouvé de mobilier. Mais à peu de distance de cette nécropole, voisine d'habitations troglodytiques, un scramasax — couteau de guerre franc — a été découvert il y a quelque temps.

A pied, on gagne l'église toute proche. Nos hôtes de tout à l'heure, le marquis et la marquise de Pange, sont venus à notre avance et assistent à la présentation qui en est faite par notre Président, dans son style habituel. Le clocher est un des plus beaux du Périgord, après celui de Brantôme. De chaque côté de la nef romane, deux chapelles ont été ajoutées à l'époque gothique. Elles présentent des clefs de voûtes pendantes dont l'une — chapelle de droite — est particulièrement en relief.

Dans la chapelle Nord — à gauche — un sarcophage, reposant sur six colonnes massives, contient la dépouille mortelle de la dernière prieure de Fontaines : Antoinette de Lageard, martyrisée pendant la Révolution de 1789 et précédemment inhumée au pied du mur du cimetière touchant l'église, sous une ogive supportée par des colonnettes; la translation de ses restes dans le tombeau actuel eut lieu presque clandestinement, en 1868, malgré un grand concours de peuple.

La promenade devait prendre fin au château de Beauregard, tout proche, dont la restauration vient d'être, il y a peu, heureusement menée à bien, et que ses nouveaux propriétaires, le marquis et la marquise de Pange, avaient très aimablement accepté d'ouvrir à notre visite. Edifié au XV<sup>e</sup> siècle par la famille de La Geard ou Lageard, sa façade principale Sud montre un grand logis à étages, avec de hautes cheminées, encadré par deux tours carrées à mâchicoulis. Il est accosté d'une autre tour carrée, également à mâchicoulis, légèrement décalée vers la gauche. Une lucarne éclaire les combles, à droite. Des communs du XVII<sup>e</sup> siècle, en équerre sur la gauche du corps principal, s'ornent de lucarnes à fronton, dont l'une, particulièrement élégante, somme la porte d'entrée. Au-devant s'ouvre un puits à la margelle ornée d'une ferronnerie.

Dans la grande salle du rez-de-chaussée, un dallage en galets polychromés porte en son centre un motif daté de 1608. Il perpétue le souvenir de l'union qui eut lieu avant juillet 1606 entre Elie de Lageard et une Aubusson, du joli nom de Souveraine et reproduit leurs armoiries, alliées à trois fleurs de lys. Dans une embrasure de fenêtre quelques lettres, dessinées elles aussi en galets de plusieurs teintes, posent un problème de déchiffrement, probablement insoluble actuellement.

Il revenait à notre Secrétaire général, M. Becquart, de présenter l'histoire du château. Grâce à des recherches personnelles et à quelques rares documents conservés aux Archives départementales, il a pu ajouter quelques éléments nouveaux au peu de renseignements que l'on possédait déjà.

La famille de La Geard — ou Lageard — donna, au cours des siècles sept sénéchaux d'Angoumois. Parmi eux, le premier, Hélié de Lageard, seigneur de Cherval — repaire noble à mi-chemin entre Verteillac et Marcuil — fit partie de la députation envoyée en 1506 auprès du roi Louis XII, pour demander la main de sa fille Claude, en faveur de François de Valois, comte d'Angoulême, le futur François 1<sup>er</sup>. Le second, Laurent de

Lageard, seigneur du Bourbet et de Cherval, fut, en outre, ambassadeur du roi Henri II, en Angleterre. Philippe de Lageard, le quatrième, à posséder la charge de sénéchal, fut le premier à titrer seigneur de Beauregard. Il avait épousé en 1599 Renée Goulard de Touverac. Beauregard passa dès lors à la branche de Grézignac. Elle fut représentée successivement par Pierre, deuxième fils de Philippe, René, dit le marquis de Grézignac, Jean-François, puis un autre René.

On connaît par des hommages les noms de quelques autres seigneurs de Beauregard : Elie, qui fit hommage le 15 juillet 1618 à Jeanne-Françoise de Montluc, princesse de Chalais; Pierre, époux en 1655 d'Antoinette de La Brousse (hommage du 28 février 1674 à Jean de Talleyrand); Jean-François, marié à Madeleine de Lapisse (hommage du 3 octobre 1754 à Jean-Charles de Talleyrand).

A noter encore qu'en 1769 le fief, comportant château, pré-clôtures, jardin, rentes, moulin et dépendances, procure un revenu de 1.500 livres, et que le 19 mai 1785, René de Lageard, seigneur de Grézignac, habitant en son château du Breuil, paroisse de Verteillac, fait hommage d'une paire de gants blancs à Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord et baron de Mareuil.

On serait presque tenté de dire que, comme les peuples, les familles heureuses n'ont pas d'histoire, si l'on ne connaissait le sort atroce réservé en 1792, à l'une des filles de la maison : Antoinette de Lageard, dont nous venions de voir le tombeau dans l'église de Saint-Pardoux-de-Mareuil. D'après des renseignements recueillis par le chanoine Brugière « ses ossements étaient en partie calcinés, les révolutionnaires lui avaient coupé le nez et les oreilles, ils l'avaient revêtue, après sa mort, de l'habit des forçats, lui avaient mis un fusil dans la main et un bonnet phrygien sur la tête ». Telle fut l'horrible fin de cette malheureuse, victime innocente de la sottise, du sectarisme et de l'intolérance, toutes choses qui vont bien ensemble et sont malheureusement de tous les temps.

On ignore le sort du château à cette époque, mais il ne semble pas qu'il ait été vendu comme bien national.

Pour terminer la visite, nos hôtes si accueillants eurent l'aimable attention de nous offrir une agréable collation, accompagnée de boissons rafraîchissantes ou réconfortantes. Ils avaient eu la délicate pensée d'associer à cette manifestation

les artisans des divers corps de métiers qui avaient collaboré, avec un parfait bon goût, à la restauration du château. Prenant, pour la dernière fois de la journée, la parole, notre Président, en remerciant et en félicitant le marquis et la marquise de Pange, rendit également un juste hommage à ceux qui, avec un louable et sympathique amour de leur métier, avaient permis de réussir, dans les meilleures conditions, l'œuvre de rénovation que nous venions d'avoir sous les yeux.

Il ne restait plus qu'à rentrer à Périgueux, après cette journée bien remplie et fort réussie. C'est ce que l'on fit.

Pierre AUBLANT.

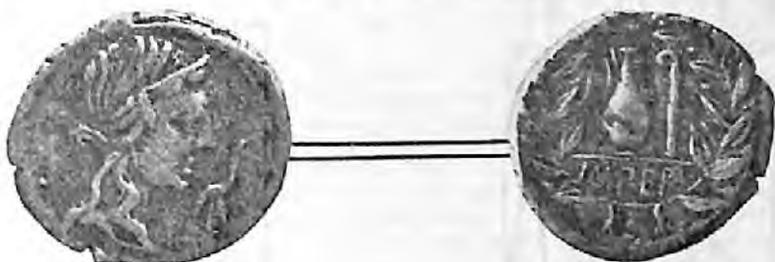
---

## VARIA

### Découvertes sur le site gallo-romain de Coustaty

Durant l'hiver 1974, un cantonnier trouva dans des déblais, sur la parcelle cadastrale n° 751, section A1, de la commune de Bézenac, une monnaie gallo-romaine en argent. Cette pièce, qui est un denier, porte à l'avvers une tête diadémée de la piété tournée à droite, devant une cigogne. Au revers se trouve l'inscription IMPER (imperator), avec au-dessus les instruments du sacrifice : lituus et préféricule ; le tout est enserré par une couronne de lauriers.

Ce denier fut émis, entre 79 et 71 avant J.C., en Espagne, par les at-



#### ***Denier en argent trouvé*** ***à COUSTATY***

**( grossi 2 fois ).**

liers de frappe du consul Q. Metellus Pius en lutte contre Sertorius, partisan de Marius contre Sylla.

Au même endroit furent trouvées des tuiles d'origine gallo-romaine.

Au lieu-dit le Peyrat, d'autre part, commune de Saint-Vincent-de-Cosse, sur le chemin vicinal n° 3, (coordonnées Lambert : X = 502,300 ; Y = 282,870), se trouve une croix de carrefour supportée par un fût de colonne qui semble gallo-romain. Dans ce fût a été creusée ultérieurement une niche. Le décor en lui-même est simple. Il doit s'agir d'un vestige provenant de fouilles anciennes faites à la villa de Coustaty.

Alain LACAILLE.

#### BIBLIOGRAPHIE

Pour la monnaie :

E. BABELON, *Monnaies consulaires*, 1885, t. I, p. 275, n° 44.

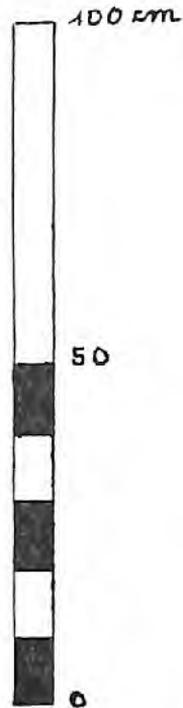
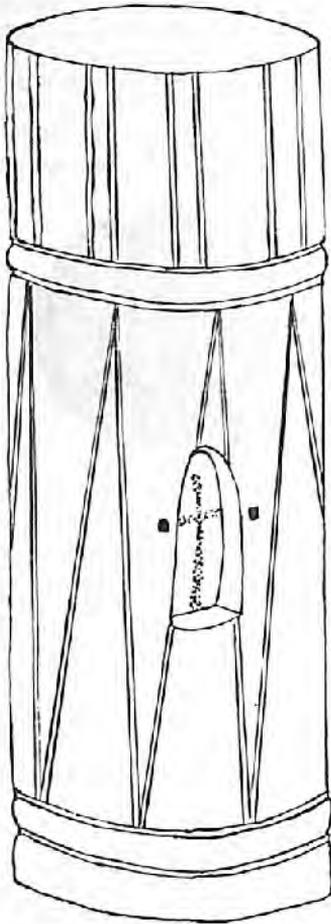
**Pour le fût de colonne :**

F.L. CHARMONT, *Les vestiges gallo-romains du sud de la Dordogne* (Arch. dép. Dordogne, 2 J 856).

Calendrier de la Dordogne, 1818, p. 188.

B.S.H.A.P., 1879, p. 369 ; 1884, p. 31 ; 1885, pp. 82, 83 et 98 ; 1886, p. 270 ; 1889, p. 158 ; 1930, pp. 41 et 79.

BARRIERE, *Vesunna Petrucoriorum*, appendice.



ECHELLE au 1/10<sup>ème</sup>

A. LACRILLE.

Saint-Vincent-de-Cosse, fût de colonne gallo-romaine réemployée.

## LE Puits DE PÉMEJOT A SAINTE-FOY-DE-BELVÈS

---

Les puits sont nombreux en Périgord, pays essentiellement calcaire où l'eau s'enfouit toujours plus bas pour creuser d'innombrables cavernes. L'homme a toujours tenté de trouver l'eau en maints endroits, fonds de vallée sèche, en amont de résurgences connues, pentes de coteau, ou sur le parcours supposé de ruisseaux hypogés.

Généralement, l'eau déterminait le choix de l'emplacement pour bâtir la demeure. Rarement des puits furent creusés au sommet d'un coteau ; c'est pourtant le cas du puits de Pémejot (1). Fut-il donc habile, ou inspiré, le « sourcier » qui trouva l'eau sous l'aride petit plateau de Pémejot ?

Avant d'en arriver au puits, il convient de s'attarder un instant sur la demeure pour tenter de fixer l'âge du puits. Le manoir de Pémejot tel qu'il se présente actuellement est une construction du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le pavillon de droite, à trois niveaux, présentant une modénature extrêmement classique, est bâti en pierres de parement, d'appareillage régulier. Une vigoureuse corniche aux replis travaillés ceinture le haut des murs. Le tout est surmonté d'un élégant toit à la Mansard, élané comme celui du château de Siorac.

Deux belles lucarnes sarladaises ornent la façade noble de la demeure. Le corps de logis central est plus ancien mais paraît avoir été remanié au XVIII<sup>e</sup>. Une petite lucarne en pierre émerge du toit couvert en tuiles canal, sur le linteau se trouve une date : 1783. Le côté gauche est constitué d'un pigeonnier, bâti sur une double arche en pierre, sous laquelle on accède, à l'arrière de la demeure. Le manoir est encadré par deux grands bâtiments en retour d'équerre donnant sur une cour fermée par deux piles de portail du XVIII<sup>e</sup> s.

Donc, en 1783, le seigneur du lieu éprouvait le besoin, l'envie de remettre sa demeure au goût du jour, sur les bases d'une construction plus ancienne, comme en témoignent plusieurs vestiges trouvés dans les différents bâtiments, ainsi que mes recherches sur l'histoire de cette maison dont l'origine remonterait au XIV<sup>e</sup> siècle.

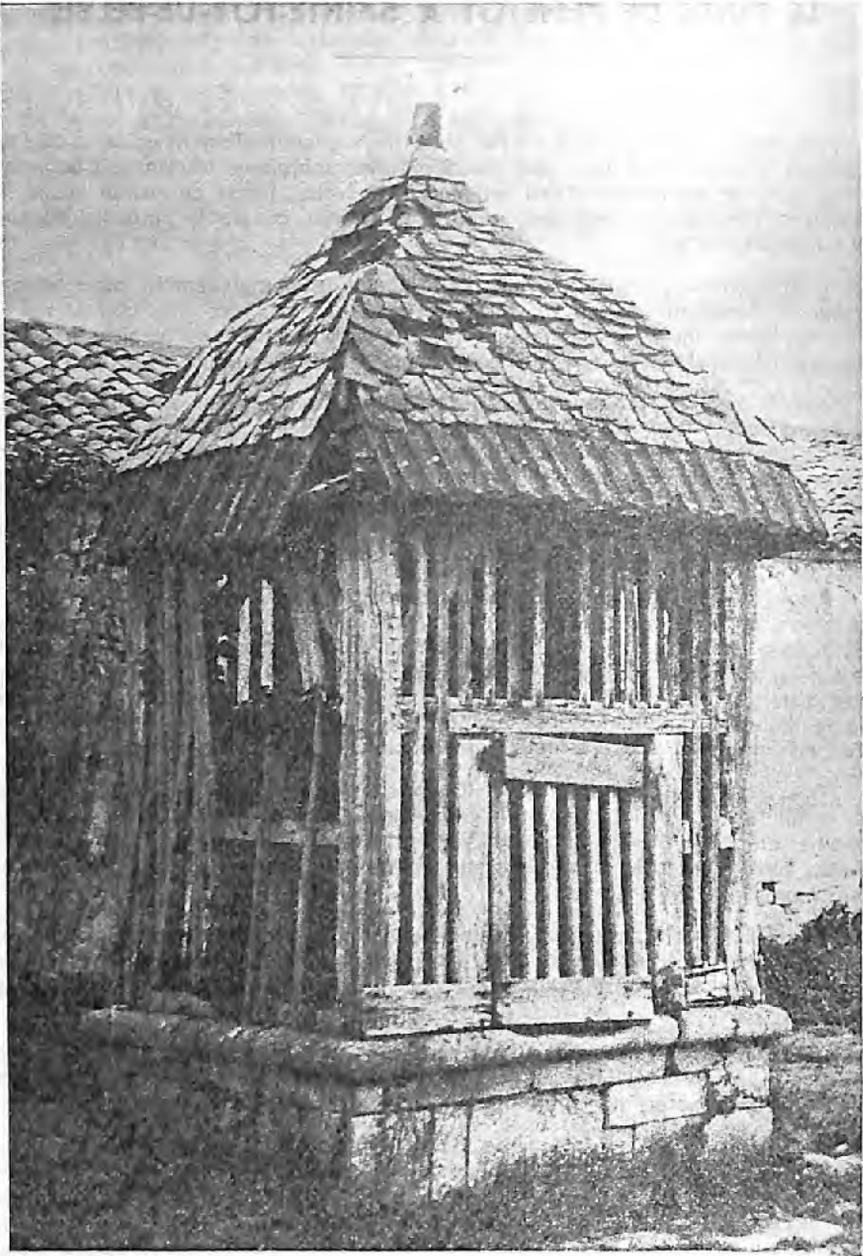
Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le maître d'œuvre couvrit le toit à la Mansard de grosses ardoises arrondies, épaisses, irrégulières. Matériau de couverture peu ou pas utilisé en Périgord méridional, mais que la mode, sans doute, avait mis en vogue.

Le toit du puits était également recouvert des mêmes ardoises. Cependant, pour vivre à Pémejot il fallait de l'eau, et tout laisse à penser que l'emplacement du puits serait contemporain des parties les plus anciennes du manoir.

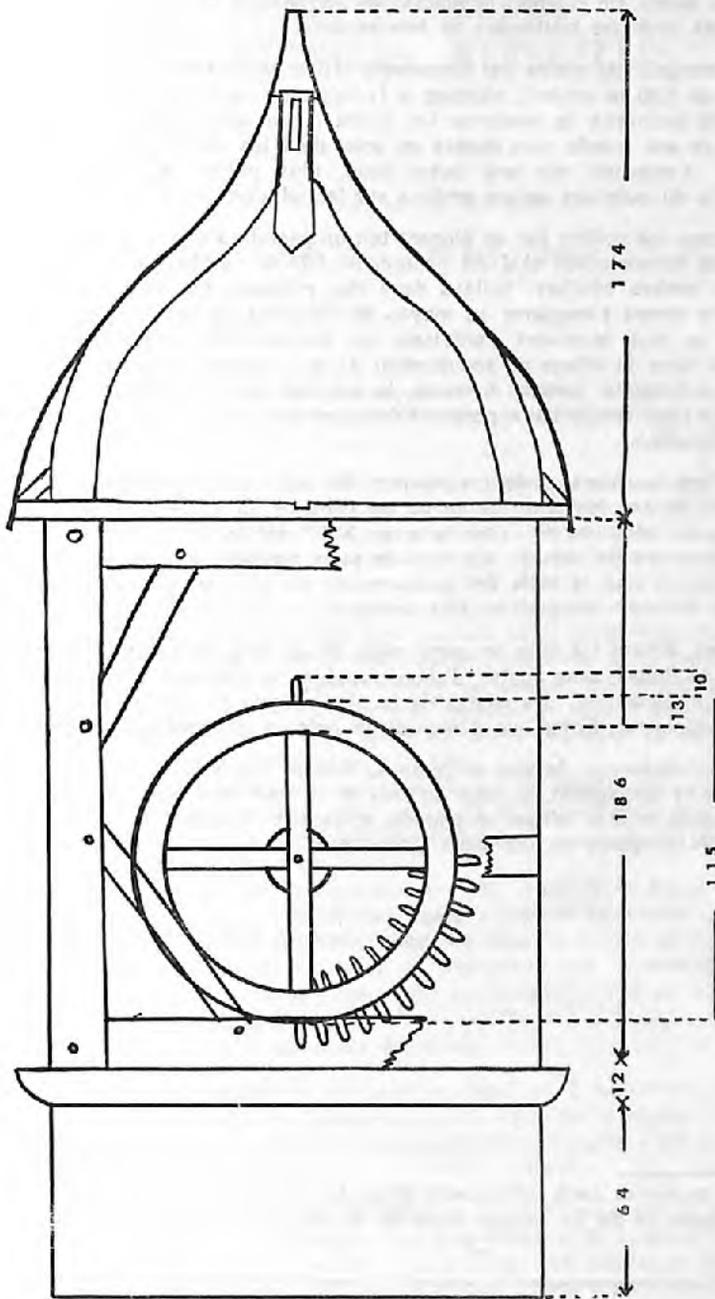
Ce puits est à margelle carrée, de 1,87 m de côté et de 0,76 m de hauteur, construit en pierre de taille. L'orifice est rond, d'un diamètre de 1,21 m hors tout. Le conduit est bâti sur 5 m. environ et le puits plonge en un magnifique cylindre creusé à même le roc sur 20 m, si parfait, si lisse qu'on le croirait passé au papier de verre. Les traces de coups de pic apparaissent à peine. Au fond, d'une petite anfractuosité calcifiée, sort un bien malgré filet d'eau suffisant pour alimenter le puits. Le fond est envasé, encombré de vieux saux

---

1. Pémejot ou Pechmejot, Puymège, Pechmège.



1. — Sainte-Foy-de-Belvès : puits de Pémejot.



2. — Sainte-Foy-de-Belvès : plan du puits de Pémejot.

et objets divers. Un curage s'imposerait et permettrait de rapporter à la surface des objets peut-être inattendus ou intéressants.

La margelle de pierre est surmontée d'une cage en bois de chêne, d'une hauteur de 1,86 m environ, abritant à l'origine un système de démultiplication qui devait permettre de remonter les seaux d'eau sans effort. Il subsiste dans cette cage une grande roue dentée en bois, dont les dents, également en bois, devaient s'engrener sur une autre roue, plus petite, aujourd'hui disparue. Au-dessus du puits est un axe en bois sur lequel s'enroulait la corde.

La cage est coiffée par un élégant toit en pagode à quatre pentes de proportions très harmonieuses et d'une hauteur de 1,74 m. La charpente est constituée par huit jambes courbes, taillées dans des plateaux de bois d'une épaisseur de 12 cm venant s'encastrent au moyen de chevilles ou reposer sur un poinçon central. Le tout, recouvert d'ardoises, est terminé par un chapeau de cuivre. Certains vieux du village se souviennent d'une girouette décorée au sommet de la toiture du puits. Autour du puits, le sol est recouvert de larges dalles en pierre. La cage comportait auparavant deux petites portes d'accès au système de démultiplication.

Si l'emplacement et le creusement du puits sont contemporains, à mon avis, des parties les plus anciennes de Pémejot, la cage avec son toit et le système en bois ont été construits au XVIII<sup>e</sup> siècle en même temps que la partie classique du château. Ce type de puits semble rare en Périgord ; à ma connaissance, seul le puits de la chartreuse de Montbrun, à 50 kilomètres de Pémejot, à Verdon, pourrait lui être comparé.

Quels étaient les buts de cette cage, de ce toit, au-dessus de l'orifice du puits ? Multiples, sans doute ; d'abord protéger le système de démultiplication, ensuite protéger l'eau des chutes de feuilles mortes et débris divers, et, enfin, vu sa profondeur, éviter que d'imprudents enfants ne tombent au fond.

Il est dommage de voir ce puits se ruiner lentement : les pierres de la margelle se disjoignent, la cage en bois et la roue ont bien souffert, quant à la charpente et à la toiture en pagode, elles sont tombées au cours de l'hiver 1976-1977. D'urgence un sauvetage s'impose, et nous l'envisageons (2).

Jacques SAUTEREAU de CHAFFE.

---

2. Les personnes ayant connaissance de puits comparables en Périgord, seraient bien aimables de me les signaler. Nous les en remercions d'avance.